L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1276 - VENDREDI 27 JUIN 2014 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224



Enquête sur la consommation de viande...



Photo: Réussir

Les choix des Français

Alors que le rapport des citoyens à l'alimentation évolue de façon significative depuis quelques années, les entreprises françaises des viandes (SNIV-SNCP) et le Centre d'informations des viandes (CIV) ont tenté d'y voir plus clair quant aux critères que les Français retiennent pour acheter de la viande. Pour cela, ces deux structures ont demandé à l'Ifop d'enquêter auprès d'un échantillon représentatif de la population française

Pages 3



Encarté avec cette édition: Mailing Axe Équipement (sur certains cantons)

Côte d'Or

› **Irrigation**

L'agriculture défend sa part du gâteau



Nièvre

› **Marché au cadran de Corbigny**

Résultat positif en 2013



Yonne

› **Arboriculture**

«Salade de fruits, jolie, jolie…»





MONGIN Jean-Jacques
n° ORIAS 07009678
> professionnel en assurances agricoles depuis 20 ans
> présent dès 7h00 le matin
> 1 seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres
ASSURE LE RISQUE GRÊLE et ALÉAS CLIMATIQUES
AVIVA
6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38 - Fax 03 86 72 08 39
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

Sommaire

Panorama
02 • Prévisions météo
• Clin d'œil
03 • Alimentation : Les choix des Français pour consommer de la viande

Côte d'Or
04 • Saône: Le dogmatisme à l'épreuve du "bons sens paysan"
05 • Assemblée générale des Anciens exploitants: A la retraite, mais pas démobilisés...
06 • Irrigation: L'agriculture défend sa part du gâteau
07 • Race brune: Rendez-vous ce week-end à Châtillon

Nièvre
08 • Sécheresse: 108 communes concernées par des restrictions des usages de l'eau
09 • Mondial Charolais: Un événement «exceptionnel» qui veut montrer la «force» de la 1ère race à viande
10 • FDSEA 58: «Cette fois, ça y est, on touche le fond !»
11 • Marché au cadran de Corbigny: Résultat positif en 2013

Yonne
12 • Arboriculture: «Salade de fruits, jolie, jolie…»
13 • SeineYonne: Des malteurs et brasseurs européens en visite à Evry
14 • JA: Sainpuits, terre d'accueil de la prochaine Fête de l'agriculture
15 • Agriculture biologique: De la préparation du sol à la récolte des cultures

Bourgogne
16 • Artémis: Des sous-sols jusqu'aux drones
17 • 90 ans de l'AGPB: Génération blé, génération décomplexée
18 • Congrès mondial de la viande: La demande en viande va continuer à croître

23-26 • Dossier spécial moissonneuses-batteuses

Services
30-31 • Cours et marchés
32-34 • Petites annonces
35-39 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

FNSEA/JA

15 000 agriculteurs mobilisés contre l'excès de normes

La FNSEA et les JA ont organisé une mobilisation nationale, le 24 juin, contre l'excès de normes et surtout la proposition de restreindre l'épandage de phytosanitaires près des écoles. Alors que 15 000 agriculteurs ont participé selon la FNSEA, les ministres ont tenu à les rassurer, affirmant qu'ils n'avaient jamais envisagé d'interdiction.



Près de 15 000 agriculteurs ont participé à une mobilisation lancée par la FNSEA et les JA dans 85 départements, mardi 24 juin, pour *«défendre la production agricole française»*, contre l'excès de normes et contre l'accord de libre-échange Europe-États-Unis, affirme Dominique Barrau, secrétaire général de la FNSEA.
Dans la nuit de lundi 23 à mardi 24 juin, entre 400 et 800 agriculteurs se sont réunis au marché d'intérêt national de Rungis. Au marché de gros de Marseille, une centaine de producteurs ont investi les entrepôts d'importateurs de fruits et légumes. A l'aube, 250 agriculteurs se sont retrouvés sur la place de la Concorde, en plein centre de Paris, où ils ont mis le feu à un tas de palettes et de paille, rapidement éteint par les pompiers. *«C'est une bonne mobilisation, ça montre que l'ensemble du territoire est concerné»*, commente Dominique Barrau.

Le syndicalisme majoritaire manifeste contre *«le mille-feuilles administratif et réglementaire qui continue de s'épaissir»*, en même temps qu' *«on négocie ailleurs un libre-échange de produits qui ne respectent aucune de ces règlementations : ni environnementales, ni sanitaires, ni sociales»*. *«Nous sommes une espèce en voie de disparition, mais on nous classe parmi les nuisibles»*, regrette Florent Dornier, secrétaire général des Jeunes Agriculteurs.
La mesure qui a fait déborder le vase pour le syndicalisme majoritaire est la proposition du gouvernement d'introduire dans la loi d'avenir agricole des mesures de restriction des épandages de produits phytosanitaires à proximité des écoles.

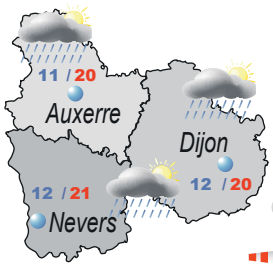
«Oui à l'agroécologie, non à l'agro-idéologie»

Depuis l'annonce de la mobilisation, le gouvernement a précisé son idée : il veut mettre en place des *«mesures de protection destinées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité de certains lieux sensibles : les écoles, les crèches et les bâtiments de soins comme les hôpitaux ou les maisons de retraites»*, qui *«sont variées : haies, buses anti-dérives, dates et horaires d'utilisation des produits, etc. En l'absence de mesure de protection adaptée, une distance minimale d'utilisation sera à respecter»*.

Dominique Barrau a accueilli positivement les précisions du gouvernement concernant l'épandage de phytosanitaires à proximité des écoles, qui parle de mesures techniques plutôt que de distance. Il demande à Stéphane le Foll de *«tenir jusqu'à l'adoption de la loi d'avenir agricole»*, rappelant que la FNSEA *«refuse toute notion de distance»* mais qu'elle est *«favorable aux mesures qui accompagnent la responsabilité des agriculteurs»*. *«Oui à l'agroécologie, non à l'agro-idéologie»*, résume-t-il.
Des amendements à la loi d'avenir agricole ont été présentés, mercredi 25 juin, à la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, avant l'examen en seconde lecture dans l'hémicycle les 7 et 8 juillet.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 27 juin au 6 juillet

Vendredi 27 Juin



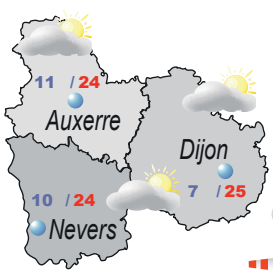
Averses
De averses sont attendues sur l'ensemble de la région et seront accompagnées de vents modérés.

T° mini : 10 à 12 °C
T° maxi : 20 à 22 °C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

St Fernand
Soleil : 05:51 - 21:48
Lune : 06:15 - 21:35

Samedi 28 Juin



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les températures seront en hausse l'après-midi.

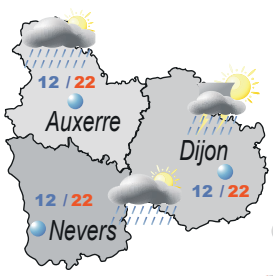
T° mini : 6 à 8 °C
T° maxi : 24 à 26 °C

Vents : Sud-Ouest 10 km/h

St Irénée
Soleil : 05:52 - 21:48
Lune : 07:09 - 22:14

AGATE FRANCE
AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com
DIJON CÉRÉALES

Dimanche 29 Juin



Instable
De nombreuses averses sont attendues et seront localement accompagnées d'orages. Les vents seront modérés.

T° mini : 11 à 13 °C
T° maxi : 21 à 23 °C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sts Pierre / Paul
Soleil : 05:52 - 21:48
Lune : 08:07 - 22:47

Prévisions à 7 jours

Lundi 30 Juin au Mercredi 2 Juillet :

De nombreuses précipitations en perspective, parfois orageuses.

Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 9 à 12 °C T° maxi. : 18 à 20 °C

Jeudi 3 au Dimanche 6 Juillet :

Les précipitations persisteront tout au long de ces prochains jours.

Vents : Est à 20 km/h
T° mini. : 9 à 16 °C T° maxi. : 19 à 21 °C

clin d'œil



Alimentation

Les choix des Français pour consommer de la viande

Les Français aiment encore bien manger. Pour en savoir plus, petite enquête sur leur rapport avec la viande.



Laurence Geffroy

Les Français ne manquent pas d'idées pour réorganiser les rayons de viande fraîche.

Alors que le rapport des citoyens à l'alimentation évolue de façon significative depuis quelques années et à une époque où les rapports, les études mais aussi les interrogations et les invectives font florès à propos de la viande, les entreprises françaises des viandes (SNIV-SNCP) et le Centre d'informations des viandes (CIV) ont tenté d'y voir plus clair quant aux critères que les Français retiennent pour acheter de la viande. Pour cela, ces deux structures ont demandé à l'Ifop d'interroger 1 000 personnes, représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus en leur demandant de répondre à un questionnaire en ligne. L'enquête a eu lieu mi-avril 2014. Autre élément de contexte : les Français sont aujourd'hui 74 % à acheter leur viande en grandes et moyennes surfaces (GMS), dont 59 % au rayon libre-service et 15 % au rayon découpe.

Critères d'achat

Le premier critère de choix d'une viande fraîche en rayon GMS, et quel que soit le type de viande, c'est incontestablement la couleur et l'aspect de la viande. Vient ensuite, toujours comme premier critère, la mention de l'origine française de la viande. Ensuite, et seulement ensuite, rentre en ligne de compte le critère du prix le plus bas. Les réponses *«viande produite localement»* et *«marque connue»* ne sont pas vraiment des critères déterminants pour l'acte d'achat. Que le critère de la couleur et de l'aspect arrive en première ou deuxième réponse, il devance de toute façon de très loin les autres.

À noter que les réponses sont assez influencées par l'appartenance à une classe d'âge ou à une autre. La mention origine française est très importante pour les 65 ans et plus alors qu'elle retient moins l'attention des 18-24 ans. Idem pour le prix bas : les seniors n'accordent pas trop d'importance à cette donnée alors que les plus jeunes y sont beaucoup plus sensibles. En revanche, quelle que soit la catégorie d'âge, tous les Français accordent une très haute importance au critère de la couleur et de l'aspect.

Autres éléments intéressants : 75 % des personnes interrogées se sont déclarées totalement d'accord avec le fait de dire que les prix pratiqués par la grande distribution ne permettent pas une rémunération des producteurs de viande à leur juste valeur et 61 % estiment que plus le prix de la viande est bas, plus sa qualité est médiocre.

Rayon boucherie

L'enquête menée a également sondé les Français sur leurs attentes par rapport à ce qu'ils attendent d'un rayon boucherie, notamment en grande distribution. Il est ainsi intéressant de constater que la présentation des viandes actuelles (par type d'animal) n'est pas forcément la plus pertinente. Les personnes interrogées indiquent, à 38 %, qu'elles souhaiteraient un *«classement»* par mode de cuisson (à griller, à rôtir, à mijoter…) comme premier mode de repérage. Vient ensuite le niveau de prix puis le niveau de tendreté. D'autres, enfin, préfèreraient une organisation selon les critères d'accord entre la viande et un légume ou un vin ou encore en fonction de la cible consommateur (enfant, femmes enceintes, 3ème âge…). Même si les résultats à cette question ne donnent pas un avantage prépondérant à un critère plutôt qu'à un autre, on s'aperçoit que les consommateurs ne sont pas du tout hostiles à un profond changement du mode de présentation des rayons boucherie.

De même, les acheteurs de viande en GMS au rayon libre-service se montrent soucieux de bénéficier de conseils. Indiscutablement, le boucher remporte la palme du référent pour aider au choix des viandes dans ce rayon. Mais il est assez surprenant et positif de voir qu'ils ne sont pas contre le fait de recevoir l'avis d'un chef cuisinier (particulièrement chez les plus jeunes) et même d'un éleveur (les catégories d'âge les plus élevées y sont particulièrement favorables). Ils n'excluent pas non plus la présence d'un nutritionniste.

Acte de consommation

Les Français estiment aussi assez largement que manger de la viande est un réel plaisir et ne pas être prêts à réduire leur consommation (68% contre 32% qui ne sont pas d'accord avec cette affirmation). Et s'ils devaient manger plus de viande, les consommateurs indiquent que c'est d'abord l'argument du plus de garanties sur la qualité et l'origine de la viande qui prime.

L'enquête identifie donc au final cinq tendances : d'abord, la viande est un choix et un achat de type sensoriel ; ensuite la qualité prime sur le prix et une immense majorité mange de la viande par plaisir ; origine et qualité sont primordiales et l'acheteur est un pragmatique qui passera à l'acte en fonction des conseils qu'il pourra recevoir ou non.

THIERRY MICHEL

Conclusion

En finir avec la spirale du prix bas

Cette enquête conforte les entreprises de la filière viande sur le sujet des prix bas. Le SNIV-SNCP affirme haut et fort que *«la justification de la guerre des prix par la défense du pouvoir d'achat des Français trouve ses limites dans la destruction du tissu économique et des emplois dans nos entreprises et dans les exploitations d'élevage»*. Et, donc, sur ce point, ils sont rejoints par les consommateurs puisque l'enquête Ifop révèle qu'en ce qui concerne la viande, le prix ne constitue pas le premier critère de choix : pour 90 % des Français, c'est d'abord «la couleur, l'aspect de la viande», devant «*la mention de l'origine française*» (79 %), qui prime. La question du prix ne vient qu'en 3e critère (54 %).

Fort ce constat, le SNIV-SNCP estime que le principe du prix le plus bas pénalise les éleveurs et les entreprises françaises des viandes, sans bénéficier au consommateur, qui privilégient d'abord et légitimement la qualité. Pour la filière, la guerre aux parts de marché, alimentée par cette course au prix toujours le plus bas, ne tient pas toujours compte des contraintes des professionnels de la filière viande et de la nécessaire augmentation des prix en amont. Cette augmentation doit impérativement être répercutée aux GMS. Faute d'y parvenir, les entreprises françaises des viandes sont en grande difficulté compte tenu de leurs marges très faibles et enfin, la course au prix bas que se livrent les enseignes de distribution, débouche sur le moins-disant qualitatif et favorise au nom de la compétitivité les importations de viandes d'origine étrangère. Du coup, les professionnels ont choisi de développer cinq axes de travail : que la distribution encadre, par des accords interprofessionnels, le régime des promotions sur le marché national ; respecter les règles et les bonnes pratiques commerciales par l'ensemble des opérateurs ; améliorer l'information des consommateurs sur le rapport qualité-prix et l'origine des viandes, ce qui passe par une réforme de la dénomination des morceaux figurant sur les étiquettes et par la promotion du logo *«Viandes de France»* ; et enfin, en restaurant la concurrence loyale sur le marché européen pour lutter contre le dumping social. En bref, il faut redonner sa vraie valeur à la viande !





En image

La journée mondiale de l'environnement a été célébrée le 5 juin. Plusieurs manifestations ont lieu en France, dont plusieurs en forêt. Ce fut le cas en Côte d'Or dans le canton d'Auxonne, où le Conseil général a rappelé les principes de sa politique forestière visant «la bonne gestion du patrimoine forestier des communes, dans une optique de développement durable». Un accord-cadre signé avec l'Office national des forêts (ONF) permet d'appuyer les communes dans différents travaux sylvicoles (dégagements, dépressages...) et de les aider dans le montage de projets de chauffage bois automatisé.
Plus d'infos : www.cotedor.fr AG





Saône

Le dogmatisme à l'épreuve du "*bons sens paysan*"

Consciente de la nécessité d'avancer sur le dossier de l'entretien du lit et des berges de la Saône, la préfecture de Côte d'Or a convié Nicolas Michaud, représentant la Chambre d'agriculture sur ce dossier et les principaux acteurs de la zone, à une rencontre en préfecture.

La rencontre a eu lieu à l'initiative du Préfet de Côte d'Or, Pascal Mailhos, qui a convié, le 20 juin, la DDT, l'ONEMA, l'EPTB, VNF, la DREAL Rhônes-Alpes et Nicolas Michaud, représentant professionnel en charge à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or du dossier Saône, à avancer sur cette question. Nicolas Michaud a saisi cette occasion pour exposer les principaux *«points noirs»* qui requièrent une solution, après les catastrophiques inondations de 2013.

Tout avait commencé le 19 mars par une visite terrain, réunissant la profession agricole, les représentants de l'État et la police de l'eau, invités à constater *«de visu»* la situation préoccupante de certaines parties de la rivière et les risques aggravés de débordements excessifs du fait de l'insuffisance ou de l'absence d'entretien du lit et des berges. L'évolution du climat multiplie les risques d'incidents extrêmes, il semble donc d'autant plus nécessaire de prendre réellement au sérieux la problématique de l'entretien du cours de la Saône et les demandes des agriculteurs.

La visite sur le terrain a produit ses effets, puisque le préfet a organisé cette dernière réunion en préfecture avec tous les acteurs d'un dossier difficile, qui prend depuis des années les allures d'un serpent de mer.

Un dossier au long cours...

Intervenant au nom de la profession agricole et de la Chambre d'agriculture, Nicolas Michaud est parfaitement conscient *«qu'un problème aussi complexe ne trouvera pas sa solution du jour au lendemain»*. Les problématiques sont diverses, il faut pouvoir concilier des intérêts parfois divergents et pour compliquer le tout, le cours de la Saône est capricieux, un bras *«mort»* de la *«vieille Saône»* est devenu au fil du temps *«une véritable Amazonie»*, plus en amont, à l'embranchement de la Tille et de l'Ouche, des dépôts de granulats encombrent le fleuve, alors qu'ailleurs, les carrières n'en finissent pas de consommer des terres arables...

La situation n'est donc pas simple, Tout ne se règlera pas en un jour et surtout pas le dossier *«très lourd»* de l'extraction des granulats, mais il s'agit d'abord *«de remettre un peu de bons sens paysan dans la discussion»*. Nicolas Michaud plaide ainsi pour que des travaux d'aménagement de l'aval à l'amont interviennent rapidement.

Préserver la fonction économique du fleuve

Prévenir les débordements excessifs, c'est aussi l'assurance d'éviter des drames à venir et de préserver la fonction économique du fleuve. Car la Saône représente une voie économique importante, pour l'exportation des céréales vers Fos-sur-Mer par voie d'eau, comme pour les activités liées aux ports à vocation touristique. *«Il s'agit là encore de trouver les moyens les plus pertinents de concilier économie et écologie»* explique Nicolas Michaud, pour limiter les débordements excessifs dus aux évolutions du climat et assurer la continuité de la fonction économique du fleuve. *«Nous avons appris à vivre avec les crues, mais là il s'agit d'éviter les «coups» d'eau ravageurs. Le dossier risque d'avancer lentement car nous allons à contre courant de la pression environnementaliste, mais il avance, pour preuve ce rendez-vous avec VNF prévu cet été sur une boucle de la Saône, afin d'étudier les moyens de restaurer un bon état de la rivière et donc de parer à l'urgence avant que les pluies d'automne n'aggravent les risques»*. La préfecture, de son côté, a diligenté une étude d'impact sur les conditions permettant d'assurer le bon fonctionnement de la rivière. **AMK**

Éditorial

Sécheresse, la FDSEA inquiète sur les conséquences

Depuis des semaines, la Côte d'Or subi un déficit important de précipitations.
Si au début du printemps cette situation a été plutôt salutaire après deux années d'excès de pluviométrie, aujourd'hui, il semble que l'absence de pluie et les vagues de chaleur aient un impact négatif sur les pâtures et les cultures.
Coté élevage, au vu des premières récoltes et de l'enquête réalisée au sein de notre réseau, les rendements en fourrages sont estimés entre - 20 et - 70 % selon les cantons. Alors que les foins sont à peine terminés, de nombreux éleveurs sont déjà contraints d'entamer leur stock pour nourrir les animaux là où l'herbe ne pousse pas. De fortes craintes sont émises également sur les rendements en maïs et de paille. Nous vous encourageons donc à prendre en compte ces faibles rendements et la précocité de la moisson dans la constitution de vos stocks de paille. Coté cultures, les retours d'enquêtes ne sont guère plus optimistes. Les zones de plateau, sensibles à ces déficits hydriques vont devoir faire face, une nouvelle fois, à une situation de sécheresse. Est-il nécessaire de rappeler que cette zone a déjà été durement pénalisée par les aléas climatiques des quatre dernières années. Il nous faut de manière urgente entamer une réflexion sur l'avenir à moyen terme de cette zone. Dans la plaine, et notamment le Val de Saône, la situation est tout aussi préoccupante. En effet, avec des implantations d'automne difficiles, et les chaleurs du mois de juin, la moisson est incertaine.
Avec la sécheresse et les craintes sur la pérennité de l'irrigation, la récolte d'automne semble mal engagée. Malheureusement, cette année ne compensera pas la mauvaise année 2013 liée aux inondations.
Le département est donc dans une situation délicate.
Anticipant cette problématique depuis des semaines, nous avons demandé à l'administration la possibilité de récolter les jachères. Malheureusement, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse favorable officielle.
Nous avons également demandé que le comité départementale d'expertise soit réuni au plus vite afin d'engager la procédure de calamités agricole. Mais ce dispositif ne répondra pas aux difficultés des exploitations mixtes et de grandes cultures.
Il nous parait important que des mesures comme le remboursement de la TNFB et la possibilité de reporter les appels de cotisations MSA (sans pénalités) soient rendus possibles.
Enfin, nous n'avons pas oublié d'alerter la FNSEA de notre situation afin qu'elle puisse appuyer l'ensemble de nos demandes.
Inquiets de l'avenir de l'ensemble des exploitations de notre département, nous avons déjà anticipé la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons. Mais les solutions actuelles demeurent partielles. Vigilants et attentifs sur les résultats des différentes récoltes, nous devons nous mobiliser de manière réactive afin d'imaginer les solutions efficaces permettant de franchir ces caps difficiles.

Samuel Maréchal
Secrétaire Général de la FDSEA 21

Assemblée générale de la section des Anciens exploitants

A la retraite, mais pas démobilisés...

La section des Anciens exploitants de la FDSEA 21, s'est réunie en assemblée générale à Varois et Chaignot. Au programme encore et toujours la défense des retraites et dans toutes les têtes la conviction que le combat continue et que la mobilisation finit toujours par payer.



A la tribune, Christian Olivier, président d'Afdi, , Daniel Bourge, vice-président de la section des Anciens, Bénigne Louet, président de la section des Bailleurs de Côte d'Or, Suzanne Ferrand, présidente de la section des Anciens exploitants 21, Brigitte Fleury, présidente de Groupama 21.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les Anciens exploitants de la FDSEA 21 restent combatifs et mobilisés. De leur passé syndical ils conservent de beaux restes et n'hésitent pas comme Suzanne Ferrand, présidente de la section des Anciens, à exprimer leur besoin *«d'un syndicalisme fort et tenace, qui soutienne notre combat»*. Côté activité, dont le rapport a été présenté par Daniel Bourge, vice-président de la section, l'année 2013 a connu son lot habituel de visites, voyage et pic-nique... Mais ce qui a caractérisé cette année, c'est surtout l'aboutissement -au moins en partie- des revendications portées depuis des années par les anciens exploitants pour améliorer le sort des retraités aux retraites les plus faibles et *«gommer les inégalités fiscales»*.

Des avancées *«à petits pas»*

S'appuyant sur une communication rédigée par Paul Billonnet, président de la Section régionale des Anciens exploitants, qui ne pouvait pas assister à cette assemblée générale, Suzanne Ferrand a rappelé que la pétition portant ces revendications au plan national avait recueilli plus de 100 000 signatures. La pression exercée en continu par la profession a porté ses fruits et les décrets d'application qui ont été publiés, améliorent notamment la situation des conjoints et des aides familiaux par rapport au régime complémentaire obligatoire. Compte-tenu des besoins réels, *«Ce n'est certes pas l'Eldorado»*, déplore Suzanne Ferrand, *«mais nous sommes habitués à avancer à petit pas sur la question des retraites agricoles»*. Les résultats sont parlants, aussi, poursuit la présidente, *«nous n'avons aucun complexe à engager les exploitants retraités à nous rejoindre et à adhérer, car il ne faut pas oublier que le nombre des cotisants et la cotisation de 30 €, pour une personne seule ou un couple, constituent le socle de l'efficacité de la section»*. Pour stimuler les adhésions, une tournée d'automne est d'ailleurs prévue dans toutes les petites régions de Côte d'Or.

Et il reste beaucoup à faire, que ce soit en matière de retraite agricole ou de fiscalité. Invitée à la réunion, Brigitte Fleury, présidente de la Caisse de Côte d'Or de Groupama Grand Est a d'ailleurs donner l'assurance aux responsables de la section des Anciens exploitants qu'ils seraient prochainement reçus par le président de Groupama Grand Est, afin qu'ils puissent lui faire part de leurs attentes.

Se mettre dans la peau d'un bailleur...

Autre invité à cette assemblée générale, Bénigne Louet, président de la section des Bailleurs de la FDSEA 21, a encouragé les retraités devenus propriétaires à rejoindre cette section, même si, comme il le constate souvent, *«les exploitants qui partent à la retraite ont du mal à changer de casquette, car ils n'ont pas vraiment l'âme d'un propriétaire»*. Là encore, le foncier rural et donc l'engagement des bailleurs, *«forment le socle de la défense agricole»* sachant que les deux autres syndicats de propriétaires privés existant dans le département ne partagent pas du tout les même valeurs. Une information importante pour les bailleurs, le travail mené en 2013-2014 a abouti à une remise à plat du statut du fermage. *«Pas une révolution»*, mais une évolution dont les nouvelles dispositions seront appliquées dès la fin de l'année 2014. Le président de la section des Bailleurs a voulu aussi lancer un cri d'alarme. Trop de terres quittent l'agriculture chaque année, au profit d'autres activités ou d'intérêts financiers. Bénigne Louet en appelle à la vigilance et surtout à l'engagement de chacun, pour contrer la menace d'un véritable *«déménagement du territoire»*.

FDSEA : la désobéissance en dernier recours

Fabrice Faivre, président de la FDSEA de Côte d'Or, est venu comme chaque année saluer les Anciens exploitants, avec cette année encore, beaucoup de gravité dans l'exposé de la situation des productions côte d'orienne. La sécheresse et la canicule du printemps n'ont épargné ni les grandes cultures, ni l'élevage. *«Cette année encore, le département paie un lourd tribu au climat, dans la Plaine comme sur les plateaux, les rendements ne sont pas au rendez-vous. Les prix non plus... Beaucoup d'exploitations vont donc se retrouver dans une situation délicate»*. Face à ce contexte plus que morose, le président de la FDSEA 21 s'est montré très ferme, quant à la nécessité *«de ne pas en rajouter»* sur le plan environnemental. *«La coupe est pleine»* et si le gouvernement *«veut en rajouter une couche, nous sommes prêts à la désobéissance. L'agriculture reste une chance pour la France, attention à ne pas compromettre cette chance et les milliers d'emplois qui sont sur la sellette. Nous n'entendons pas que l'agriculture soit sacrifiée, comme on l'a fait pour la sidérurgie à une certaine époque»*.

L'assemblée générale s'est poursuivie avec une communication du Dr Dasriaux, vice-président de l'association France Alzheimer de Côte d'Or, sur le thème *«Bien vieillir, mieux vivre, agir pour garder le forme»*, avant de se terminer sur une note fort conviviale autour d'un repas en commun.

ANNE-MARIE KLEIN

Christian Olivier : *«on n'est pas paysan tout seul»*

Invité à jouer les grands témoins au nom d'Afdi, Christian Olivier a opéré un bref retour aux sources, rappelant comment, dans les années 1975, toutes les organisations professionnelles agricoles, ébranlées par le drame du Sahel, ont participé dans un même élan à la création d'Afdi. Presque quarante ans après, *«seuls 5% des agriculteurs connaissent Afdi»*, son action et ses engagements. Il n'était donc pas inutile pour son président de rappeler que cette organisation, basée sur la coopération entre les agricultures et les agriculteurs du Nord et du Sud, reste *«vivante, en mouvement et dynamique»*. Les liens avec la FNSEA et JA sont très forts, entretenus par des valeurs communes et la volonté partagée de préserver l'agriculture familiale.

Christian Olivier s'est appuyé sur une conviction absolue qui résume toute l'action d'Afdi : *«On n'est pas paysan tout seul»*, comme le démontre d'ailleurs le modèle actuel de notre organisation agricole, *«fruit d'une coopération paysanne»*. La mondialisation est une réalité qui rend d'autant plus importante la nécessité d'intégrer dans le développement agricole tous les paysans, de tous les pays et surtout de ceux ne peuvent même pas vivre de leurs productions et faire reconnaître leur dignité de producteurs.

Là aussi le foncier agricole, les terres arables, sont au coeur des grands enjeux stratégiques, politiques et économiques. *«De gros acheteurs, des pétroliers notamment, acquièrent par millions d'hectares toutes les terres agricoles disponibles dans le monde. Ils investissent pour l'avenir»* et pour préserver leur pouvoir d'intervention. Face à cela et pour que les agricultures familiales ne se retrouvent pas complètement démunies, Afdi a engagé une réflexion commune avec JA sur *«une vision de l'agriculture de demain, au Nord comme au Sud»*. Mais le financement des opérations repose sur la recherche de partenaires qui s'engagent dans la durée et d'adhérents qui en font de même. Pour le président d'Afdi 21, «ce n'est pas une question de prix, mais bien plutôt une question de conviction», car ce qui compte «c'est que chacun soit convaincu de la nécessité de faire quelque chose».



▶ Agenda

10/07 Viti-pulvé, vers une pulvérisation de qualité à Beaune

Les Chambres d'agriculture de Bourgogne organisent un grand evénement technique avec 14 matériels de pulvérisation, 9 constructeurs/concessionnaires, 5 organismes techniques spécialisés en viticulture jeudi 10 juillet à Beaune. De 13h30 à 15h30: présentations en salle au lycée viticole : état des lieux de la qualité de pulvérisation en Bourgogne, potentialités et lacunes des différents types de matériels, résultats d'essais montrant l'importance des réglages et l'impact des facteurs extérieurs dans la performance des matériels. Intervenants: Chambres d'agriculture, CIVC, GIP Pulvés . De 16h00 à 18h00 : rendez-vous au site du Mont Battois : démonstrations dynamiques de matériels par type de pulvérisation, commentées par les conseillers Chambre d'agriculture. Les concessionnaires/constructeurs participants : Alabeurthe, Berthoud, Bobard, Faupin, Granday, Gregoire, Grosjean, Laupretre, Tecnoma.
Pour tout renseignement : Estelle Lagneau - Chambre d'agriculture de Côte d'Or 03 80 28 81 20 ou par mail: accueil@cote-dor.chambagri.fr

▶ En bref

Francheville: grand succès pour la fête du Bois

Des milliers de visiteurs étaient présents dimanche 15 juin pour la 6ème édition de la Fête du Bois, organisée à Francheville, par le Foyer rural. Les équipes du concours de bûcheronnage se sont affrontées au lancer de hache ou au grimé de sapins. Le bois était présent sous toutes ses formes sur les stands de la cinquantaine d'exposants. Cette fête a su mobiliser ses habitants : plus d'une centaine de bénévoles (sur 256 habitants)! Toute la journée, sous le soleil les visiteurs ont pu découvrir nombre de techniques de travail du bois, de la dentelle au sciage en long, des énergies renouvelables aux sculptures à la tronçonneuse...
Rendez-vous en 2016 !

25 ans Anniversaire
Nord 21 nutrition
Venez le fêter aux journées Châtillonnaises
Samedi 28 et dimanche 29 juin
Fournisseurs présents sur le stand
Actualité : valorisez vos fourrages pour l'été et anticipez l'hiver, pensez **ALIMENT LIQUIDE**.
Nord 21 Nutrition - 21510 Aignay-le-Duc
06 89 88 56 33
bertrand.leguy@orange.fr

Récoltes

«Deux fois moins en foin»

Sans grande surprise, les rendements en fourrages ne sont pas bons. Rencontre avec un agriculteur du canton d'Arnay-le-Duc.



Sébastien Fichot et Nicolas Dortel évoquent les conséquence de la sécheresse.

Moins 50% : les prés font aussi leurs soldes d'été. *«Je m'en serais bien passé»* commente Sébastien Fichot, agriculteur à Magnien, *«si je n'atteins pas ce pourcentage, je n'en serai pas loin. Cette année, il devrait manquer près d'une botte sur deux»*. Nicolas Dortel, un ami venu l'accompagner dans cette récolte, lui annonce la venue d'un orage en début de semaine : *«je n'y crois même plus !»* confie le jeune homme âgé de 30 ans, *«il n'est tombé que quelques gouttes ici depuis début mars. Il y a eu un orage, en effet, mais c'est tout. Depuis que je me suis installé en 2008, c'est de loin l'année la plus sèche»*. L'enrubannage de ray-grass s'est quant a lui terminé sur une baisse de rendement de 35%. *«Je m'en sors un peu mieux, mais les futures récoltes de céréales risquent de repartir vers les 50%, à commencer par la paille qui se fera bien rare elle aussi»* poursuit le Magniénois orienté en polyculture-élevage. Celui-ci regarde ses parcelles de blés et d'orges d'un œil craintif : *«concernant les rendements, je m'attends à faire entre 30 et 40q/ha, soit 25q/ha en moins qu'une année normale»*. Son triticale s'annonce lui aussi très moyen avec la présence de plusieurs maladies. En plus de l'impact économique de cette sécheresse, le manque d'eau engendre un surplus de travail : *«j'amène de l'eau aux bêtes un mois plus tôt que d'ordinaire. Je donne du fourrage à certaines bêtes aujourd'hui, mais d'ici quelques jours, je pense qu'il faudra aller nourrir l'ensemble du cheptel»*.

AURÉLIEN GENEST

▶Zoom

Vision départementale

Dominique Guyon, président de la commission bovins viande de la FDSEA, dresse un bilan sur l'ensemble de la Côte d'Or: *«Nous pouvons généraliser la baisse de fourrages de 40 à 50% dans les prés naturels et un tiers dans les artificiels. En plus de l'impact de la sécheresse, le piétinement des vaches en octobre et novembre, période alors très humide, n'a pas été propice à une bonne récolte dans les prés naturels».*

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur
58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48 - philippe.simonnet6@wanadoo.fr
metalconstruction.fr

Irrigation

L'agriculture défend sa part du gâteau

Bien consciente de la diminution de la ressource en eau, la profession défend ses intérêts et invite l'administration à revoir certaines positions.



L'eau : une ressource plus que jamais à gérer.

La cellule de veille de gestion de la ressource en eau en période d'étiage, présentée dans notre dernière édition, se réunit chaque jeudi à Dijon. Nicolas Michaud, responsable professionnel à la Chambre d'agriculture, et François-Xavier Lévêque, président du syndicat des irrigants, prennent part à chacun de ces rendez-vous. En compagnie de représentants de Val Union, les deux Côte d'oriens ont récemment demandé le classement du maïs semence en culture sensible, afin que celui-ci ne soit pas soumis à dérogation en cas d'arrêté préfectoral interdisant l'irrigation. Cette demande a été acceptée. Une demande du même type a été formulée pour les pommes de terre d'industrie, récoltées après le 1er août, mais celle-ci n'a pas connu le même succès, tout comme les oignons. Nicolas Michaud et François-Xavier Lévêque mettent en avant des arguments économiques de telles cultures dans le département : *«Nous sommes bien conscients des difficultés du moment, mais les prélèvements de l'agriculture ne représentent que 5% du volume d'eau attribué en Côte d'Or. Les critiques envers le milieu agricole ne sont donc pas fondées. Mieux, des filières comme celles des légumes ou du maïs semence représentent des sources d'emploi, de valeur ajoutée pour les producteurs»*. Les deux responsables agricoles ont rencontré le préfet et n'ont pas manqué de lui faire part des problèmes récurrents rentrés sur le terrain : *«un mètre sous l'eau il y a un an, moins que rien cette fois-ci... Nous ne pouvons pas continuer ainsi. La loi sur l'eau ne convient pas, il faudrait la modifier. Aujourd'hui, elle fait plus de mal au milieu qu'autre chose. Il faut que l'on se pose les bonnes questions, que l'on réfléchisse de quelle manière récupérer cette eau quand celle-ci est en excès. La mise en place des bassins d'irrigation dans les secteurs sensibles pourrait assurer la continuité de l'irrigation, qui est la seule assurance de production pour les agriculteurs»*.

AURÉLIEN GENEST

Cultures

Des protéines à aller chercher

Des solutions simples existent pour élever la teneur moyenne des blés. Arvalis fait le point.

La teneur en protéines baisse depuis 2005. En Côte d'Or, la moyenne est à 11,3 : un problème devant l'exigence grandissante des meuniers. *«Le taux de 11,5 est devenu une porte d'entrée aux marchés, notamment à l'export et au bassin méditerranéen»* rappelle Luc Pelcé, ingénieur à Arvalis-Institut du végétal. Deux leviers existent pour tenter d'y remédier : le choix de la variété et la fertilisation azotée. *«Le premier s'intéresse à la génétique. Il peut y avoir un point d'écart entre les différentes variétés»* signale l'intervenant. Le choix opéré le jour du semis d'automne est donc important. En consultant les caractéristiques des variétés de la plateforme de Rouvres-en-Plaine, Goncourt et Sy Moisson font par exemple le grand écart en terme de protéines, avec un effet positif pour le premier cité.

L'enjeu de la fertilisation azotée se chiffre lui aussi à un point en protéines. Luc Pelcé compare deux types de pratiques : *«dans le cas le moins propice, un agriculteur va oublier de compter 40 unités dans son bilan, il va travailler avec de l'azote liquide qui se volatilise facilement.... A l'inverse, la personne qui calcule bien sa dose, qui utilise des outils de pilotage pour le troisième apport et qui utilise de l'ammonitrate à bon escient fera plus de protéines»*.



La plateforme d'essais de Rouvres-en-Plaine a ouvert ses portes mercredi 11 juin.

Les deux leviers *«choix des variétés»* et *«fertilisation azotée»* peuvent être combinés. *«La conquête des protéines est un enjeu important, elle passe notamment par un travail de communication auprès des producteurs»* insiste Luc Pelcé, *«il faut prendre un élan différent de celui des dernières années, dans lequel le poids spécifique était constamment mis en avant. Lors de nos visites d'essais, on nous demande constamment quelles sont les variétés qui produisent le plus... C'est le premier critère recherché, sachant que les variétés qui amènent les meilleurs rendements sont souvent celles qui sont le moins riches en protéines. Les agriculteurs nous le rappellent souvent, à juste titre. Je pense qu'un encouragement financier va s'imposer pour inverser la tendance et repasser au delà de 11,5»*.

AURÉLIEN GENEST

Agriculture de précision

Quelle rentabilité espérer ?

La commission productions végétales de la FDSEA s'est intéressée au retour sur investissement des nouvelles technologies.



Sur une rotation colza, blé, orge, le gain réalisé se chiffre à 10€/ha/an.

Système de guidage, système GPS... L'agriculture de précision est de plus en plus *«tendance»*. Plus loin que ses aspects techniques et pratiques, est-elle intéressante d'un point de vue économique ? Réunis chez Didier Lenoir, agriculteur à Charmes dans le canton de Mirebeau-sur-Bèze, les membres de la commission ont assisté à une présentation de Caroline Desbourdes, ingénieure spécialisée dans l'agriculture de précision à Arvalis-Institut du végétal. *«Nous avons mesuré les recouvrements qu'effectuent des agriculteurs non équipés»* annonce Caroline Desbourdes, *«sur le travail du sol, le recouvrement entre chaque aller-retour est de l'ordre de 60cm, cela représente 13% de la surface de la parcelle. Autrement dit, un agriculteur déchaume 113 ha au lieu de 100... Pour la récolte de céréales, le recouvrement moyen est de l'ordre de 35 cm, soit 5% de la surface. En semis, en épandage et en pulvérisation, les recouvrement représentent 2% de la parcelle»*.

Avec un système d'autoguidage, l'agriculteur n'a plus ces recouvrements. *«Sur une rotation colza, blé, orge, le gain réalisé se chiffre à 10€/ha/an»* informe l'ingénieure, *«le retour sur investissement de ces matériels d'autoguidage, qui coûtent entre 10 000 et 15 000 euros, peut se faire entre trois et cinq ans»*.

Didier Lenoir, l'un des *«pionniers»* du département, a fait part de sa propre expérience et sa pleine satisfaction dans ce matériel de précision. Un système GPS est utilisé depuis 19 ans dans son exploitation, une barre de guidage l'est depuis 12 ans. L'auto-guidage entame quant à lui sa cinquième campagne.

AURÉLIEN GENEST

► *Formation*

Perfectionnement dans le dressage du chien de troupeau

Utiliser plus efficacement son chien dans les situations propres à son exploitation
Durée : 1 journée
Date(s) et lieu(x) : fin septembre 2014 à Thoisy-le-Désert
Public concerné : tout éleveur ou éleveuse ovin, bovin, caprin voire volaille de Bourgogne qui a déjà participé à une session d'initiation et qui souhaite se perfectionner
Contact : Jean Marc Bidoire (SEO21) – 03 80 68 66 72 seo21@orange.fr
Responsable de stage : Aurore Gérard(Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 90 68 72 aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Race brune

Rendez-vous ce week-end à Châtillon

Les éleveurs de race brune ont rendez-vous samedi et dimanche sur le cour-l'Abbé à Châtillon-sur-Seine. Les concours génisses et championnat débuteront demain à 10h30. Il seront suivis du concours vaches, des prix des meilleures mamelles et des prix de championnat à partir de 13h30. La vente aux enchères débutera à 18h30. La matinée de dimanche sera consacrée à des visites d'élevages. Le challenge des jeunes présentateurs aura lieu à partir de 14 heures, tout comme la présentation génétique des femelles de BGS Création, la présentation des descendances de testages, la parade des championnes et le défilé des enfants.



Bœuf de Pâques

De Dijon à Pouilly-en-Auxois ?

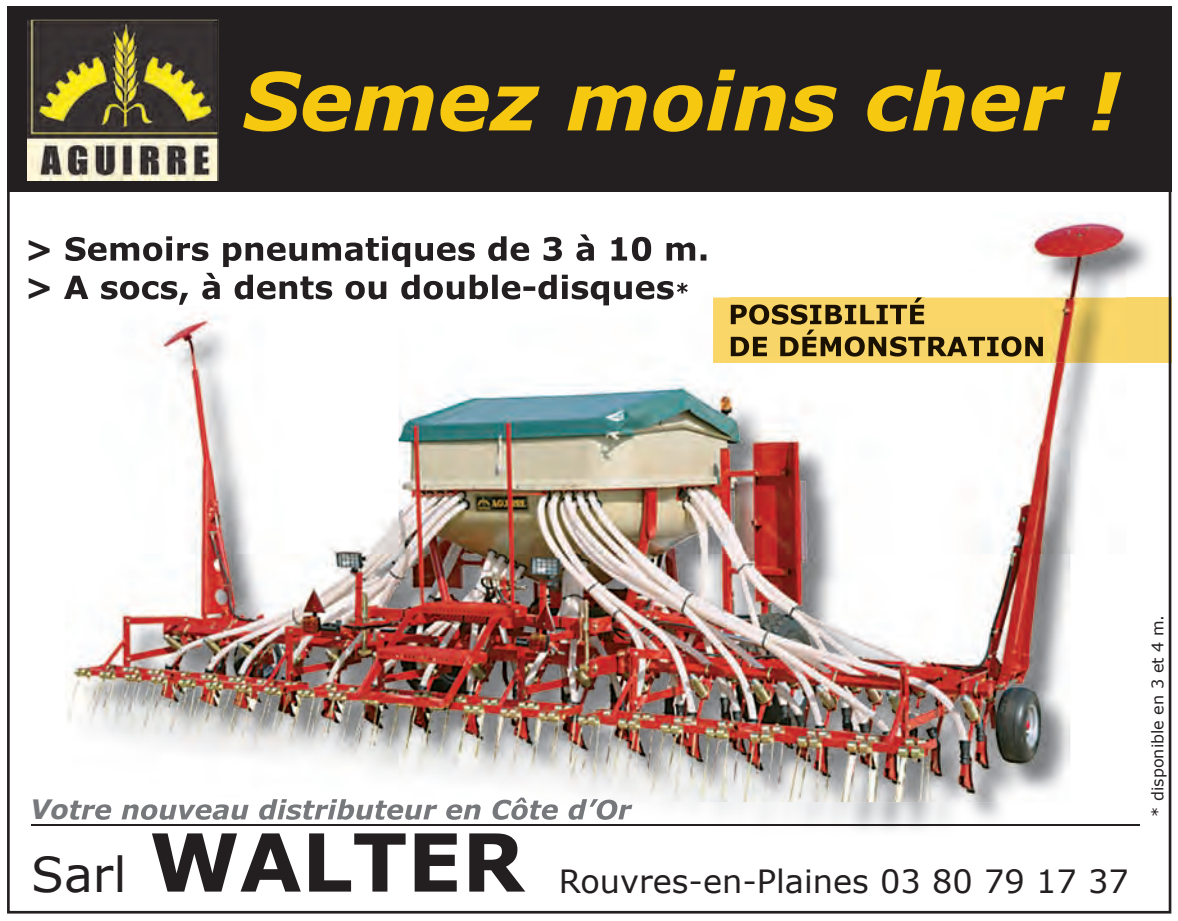
Le grand concours des engraisseurs devrait être délocalisé au pôle agricole de Créancey.



Le Parc des expositions accueillait le concours depuis plusieurs années.

L'information est tombée lors de la dernière réunion des membres du bureau de la Chambre d'agriculture. Le concours du Bœufde Pâques, qui a fêté sa 118e édition il y a trois mois, devrait atterrir en terres polliennes en 2015. *«Le Palais des Congrès reçoit Florissimo l'an prochain et ne pourra pas nous accueillir»* rappelle Jean-Louis Brazey, le président de l'association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité. Présent à la réunion de la Chambre d'agriculture, le Saône-et-Loirien a fait part de la difficulté à trouver un lieu propice à l'évènement et à *«la baisse probable des subventions accordées par la Ville de Dijon»*, sachant que la location du Parc des expositions coûte à elle seule 13 000 euros. Le site de Créancey apparaît comme une *«belle opportunité pouvant s'inscrire sur le long terme»*. Reste à savoir si le pôle agricole pourra accueillir l'ensemble des animaux, plus nombreux et monopolisant plus de place que les bovins des traditionnels concours polliens. *«Sans oublier les ovins et la place réservée aux repas»* ajoute Jean-Louis Brazey qui, dans un premier temps, avait envisagé l'hypothèse d'aménager des chapiteaux. L'utilisation des deux bâtiments, avec celui de la station d'évaluation, est actuellement étudiée.

AURÉLIEN GENEST



▸Agenda

25/07 Foire-concours aux culards de Moulins-Engilbert

La 2è foire-concours aux culards de l'année, à Moulins-Engilbert, aura lieu vendredi 25 juillet prochain à la SICAFOME. Cette fois-ci, elle est réservée aux génisses et boeufs culards d'engraissement. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 11 juillet. Engagement de 10 euros par bovin. Programme: réception des animaux de 4h à 5h30, jury de 6h30 à 8h et vente au cadran à partir de 8h30. Renseignements au 03 86 84 28 75.

09/08 61ème Foire-concours de Corbigny

La 61è Foire-concours de Corbigny, organisée par le Comité des foires, se tiendra le samedi 9 août sur le champ de foire. Des concours réservés aux bovins et ovins seront organisés. La réception des bêtes se fera de 6h à 8h, avant marquage des animaux. Le jury opérera à partir de 9h et le palmarès sera dévoilé avant midi. Cette partie plus technique, mais attendue des éleveurs, sera complétée, comme à l'habitude, par de nombreuses animations. En parallèle, se déroulera dans toute la ville la brocante et vide-greniers, organisée par l'Association des commerçants et artisans du Corbigeois. Inscriptions des animaux jusqu'au mardi 5 août au soir à la SICAGEMAC (route de Saint-Saulge) au 03 86 20 00 37. Renseignements auprès du président du Comité des foires, Pascal Loisy, au 09 53 88 07 32 (aux heures de repas).

Suite aux effets de la sécheresse

108 communes concernées par des restrictions des usages de l'eau

A la suite d'un Comité des usagers de l'eau, le 13 juin, la préfète de la Nièvre, Michèle Kirry, a pris un arrêté, le 17 juin, portant limitation de certains usages de l'eau dans le département de la Nièvre.



En fonction de votre commune, renseignez-vous sur les mesures concernant l'irrigation.

108 communes sont concernées, selon différents niveaux de gravité, en fonction de la baisse constatée des débits des cours d'eau dans les 17 stations de référence. Ainsi, si le Chalaux et la Cure, la Vrille, l'Acolin et le Colâtre, l'Aron, le Nohain et le Mazou, la Loire amont et la Loire aval, l'Allier et le piézomètre de Bouhy ne sont pas concernés par les restrictions, en revanche, les seuils ont été franchis sur le Beuvron, le Sauzay et l'Yonne amont, placés en *«vigilance»*, et sur l'Ixeure et la Canne et l'Yonne aval, placés en *«alerte renforcée»*. L'arrêté préfectoral considère que *«les restrictions doivent être proportionnées à la situation, aux ressources concernées et portées par tous les usagers de l'eau, dans un souci de solidarité générale»* et que *«l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine est prioritaire»*. Ainsi, à côté des limitations des usages domestiques, des usages industriels, de la navigation et de la gestion des plans d'eau, l'irrigation destinée à l'agriculture est-elle aussi visée par les mesures en vigueur.

Niveau «vigilance»

Le seuil de *«vigilance»* pour les prélèvements directs, le moins restrictif, s'applique désormais aux communes d'Arleuf, Arthel, Billy-sur-Oisy, Breugnon, Champallement, Champlin, La Chapelle-saint-André, Château-Chinon ville, Château-Chinon campagne, Chaumard, Corancy, Corvol l'Orgueilleux, Courcelles, Cuncy-les-Varzy, Fachin, Glux-en-Glenne, Lavault de Frétoy, Menou, Montenoison, Montigny-en-Morvan, Moussy, Oisy, Ouagne, Oudan, Planchez, Rix, Saint-Pierre-du-Mont, Trucy l'Orgueileux, Varzy et Villiers-le-Sec. Sur ces communes, tous les usagers de l'eau doivent être vigilants sur leur consommation d'eau et d'ores et déjà engager des mesures (par exemple: stockage d'eau pluviale, réglage de matériel, suppression des fuites d'eau, limitation aux usages indispensables...) afin d'anticiper le passage à un éventuel niveau de restriction aux cours des prochaines semaines.

Niveau «alerte»

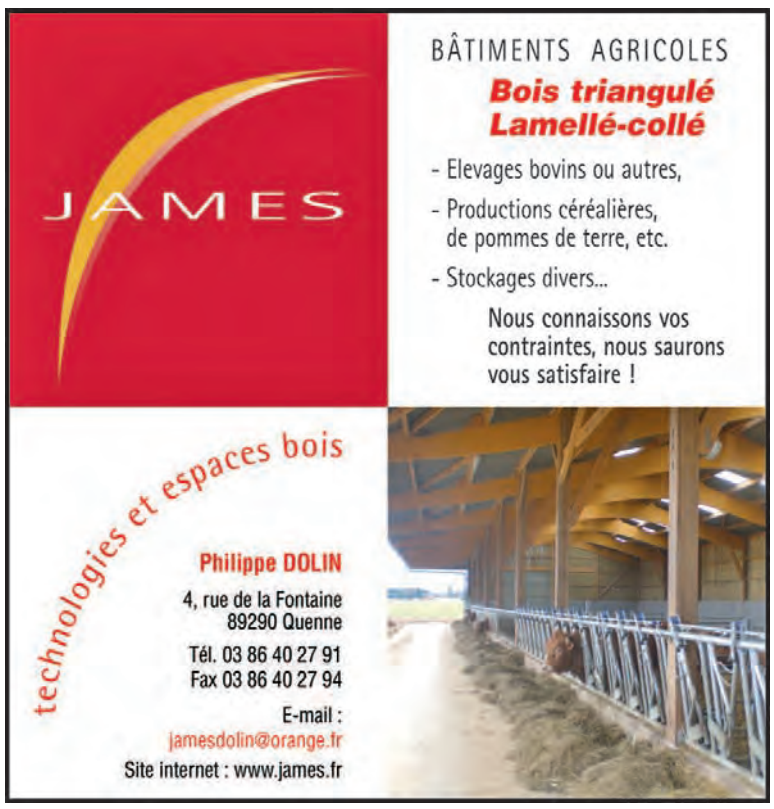
Au niveau *«alerte»*, les communes concernées sont Arbourse, Arzembouy, Avrée, Balleray, Beaumont-la-Ferrière, Champlemy, Chatin, Chiddes, Dommartin, Dompierre-sur-Nièvre, Dun-sur-Grandry, Flety, Giry, Guérigny, Lanty, Larochemillay, Lurcy-le-Bourg, Luzy, Millay, Montigny-aux-Amognes, Moulins-Engilbert, La Nocle-Maulaix, Nolay, Onlay, Oulon, Ourouer, Poil, Poiseux, Prémery, Préporché, Rémilly, Saint-Aubin-les-Forges, Saint-Benin-des-Bois, Saint-Bonnot, Saint-Franchy, Saint-Hilaire-en-Morvan, Saint-Honoré-les-Bains, Saint-Léger de Fougeret, Saint-Malo en Donziois, Saint-Martin d'Heuille, Saint-Pereuse, Saint-Seine, Savigny-Poil Fol, Sémelay, Sermages, Sichamps, Tazilly, Ternant, Urzy et Villapourçon. A ce seuil, pour l'irrigation, le registre réglementaire de prélèvement doit être rempli hebdomadairement et envoyé mensuellement à la Direction départementale des territoires (DDT); le réglage des rampes et asperseurs doit impérativement éviter tout arrosage de surfaces non agricoles; et les agriculteurs doivent respecter les bonnes pratiques d'irrigation (heures d'arrosage, doses adaptées aux besoins des plantes et à la teneur en eau des sols...) et limiter cet usage au strict nécessaire.

Niveau «alerte renforcée»

Sont placées au niveau d'«*alerte renforcée»*, le plus restrictif, les communes d'Armes, Billy-Chevannes, Blismes, Bona, Chevroches, Cizely, Clamecy, Crux-la-Ville, Dornecy, La Fermeté, Gacogne, Jailly, Limon, Lormes, La-Maison-Dieu, Mhere, Montreuillon, Pouques-Lormes, Pousseaux, Saint-Benin d'Azy, Saint-Firmin, Saint-Jean aux Amognes, Sainte-Marie, Saint-Saulge, Saint-Sulpice, Saxi-Bourdon, Surgy et Vauclaix. Sur ces communes, pour l'irrigation, à l'exclusion des prélèvements en retenue collinaire et les prélèvements à usage d'irrigation de cultures maraîchères et horticoles, et des pépinières, les prélèvements en nappe profonde sont interdits du samedi 8h au lundi 8h. Pour les prélèvements en cours d'eau, canaux ou nappe d'accompagnement, des tours d'eau sont mis en place. Le registre réglementaire de prélèvements doit être rempli hebdomadairement et envoyé mensuellement à la Direction départementale des territoires (DDT).

Sanctions encourues

Aux termes de l'arrêté du 17 juin, *«tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose à une peine d'amende de 5ème classe (pouvant aller jusqu'à 1 500 euros d'amende ou jusqu'à 3 000 euros en cas de récidive). S'il s'agit d'une personne morale de droit public ou de droit privé (notamment société, entreprise, collectivité territoriale, association), la peine encourue est multipliée par cinq, soit 7 500 euros et 15 000 euros en cas de récidive»*, plus les peines complémentaires du Code pénal. Enfin, l'article 1 de l'arrêté préfectoral prévoit que «*les mesures de restriction de l'usage de l'eau... sont prescrites jusqu'à nouvel ordre, et au plus tard jusqu'au 30 septembre 2014*» et qu'elles *«seront actualisées ou levées en tant que de besoin, par arrêté complémentaire en fonction de la situation météorologique et du suivi hydrologique réalisé sur les stations de référence»*... **E.C.**



1er Mondial Charolais

Un événement «*exceptionnel*» qui veut montrer la «*force*» de la 1ère race à viande

Lundi 23 juin, les organisateurs et les partenaires du 1er Mondial Charolais, qui aura lieu les 28, 29 et 30 août au Marault, étaient réunis pour préciser le programme, les ambitions et les enjeux d'un événement qualifié d' «*exceptionnel*». L'occasion de dévoiler la philosophie qui préside à «*une communication puissante*» autour de la race charolaise.



Les membres du Comité de pilotage du Mondial charolais...

«*Il ne sert à rien de dire que la charolaise est la 1ère race à viande française et mondiale, si on ne fait rien pour le démontrer. Nous avons le devoir de montrer que nous sommes bons et que nous vendons encore. Nous devons montrer notre force et notre puissance et nous avons besoin de convaincre que nous sommes les meilleurs et que nous pouvons durer dans le temps*»: ainsi Michel Baudot, président du Herd Book Charolais, pose-t-il les jalons de l'immense opération de communication qu'il enclenche avec l'organisation du 1er Mondial Charolais, fin août au Marault (programme sur www.charolaise.fr).

Et quelle communication! Un budget ambitieux d'environ 450 000 euros, «*soit trois fois plus que ce que coûte habituellement l'organisation du National adultes*», permettra de réunir un maximum d'acteurs et de partenaires de l'élevage. Catherine Locatelli, la chargée de communication du HBC, parle «*d'un événement exceptionnel*» à plusieurs titres: «*d'abord parce qu'il visera les professionnels et l'ensemble de la filière. C'est rare de voir un événement réunissant tous les professionnels, du naisseur au distributeur en passant par les intermédiaires, où toutes les branches seront représentées. Ensuite, parce que le Mondial sera grand public: nous montrerons à tous ceux qui veulent participer aux festivités le charolais sous toutes ses formes, de la fourche à la fourchette. 1000 animaux seront présents sur le site et il y aura des dégustations de viande et des animations pour les enfants et pour les plus grands. Enfin, parce que la portée de l'événement sera internationale, avec le Congrès mondial charolais qui accueillera durant une semaine, dans le berceau de la race, plus de 200 éleveurs issus de 20 pays producteurs*». Pour le président d'Interbev Bourgogne, le Nivernais Emmanuel Bernard, «*si le succès est au rendez-vous, les retombées seront positives à tous les niveaux. Ce sera bon pour la race charolaise, bon pour le site du Marault, et si nous réussissons à faire monter la mayonnaise, les partenaires de la filière poursuivrons notre ambition, en faisant vendre, en évoquant une belle histoire, en faisant rêver les professionnels comme les consommateurs*».

Les co-organisateurs veulent faire passer des messages «*aux étrangers et à la presse: si on ne défend pas notre façon d'élever ici, ce ne sont pas les autres qui nous défendront*». «*Pour une fois, nous rassemblerons concrètement l'ensemble de la filière sur un même site, ce que nous ne savons pas toujours faire aussi bien que d'autres races. Montrer la charolaise du pré à l'assiette, ce ne peut être que bénéfique pour chacun d'entre nous*» insiste Eric Bertrand, le président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, co-organisatrice et caution morale du Mondial charolais au nom des éleveurs et des organisations professionnelles du territoire régional.

De multiples événements en un

Les organisateurs ont su motiver de nombreux partenaires publics et privés autour de leurs ambitions. Ainsi, le Conseil régional, le Conseil général de la Nièvre, les collectivités locales, le Crédit agricole Centre Loire, la société Lagrost, l'organisme de sélection de la race, Bigard, SVA Jean Rozé, Despinasse, Puigrenier, les marchés au cadran et les groupements coopératifs, les circuits de distribution, les JA 58 et Groupama sont-ils les leaders d'une soixantaine de structures impliquées au quotidien dans la filière et dans le Mondial charolais...

Le Comité de pilotage, qui affine actuellement les détails de l'événement, est composé du Herd Book Charolais, d'Interbev Bourgogne et de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, véritables têtes de pont de l'événement. «*C'est un effort de communication inédit, que l'on ne reproduira pas tous les ans, et qui s'appuie sur de nombreuses manifestations parallèles. Nous voulons faire quelque chose qui ait de la gueule, sans se disperser, mais qui satisfasse tout le monde, en espérant que la météo sera avec nous*» précise Michel Baudot.

Parmi les multiples rendez-vous sont annoncés un concours de boucherie, associé au concours national de reproducteurs adultes, le concours national des veaux le 5 septembre, à la fin de cette folle semaine, la finale départementale de labours des JA, sur une parcelle en face du HBC, les anniversaires du Herd Book (150 ans) et de Charolais international (50 ans) salués par un livre et des expos, un fil rouge et une soirée professionnelle à Beaune le 2 septembre autour de l'efficacité alimentaire, des expositions multi-espèces (chevaux, moutons, avicole), des animations pour les enfants, des dégustations de viande, de la vente directe, un marché des terroirs, et un Festival charolais, le samedi soir, réunissant trois ambiances musicales autour d'un barbecue géant... La liste n'est pas exhaustive. «*Nous voulons, bien sûr présenter l'histoire de la race, mais aussi montrer notre envie, convaincre que le charolais a su évoluer, que dans un même animal il y a plusieurs destinations, géographiques ou de consommation, que cette race à viande la plus présente dans le monde n'est pas un produit standard, qu'elle s'adapte*»... souligne Emmanuel Bernard.

Michel Baudot, appuie dans le même sens: «*Nous pesons 33% des tonnages de viande abattue en France. Nous sommes capables de fournir des animaux d'une même race en qualité et en quantité pour des destinations qui se diversifient, allant du buggy à la formule 1*». Et Eric Bertrand enfonce le clou: «*Nous ne verrons pas seulement l'élite de l'élite au Marault, mais tout ce que tout un chacun est capable de faire ici, du moment que l'animal a un parent inscrit au Herd Book, une large palette de produits qui sera intéressante pour nous qui n'évoluons pas sur une terre d'engraissement!*»

Une occasion également de montrer l'impact économique, social et culturel de la race sur la région: «*le retour d'activité économique sur le territoire est, à l'hectare, plus élevé en élevage qu'en céréales*». Tout un programme! Fière et prometteuse, la «*blanche*» veut demeurer la reine, dans les prés, sur les étals, dans les assiettes et surtout dans les esprits...

Emmanuel Coulombeix

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
S.A.S. BAILLY
BP 2 - 18240 SAVIGNY EN SANCERRE
Tél : 02 48 72 12 93 - Fax : 02 48 72 10 02
mail@baillysa.fr - site : baillysa.fr
HANGARS AGRICOLES - BATIMENTS D'ELEVAGE
BATIMENTS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX
ETUDES ET DEVIS GRATUITS - QUALIBAT

NOUVEAU
GIRARD MAITR'O
21220 Gevrey Chambertin -Tel. 03 80 52 40 70
UNE GRANDE CAPACITÉ DE CHANTIER !

• 3 ÉQUIPES NOUVEAU
1 trancheuse - 2 sous soleurs
• 1 BUREAU D'ÉTUDES
Relevé topographique - dossier DDT
• FINANCEMENT SUR 10 ANS*
1ère échéance mai 2016
(taux actuel 2,6%)
* Sous réserve d'acceptation du dossier. A consommer avec modération
PARRAINEZ UN AMI, UN VOISIN
ET RECEVEZ UN CARTON DE VIN*
Contactez Alain TROUSSARD 06 07 78 11 95

Vol en agriculture

La FDSEA lance un observatoire des vols et délits dans le département

Plusieurs cas de vols dans les exploitations ont à nouveau été signalés ces derniers jours, principalement localisés sur l'axe de l'A 77 dans le département. Fuel, cuivre, autoradio … ont été dérobés dans les exploitations concernées et les exploitants, désabusés par la répétition de ces actes, perdent patience.
Face à l'expansion de ce fléau, la FDSEA a ouvert un observatoire des vols et délits en agriculture dans la Nièvre. Des actions syndicales sont par ailleurs en cours de préparation et ce dossier sera abordé avec la préfète de la Nièvre et les parlementaires la semaine prochaine.
Nous vous incitons en conséquence à nous remonter au plus vite, tout cas qui aurait affecté votre exploitation des derniers mois.
Par ailleurs, il est absolument indispensable que tous vols commis sur vos exploitations fassent l'objet d'un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie.
Enfin, nous vous invitons à rejoindre en parrallèle la démarche lancée par la chambre d'agriculture de la Nièvre et à inscrire votre exploitation sur le réseau d'alerte présenté avec le dernier *«Partenaires»*.

L'ÉQUIPE FDSEA



FDSEA 58

«Cette fois, ça y est, on touche le fond !»

En fin de semaine, ils étaient chez les parlementaires, en début de semaine sur les barrages. Exaspérés ils le sont … et ça se sent.
Le président de la section *«grandes cultures»* de la FDSEA, Didier Guyon revient sur la proposition de Ségolène Royal d'interdire les traitements phytosanitaires à moins de 200 mètres de tous lieux d'habitations.


Action syndicale du Marché de Rungis dans la nuit de lundi à mardi.

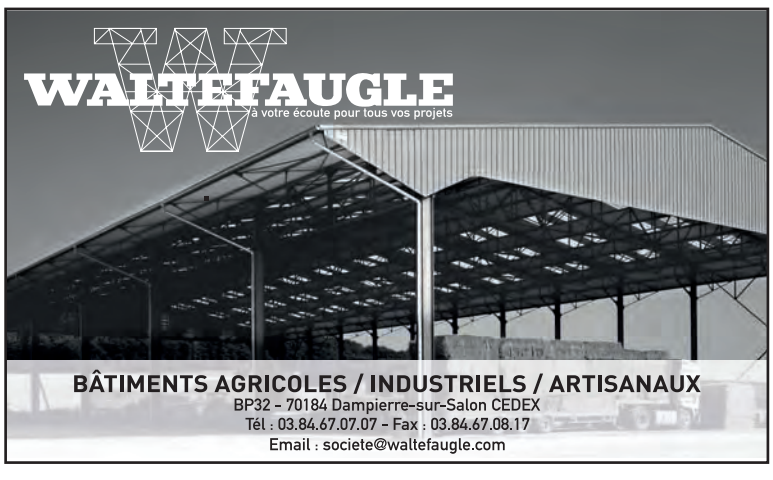
Terres de Bourgogne : Didier, on a très vite vu la FDSEA réagir sur ce sujet ?
Didier Guyon : *«C'est vrai que dès l'annonce de la ministre de l'écologie, tout le réseau syndical s'est mis en branle. Mais il y a de quoi, non ? On a quand même franchement l'impression que ces dernières années, les politiques n'en ont jamais assez, que tous nos ministres se tirent la bourre pour avoir l'honneur de sortir l'aberration la plus énorme. Et tout le monde y passe, éleveurs, céréaliers : Le curage des fossés, le défrichement, l'interdiction de brûlage, l'an passé l'interdiction d'abreuver les animaux dans les cours d'eau … En ce moment c'est minimum une connerie par an et je pèse mes mots ! Mais à force de surenchère, cette fois ca y est, on touche le fond !»*

Pour la Nièvre, quel est l'impact estimé de cette potentielle mesure ?
D.G : *«Dès que nous avons eu connaissance des détails, nous avons demandé à la chambre d'agriculture de faire tourner ses outils. Aujourd'hui, l'impact estimé est de 129 000 hectares dans le département, soit un tiers de notre SAU. Les grandes cultures et la vigne sont les productions qui seraient les plus impactées. Pour elles, c'est d'ailleurs l'équilibre économique des exploitations qui serait directement remis en cause. C'est pour cela, qu'au côté du syndicat viticole, nous avons réagi rapidement. Cette proposition est intolérable».*

Où en êtes-vous en matière de mobilisation syndicale à ce jour ?
D.G : *«Des rendez-vous ont été pris auprès des parlementaires et de la préfète de la Nièvre, pour agir au plus vite sur le nœud du problème, la partie législative. A ce jour, c'est dans le cadre du passage au parlement de la loi d'avenir que pourra s'inverser la tendance. En lien avec la FNSEA, nous avons rédigé des propositions d'amendements qui sont présentées et remises aux parlementaires. Les rendez-vous sont en cours et se poursuivent cette semaine et la semaine prochaine. Sur le terrain, les syndicats locaux sont aussi mobilisés auprès de leurs élus. Et puis, il y a eu la manifestation de Rungis en début de semaine. Une quarantaine de Nivernais ont fait le déplacement aux côtés des producteurs du Cher pour effectuer des contrôles sur l'approvisionnement en produits étrangers sur le marché. Le sujet n'est pas évident à traiter avec le grand public mais il faut bien faire comprendre aux consommateurs et aux politiques qu'à force d'excès en tout genre, l'atteinte à la production française est réelle et que bientôt, manger français ne sera plus possible. C'est ce que les producteurs ont été dénoncés à Rungis dans la nuit de lundi à mardi».*

Etes-vous confiant quant à l'issue de ce dossier ?
D.G : *«Je vous le répète, on touche le fond ces derniers jours et ce constat est tout aussi valable sur la conduite politique du pays. En somme, rien n'est garanti mais ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas en restant à la maison à geindre que le problème va être solutionné. Maintenant, il faut taper dans la butte ! Ce qui est certain, c'est que les producteurs de grandes cultures en ont ras le bol d'être systématiquement sabordés par des politiques aux approches dogmatiques et plutôt légères. Et une fois de plus, tout le monde est concerné. Les polyculteurs/éleveurs ont gros à perde dans l'affaire. Donc on va faire le boulot comme il se doit et si les résultats ne sont pas satisfaisants, on passera à la vitesse supérieure. La filière céréalière, c'est aussi des emplois, de l'aménagement et de l'économie dans nos territoires. On saura le faire valoir et trouver le chemin de la préfecture pour cela si nécessaire. Mais là on est au bout du bout. Les gars sont chauds et les réactions pourraient finir par être incontrôlables. Il arrivera un moment où l'on ne tiendra plus personne et ce serait souhaitable que tout soit résolu avant».*

PROPOS RECUEILLIS PAR SL FDSEA 58





Marché au cadran de Corbigny

Résultat positif en 2013

La Sicagemac tenait son assemblée générale, jeudi 19 juin à l'abbaye de Corbigny. Les comptes de 2013 du marché au cadran renouent avec les bénéfices. De bon augure pour la pérennité de la structure.



Une soixantaine d'adhérents de la Sicagemac ont assisté à l'assemblée générale

Présenté par M. Garnier, le commissaire aux comptes de la Sicagemac, le résultat de l'exercice 2013 laisse apparaître un bénéfice de près de 5000 euros. *«Compte tenu des commissions et des charges, le seuil de rentabilité, c'est-à-dire le nombre d'animaux à vendre pour parvenir à l'équilibre, devait se monter à 13952 bovins»* a-t-il dit. En réalité, ce sont 14173 bovins qui ont été commercialisés, avec une commission moyenne de 22,21 euros par bovin. Ce qui a fait dire au président Philippe Guillien que *«malgré la baisse du nombre de bovins commercialisés et grâce à des économies de charges, le seuil de rentabilité est positif, même s'il diminue par rapport à celui de 2012»*. Et constatant *«que depuis le début 2014, on peine alors qu'il faudrait commercialiser 14720 bovins pour parvenir à l'équilibre cette année»*, le responsable se veut rassurant: *«les choses peuvent se redresser d'ici décembre prochain»*. C'est que en 2013 comme au cours des cinq premiers mois de cette année, le nombre d'animaux présentés et vendus connait une lente dégradation. 16062 bovins (16113 en 2012) sont venus l'an dernier à Corbigny et, au 31 mai 2014, 7632 ont été présentés, soit 8% de moins qu'il y a un an à la même date. Et côté ventes, la Sicagemac a écoulé 14173 bovins en 2013 (14523 en 2012) et 6992 sur les premiers mois de 2014 (contre 7623 sur la même période en 2013), soit une baisse de 8%. Le chiffre d'affaires par animal est passé de 1122 euros en 2012 à 1106 euros en 2013 et le prix de vente moyen en 2014 poursuit la baisse, à 1074 euros (-0,96% après deux années de hausse). Côté ovins, 3932 animaux ont été apportés en 2013 (contre 4683 en 2012), et au 31 mai 2014, le cumul fait apparaître 539 ovins (contre 794 sur la même période en 2013), soit -32%. En ventes, 3454 ovins ont été vendus en 2013 (contre 4275 en 2012), et le cumul 2014 atteint 534 (contre 648 sur la même période en 2013), soit -18%. Le prix de vente moyen est cependant passé de 101 euros en 2012 à 107 euros en 2013 mais qu'en sera-t-il cette année?

«Marché comme neuf»!

Après s'être réjoui *«des 7000 euros qu'on ne retient pas aux jeunes agriculteurs, un chiffre plus important cette année du fait du nombre conséquent d'installations»*, Philippe Guillien, tout en se *«réjouissant que nous obtenions un résultat équilibré cette année»*, a reconnu que *«nous, notre chance, c'est d'avoir une construction qui date de 20 ans, qui paraît comme neuve à tous nos visiteurs, et qui vieillit très bien. Pourvu que cela dure! Imaginez si nous avions à engager des travaux de rénovation pour 150 000 euros, le résultat de 5000 euros aurait très vite fondu dans le remboursement des annuités... Avant que le marché ne s'ouvre aux enchères, le capital avait fondu comme neige au soleil, aujourd'hui, c'est un marché vivant et équilibré»* s'est-il satisfait. Sans pour autant éluder la perte de vitesse depuis janvier: *«nous vendons en moyenne 10 euros en moins les animaux par rapport à 2013. Et c'est tant mieux parce que je m'attendais à pire. La tendance lourde est stable pour les mâles mais nous perdons en moyenne 0,70 centimes par kg sur les vaches et la viande»* a-t-il dit un peu provocant. Ce n'est pas rien *«quand on sait que les vaches représentent plus du quart du chiffre d'affaires total»*. *Le président a aussi évoqué* une deuxième source d'inquiétude, *«la baisse globale du troupeau nivernais, sur la même pente qu'au niveau national, avec de 5 à 7000 veaux en moins au 1er mai»* (source EDE). *«L'inquiétude est justifiée par la conjoncture globale: si les prix ont augmenté depuis 3 ans, les charges ont explosé depuis 20 ans»*! Le responsable a aussi évoqué une 3ème source d'inquiétude, *«plus grave»*: la concurrence de groupes coopératifs et des acheteurs du marché, *«loyale mais qui vont aussi acheter directement dans les fermes. A vous, adhérents du marché, de savoir ce que vous voulez et de ne pas vous laisser prendre par les flatteurs»* a-t-il averti avant de conclure, optimiste: *«si vous continuez à apporter au marché, nous arriverons à atteindre les 14700 animaux»*.

EMMANUEL COULOMBEIX

Élevage

L'élevage Nivernais à l'heure du marché mondial

A l'invitation de la section bovine de la FDSEA de la Nièvre et en partenariat avec le Crédit Agricole, une soixantaine d'éleveurs du Centre et du Sud-Nivernais, ont pris part, le 17 juin dernier, à une soirée d'information et d'échanges avec les responsables professionnels. Accords transatlantiques et marché Turc était au menu.

C'est accueilli par les caméras de la télévision publique Canadienne que les participants à cette soirée ont pris place dans la salle des fêtes de Cercy la Tour en cette chaude soirée printanière. Si le temps sec du moment était au centre des préoccupations de ce début de soirée, très vite les éleveurs se sont exportés vers des cieux plus lointains, mais malgré tout prégnants dans le quotidien de leurs exploitations : l'actuelle négociation des accords transatlantiques et les potentialités de développement du marché Turc en matière de viande bovine.

Des perspectives de développement sur le marché mondial

Acte un de cette soirée animée par Emmanuel Bernard, président de la section bovine de la FDSEA et secrétaire général adjoint de la FNB, zoom sur le marché mondial de la viande bovine. Revenant tour à tour sur la consommation de viande bovine, les niveaux de production tendanciellement orientés à la baisse dans le monde et les évolutions démographiques et sociales des pays émergents, une conclusion s'impose : l'offre se tend et la demande explose. Les signaux sont au vert !

Produire dans un contexte concurrentiel sain : Possible ou pas ?

En parallèle et alors que de véritables opportunités de marché se dégagent, des éléments indépendants du seul marché et pesant lourdement sur l'économie des filières d'élevage interfèrent. Illustration à l'appui, Emmanuel Bernard est successivement revenu sur trois principaux points d'entorse de la concurrence avec le continent Américain, eux-mêmes négociés par la commission Européenne avec le Mercosur, les USA et le Canada ! Hormones, activateurs de croissance, acide lactique répandu sur les carcasses des bovins, élevage en feedlots, dommages environnementaux, couts de production divisés par deux … Autant de points d'achoppements pour l'élevage français et sa filière qui, au travers d'un court-métrage diffusé au cours de la soirée aura permis aux éleveurs de constater que sur ces sujets, la profession, au travers d'Interbev, se mobilise âprement. Le risque cumulé, c'est 30 0000 tonnes de viandes ne répondant à aucun des standards imposés aux éleveurs français qui inonderaient notre marché. Rien n'est perdu mais le plus dur reste à faire pour la filière.

Turquie : Une stratégie à construire par la filière

La soirée s'est enfin clôturée sur une note d'optimisme au travers de la présentation par le président de la section bovine de la FDSEA des opportunités de développement à l'export sur le marché Turc, potentiel exutoire de marchandise française, à quelques heures de bateau seulement des ports Français. Avec une croissance moyenne de 5 % par an, un pouvoir d'achat en hausse, une économie dynamique et une évolution démographique insolente, la Turquie, non auto-suffisante en matière de viande bovine, exprime aujourd'hui un besoin estimé à 200 000 têtes de bovins, avec la volonté affirmée de continuer à faire tourner son économie locale, ses outils industriels et de ne pas déstabiliser sa production. Au carrefour du Moyen-Orient, de l'Asie et de l'Europe de l'Est, la Turquie représente pour les opérateurs français un enjeu stratégique où la concurrence étrangère sera néanmoins rude. A la filière de prendre ses responsabilités. Les éleveurs sont eux prêts à relever le défi !

S.L – FDSEA 58

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Arboriculture

«Salade de fruits, jolie, jolie…»

Installés depuis plus de 30 ans en bordure de l'ancienne RN6, un couple d'arboriculteurs de Vincelles s'est spécialisé dans la vente directe auprès d'automobiliste de passage, commercialisant ainsi la quasi-totalité de leur production.









1 Un premier tri est effectué par les cueilleurs eux même, sur le lieu même de la collecte

2 Marie-Claude Gibault consacre plus de 2 mois de son temps l'hiver, à la taille des pêchers

3 Il ne faut pas se fier aux apparences, les cueilleurs ne portent pas le costume pour travailler… !

4 Aux beaux jours, sur l'espace de vente, il n'est pas rare de faire la queue… De cerise bien sur !

5 Comme un petit air de Drôme provençale…

Installés des les premières cerises, au bord des routes ou sur les parkings, les stands de vente directe se multiplient et font désormais partie du paysage icaunais. Arboriculteurs à Vincelles, Marie-Claude et Guy Gibault sont à l'origine du concept, habitués depuis plus de 30 ans, à commercialiser ainsi la quasi-totalité de leurs productions auprès d'un public de plus en plus large et dont la fidélité s'accroît au fil des années. La *«baraque»* des époux Gibault, solidement ancrée en bordure de l'ancienne Nationale 6, à la sortie de Vincelles est devenue au fil du temps une véritable institution et le parking de désemplit pas. Belges, Parisiens en week-end, Néerlandais…, la ronde des plaques minéralogiques en témoigne : on vient parfois de loin s'approvisionner en Summit, Burlat, Belle de Mai et autres Hefelfingen !

C'est en 1980 que Guy Gibault, alors salarié aux sablières, a créé son exploitation arboricole, secondé par son épouse Marie-Claude, fille d'agriculteurs locaux. A l'origine en location, le parcellaire s'est constitué au gré des reprises successives auprès de propriétaires ne désirant pas voir leurs vergers arrachés et remplacés par des cultures céréalières. Aujourd'hui, l'exploitation compte un peu plus de 13 ha de vergers en production, localisés sur les communes de Gy l'Evêque, Jussy et Vincelles, pour un volume annuel moyen de 50 tonnes de fruits, au premier rang desquels 17 variétés de cerises (40 t), des pommes (10 t), des pêches et nectarines (5 t), ainsi qu'une production plus anecdotique de prunes, poires et abricots.

Un tri sélectif

Avec en toile de fond et au format cinémascope, la vallée de l'Yonne en contrebas, direction les vergers de cerisiers, dont une partie plantée à seulement quelques km de l'espace de vente. Guy Gibault y encadre une armée de cueilleurs aguerris, étudiants pour la plupart, et habitués des lieux : *«des saisonniers fidèles qui reviennent pour la plupart d'année en année…»* Les meilleurs tournent autour de 93 à 97 kg de fruits cueillis quotidiennement, la moyenne oscillant entre 68 et 75 kg. Si l'ambiance se veut familiale, on ne plaisante pas avec la qualité et le respect du client, comme le rappelle Marie-Claude : *«un premier tri est effectué par les cueilleurs pour mettre de côté les fruits un peu talés ou abîmés, un second par mon mari et une fois redescendues, les cerises subissent encore un ultime contrôle par une personne dédiée à cette tâche…»* Avec pour résultat des fruits proposés à la vente, à la robe sans aucun accroc, que côtoient sur l'étal des cerises dites *«déclassées»* à 1,50 € le kg, pour le plus grand bonheur des amateurs de confitures ! La commercialisation est effectuée à plus de 90% au détail en vente directe et le reste, partagé entre un supermarché tout proche et une maison de retraite. L'abondance et la qualité de la récolte 2014 font un peu oublier les 60% de perte enregistrés l'an passé, sans compter les dégâts de grêle de ce funeste soir de juin dernier, encore dans toutes les mémoires… Mais le pire aura été 2003, l'année de la canicule: *« il n'y avait rien à cueillir, à tel point que pour la première fois, nous sommes partis en vacances!»*

Comme un air de Drôme provençale

Un petit air de Drôme provençale flotte sur d'autres vergers un peu plus haut, avec des pêches à la robe veloutée en attente de complète maturité. C'est le royaume de Marie-Claude Gibault, qui y consacre plus de 2 mois de son temps à tailler les arbres. Une taille *«au plus court»*, rendue indispensable par le manque d'irrigation. Plus d'une trentaine de variétés différentes de pêches et nectarines au total, choisies pour leur fleurissement tardif et leur adaptation aux portes greffe locaux. Tout autour de la parcelle une clôture grillagée : *«ce n'est pas tant pour se protéger des chevreuils, mais plutôt de certains bipèdes mal intentionnés… !»* Premières pêches attendues mi-juillet, au moment des dernières cerises.

Bientôt 19 h… les ultimes clients se pressent. Les premiers étaient au rendez-vous quotidien, dès 9 h, n'hésitant pas pour certains à attendre patiemment l'arrivée des cerises fraîchement cueillies du matin et l'ouverture de l'espace de vente. Entamée le 25 mai, la saison se terminera avec les dernières pommes sous les frimas de janvier. Pour l'heure, la Summit va bientôt laisser sa place à une autre variété de cerise au nom évocateur, la *«Belle de juillet»*… Tout un programme !

DOMINIQUE BERNERD



SeineYonne

Des malteurs et brasseurs européens en visite à Evry

A l'initiative de Cerevia, une délégation d'une quarantaine de brasseurs et malteurs européens a fait étape à Evry, dans le Sénonais et visité la plateforme expérimentale du groupe SeineYonne, à la découverte des nouvelles variétés d'orge qui y sont implantées.


La délégation de malteurs et brasseurs européens, sur le site d'expérimentation d'Evry

La visite sur la plateforme d'Evry constituait la première étape d'un circuit inscrit dans un *«crop tour»* passant également par la Côte d'Or et incluant d'autres pays comme l'Allemagne, le Danemark, le Royaume-Uni ou la Tchéquie. Une quarantaine de malteurs et brasseurs, venus principalement d'Europe du Nord, mais également d'Espagne, a répondu à l'invitation de Cérévia, union chargée de la collecte céréalière de sept groupes coopératifs dont SeineYonne. Parmi la délégation, des représentants de grandes marques comme Heineken et Carlsberg, ainsi que des leaders de la malterie, comme MaltEurope ou Boortmalt.

Les visiteurs des parcelles d'essai sur le terrain ont permis aux transformateurs d'apprécier le travail mené en production, tant par les agriculteurs locaux que les coopératives, pour une orge brassicole de qualité. L'occasion pour Hervé Martin, responsable agronomique du Service Agro-Développement à SeineYonne, de présenter une ving-taine de variétés différentes, tant brassicoles que fourragères, type 6 ou 2 rangs, dont les variétés de référence pour la région, que sont Azurel et Esterel, cette dernière y étant produite depuis près de vingt ans. L'occasion également de présenter la nouvelle variété d'orge d'hiver Etincel, à l'agronomie prometteuse et en forte progression sur le secteur : *«une variété qui rappelle Esterel et Azurel par sa précocité, mais avec un potentiel de rendement nettement plus important et résistante à la verse ainsi qu'aux maladies…»*

Un enjeu d'importance pour le département

L'accent a été mis également, sur les difficultés à renouveler l'offre variétale, face aux besoins de stabilité réclamés par les industriels. D'autant que les exigences en la matière, sont importantes, répondant à un cahier des charges de plusieurs pages imposé par le Comité Bière Malt Europe (CBMO), en charge de tester les nouvelles variétés au travers de plusieurs critères : le goût, la couleur du malt, la filtrabilité, l'apport de mousse etc.. L'enjeu est d'importance pour le département de l'Yonne, dont 85% des productions d'orge sont de nature brassicole. Au niveau de la Bourgogne, ce sont près de 200 K ha d'orges qui ont été implantés l'an passé, dont 70% consacrés aux orges brassicoles.

L'union de coopératives Cérévia commercialisant pour sa part chaque année 450 K tonnes d'orges de brasserie, dont 75% à l'export. Pour son directeur commercial, Éric Grimonpont, cette visite, qui était une première, aura permis également à la délégation de malteurs, d'avoir un aperçu des difficultés que peuvent parfois rencontrer sur le terrain les premiers acteurs de la filière que sont les agriculteurs : *«il est important pour nous, de faire à la fois la promotion de ce qui se fait de bien ici, et en même temps, d'évoquer les problèmes que les producteurs rencontrent, comme avec la directive nitrates… C'est pour cela qu'on leur a présenté aussi des orges dédiées à l'alimentation animale, car au final, c'est l'agriculteur qui reste maître de son choix et c'est aux malteurs à un moment donné de payer le prix, afin que l'exploitant continue à produire ce dont ils ont besoin…»*

DOMINIQUE BERNERD

SAS Ruzé

Un nouveau silo dans le paysage aillantais

Après 15 mois de travaux, la SAS Ruzé vient d'inaugurer son nouveau silo de stockage, construit à Champloiseau, dans l'Aillantais.



La technique de stockage à plat permet au nouveau bâtiment de se fondre dans le paysage

Installée dans le paysage céréalier icaunais depuis 82 ans, la SAS Ruzé est une entreprise familiale fondée par Robert Ruzé en 1932. Seule entreprise privée de collecte céréales et vente d'appros ayant ses centres de décision dans l'Yonne, la SAS Ruzé est aujourd'hui dirigée par Sophie Ruzé, 3e génération du nom. Son activité s'exerce sur deux sites et s'étend dans toute l'Yone, avec un rayonnement principal au centre du département.

A l'origine simple commerce d'achat et vente de grains implanté à Cheny, la société s'est agrandie au fil des décennies, construisant un premier silo équipé d'un séchoir à Migennes en 1958, puis un second en 1985, permettant de charger un train complet dans la journée. En dépit de travaux de modernisation et d'agrandissement, l'entreprise devenait saturée dans ses infrastructures et ne pouvait se développer qu'en procédant à une extension de ses capacités de stockage de céréales.

Il a fallu plusieurs années de recherches avant qu'une opportunité de terrain se présente, au travers d'un agriculteur client, sur une parcelle installée à la sortie de Champloiseau, en direction d'Aillant-sur-Tholon. Après 15 mois de travaux, un nouveau silo a été inauguré le 19 juin dernier, en présence de plus d'une centaine de clients et par-tenaires.

Une entreprise à taille humaine

Le nouveau bâtiment de stockage à plat, pourra contenir jusqu'à 10 000 tonnes, partagé en 4 cellules de 2 500 tonnes chacune et pour un débit d'ensilage s'élevant à 200 t/heures. Ce stockage horizontal dispose d'une ventilation, d'un système de nettoyage et d'une aspiration centralisée. Sa construction aura mobilisé une quinzaine d'entreprises, 50 personnes ayant travaillé à la réalisation du site. Les marchandises collectées seront réexpédiées en grande partie directement à destination des utilisateurs finaux, afin d'éviter au maximum les transilages qui étaient jusqu'alors de mise pour emmener les céréales collectées dans la région jusqu'au silo de Migennes. Un gain économique pour l'entreprise, mais également un gain pour l'environnement. Ouvert à partir du 1er juillet prochain, le nouveau silo de Champloiseau comptera un salarié à temps plein pendant toute la période des moissons. Le restant de l'année, des horaires d'ouverture seront mis en place.

Aujourd'hui, la SAS Ruzé réalise près de 20 millions € de chiffre d'affaires auprès de 150 agriculteurs et représente 3,5 % des parts de marchés du département. Nul doute que ce nouveau silo lui permettra d'accroître son activité et sa renommée, tout en conservant cette image d'entreprise à taille humaine qui la caractérise.

DOMINIQUE BERNERD

▸ Agenda

27-28/06 Les nuits de Fleury

Nuits de Fleury à Fleury la Vallée les vendredi 27 et samedi 28 juin, avec au programme :
27 juin : à partir de 19 h : Replay (pop-rock), Les Cordes à Léon (musique tzigane), ciné plein-air Les Aventures de Rabbi Jacob, de Gerard Oury
28 juin : la nuit de feux à partir de 18 h place de l'église : Ecole de musique de l'Aillanatis (atelier jazz), Elan Brass Band (musique de rue), Celtifort'Air (musique celtique), Maltavern (folk rock celtique), Ouest (pop rock). Feu d'artifice et de Saint-Jean

05-06/07 Cavalcade de Bleury

La 86e cavalcade parade de Bleury se déroulera les samedi 5 et dimanche 6 juillet, avec au programme :
Samedi 5 juillet à 20 h : Soirée Cabaret sur la place du village (sur réservation uniquement, au 03 86 63 54 90). Spectacle assuré par la troupe ukrainienne *«Les mouettes d'Azov»* composée de 35 danseurs. La soirée dansante sera animée par l'orchestre *«Turbulence»* et sa chanteuse.
Dimanche 6 juillet : spectacles et animations festives de 11 h à 1 h du matin en continu. A 15 h, grande parade de chars fleuris, suivie d'un spectacle. Clôture de la fête par un feu d'artifice. Renseignements au 03 86 47 14 23

06/07 Fête du nautisme à Rogny

Rogny Les Sept Ecluses fête le nautisme dimanche 6 juillet, de 10 h à 18 h 30. Au programme : Activités nautiques gratuites (bateaux à pédales, platibubbles, modélisme pour enfants, initiation aux nœuds marins, structure gonflable, canoë-kayak, bateaux Mississipi enfants…). Démonstrations diverses (chants marins en bateaux de Loire, modélisme, chiens de sauvetage, joutes nautiques...)
Buvette et restauration sur place toute la journée. Renseignements au 06 74 43 43 04



▶Agenda

06/07 Foire aux ânes à Savigny en Terre Plaine
La commune de Savigny en Terre Plaine organise sa Foire aux ânes dimanche 6 juillet: 100 ânes de différentes races, venus de plusieurs départements. Promenades, animations pour les enfants, vide-greniers et marché paysan. Info au 03 86 32 54 23

19/07 Balade dans le vignoble d'Irancy
Balade commentée avec un guide à travers le vignoble d'Irancy (durée environ 3 heures), samedi 19 juillet, suivie d'une dégustation assurée par un vigneron. Découvrez le terroir, ses légendes, ses vignes, ses vins et ses cerisiers. rendez-vous devant l'église d'Irancy à 15 h. Balade accessible à tous. Tarif : 9 €
Renseignements et inscriptions au 03 86 51 12 00

19-20/07 Peintres de Vignes en Caves à Saint-Bris
La 25e édition de la manifestation *«Les peintres de Vignes en caves»*, se déroulera les 19 et 20 juillet. Quand les arts et la viticulture sont réunis pour le plaisir des yeux, du goût et des rencontres. Plus de 60 artistes répartis dans 12 caves pour vous accueillir. Animation musicale itinérante. Peintres en herbe, concours de sculpture, rallye oenophile de cave en cave. Visite de l'église Saint Pris en continu. Restauration possible sur place. Ouverture des caves : samedi 19 juillet de 15 h à 19 h et dimanche 20 juillet, de 10 h à 18 h. Renseignements au 03 86 53 60 76

27-28/07 et 12/08 Marchés Bienvenue à la Ferme
Les producteurs du réseau Bienvenue à la Ferme de l'Yonne, vous proposent de retrouver leurs produits sur les marchés qu'ils organisent en 2014. dates des prochains marchés :
Famille Boname à Villiers sur Tholon : vendredi 27 juin, de 16 h à 20 h
Didier Bonnemain à Montacher-Villegardi : samedi 28 juin, de 15 h à 19 h 30
Christine Busson, à Fouchères : samedi 12 juillet de 15 h à 19 h

JA

Sainpuits, terre d'accueil de la prochaine Fête de l'agriculture

Les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne ont levé le voile sur la prochaine Fête de l'agriculture qui se déroulera cette année les 30 et 31 août, à Sainpuits.


De gauche à droite : Jean-Baptiste Brisset, président des JA du canton de Saint-Sauveur-en-Puisaye et Julien Dromery, adhérent du canton et président du Comité organisateur de la fête

Après Véron l'an passé, c'est au tour de Sainpuits d'accueillir l'édition 2014 de la Fête de l'agriculture organisée par les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne. Une première pour les jeunes du canton de Saint-Sauveur, présidé par Jean-Baptiste Brisset, qui regroupe neuf communes et compte à ce jour 24 adhérents.
Depuis mars dernier, le Comité d'organisation, fort d'une dizaine de personnes, enchaîne les réunions de préparation, sous la présidence de Julien Dromery et avant le rush final des semaines précédant l'évènement.
Devenue au fil des ans, l'un des évènements phares de la rentrée, la Fête de l'agriculture qu'organise JA 89 depuis une quinzaine d'années accueille en moyenne 3 000 personnes. Nul doute que 2014 ne faillira pas à la tradition, d'autant que l'évènement prendra cette année une dimension interrégionale en accueillant la finale des labours regroupant Bourgogne et Franche-Comté. Une manière de se faire la main, à quelques jours de la grande finale mondiale des labours devant se dérouler le week-end suivant, dans le Bordelais.
Beaucoup d'animations sont déjà au programme pour le plaisir de tous, qu'ils soient petits ou grands et faire de cette journée une réelle manifestation populaire. Des animations devenues traditionnelles, comme le Moiss'batt'cross', la mini ferme, le marché du terroir ou encore le parcours de tracteurs à pédales, mais aussi des nouveautés avec : le tirer de tracteur à la corde ou l'atelier poterie, en hommage à la Puisaye-Forterre, terre d'accueil de la fête. Également annoncés : démonstrations de chien de troupeau, spectacles équestres, loto bouse, lancer de bottes et pousser de ballots, exposition de matériel agricole, course en sacs, etc.
La fête sera ouverte au public dès 14 h le samedi, pour se terminer dimanche aux alentours de 19 h. L'inauguration officielle, prévue samedi en fin d'après-midi, devrait donner lieu à la signature de la *«charte sur le foncier»* à destination des maires et collectivités locales et initiée par JA 89 pour rappeler que 2000 ha aujourd'hui retirés de l'agriculture, ne sont toujours pas viabilisés ou pas encore construits.
Clin d'œil de l'histoire, c'est au lieu dit *«Les Barres»*, que se déroulera la fête, sur des terres autrefois propriété de Claude-Etienne, Baron Chaillou des Barres, préfet napoléonien et conseiller général de l'Yonne. Connu pour ses écrits sur la *«prévention des disettes de blé et des trop grandes variations de prix»* Comme quoi tout n'est qu'éternel recommencement… !

Dominique Bernerd

«Dessine-moi une ferme !»



Les JA de l'Yonne et particulièrement ceux du canton de Saint-Sauveur, lancent un appel à tous les enfants !
Si tu as entre 3 et 15 ans, laisse parler ton imagination et participe au concours de dessin organisé à l'occasion de la prochaine fête de l'agriculture, réparti en 3 catégories d'âges : maternelle ; Du CP au CE 2 ; Du CM 1 au CM 2. Les dessins doivent être effectués sur des feuilles A4 blanches. Tous types de matériels sont autorisés : feutres, crayons de couleur, etc. Tous les dessins seront exposés sur le site de la fête durant tout le week-end. L'élection du plus beau dessin (par tranche d'âge), sera faite par nos partenaires présents et les gagnants recevront de jolis lots.
Les enfants sont invités à envoyer dès aujourd'hui leur dessin à l'adresse suivante : Jeunes Agriculteurs de l'Yonne - 37 B rue de la Maladière - 89000 Auxerre
Attention à bien identifier au dos du dessin : nom et prénom de l'enfant, âge, classe, adresse postale, numéro de téléphone

Emploi

Former la main d'œuvre viticole de demain

La viticulture icaunaise manque de main d'œuvre qualifiée. C'est pour y remédier qu'ont été créés les formations *«Action Courte Qualifiante»*.

Il suffit parfois de quelques semaines de formation pour relancer un parcours en mal d'emploi ou se réorienter professionnellement. L'Action Courte Qualifiante *«Ouvrier Polyvalent Viticulture Travaux en vert»* qui s'est achevée il y a quelques semaines en est une nouvelle fois la preuve. Avec à la clé, pour un certain nombre de stagiaires, un premier retour à l'emploi par le biais d'un contrat en durée déterminée.
Entamée le 25 mars dernier, cette nouvelle formation ACQ avait pour particularité de se spécialiser pour la première fois dans les *«travaux en vert»*. Ses objectifs restant les mêmes : permettre à des personnes en difficultés d'insertion professionnelle ou en situation de reconversion professionnelle, d'accéder à des pré-requis afin de faciliter leur embauche dans le secteur de la viticulture, où le manque de main d'œuvre spécialisée est criant. Les débouchés sont multiples : ouvrier viticole, tâcheron indépendant, poursuite vers une formation longue, type BPA ou BPREA… Organisée conjointement par la FDSEA de l'Yonne et le CFPPA, elle est cofinancée par le Conseil régional de Bourgogne.

Plus de 120 Km par jour en scooter

Suite à la réunion d'information collective et de recrutement qui s'est déroulée au CFPPA d'Auxerre La Brosse, 11 candidats ont été retenus et répartis parmi les 16 professionnels qui s'étaient positionnés pour les accueillir. De tous âges et venus d'horizons divers : BEP électromécanique, CAP espace vert, Bac L, Secrétariat… Les cours théoriques leur ont permis entre autres d'intégrer des notions de viticulture pour comprendre le système de conduite local, le cycle de la vigne, ou bien encore quelques notions d'œnologie pour assimiler la fabrication des vins. Côté pratique, plusieurs thèmes au programme : le baissage, la réparation de palissage, la complantation, l'essoumage, le relevage ou l'ébourgeonnage. L'avance de la végétation permettant de voir la quasi totalité de l'ensemble des travaux en vert. Avec le regret toutefois que la formation ne permette pas une rapide initiation de la taille, pour une meilleure compréhension du process.
Si la conjoncture actuelle du vignoble, particulièrement dans le Tonnerrois, a empêché certains maîtres de stage de pérenniser l'emploi au sein de leur entreprise, plusieurs stagiaires ont déniché un contrat à durée déterminée, passerelle indispensable pour espérer obtenir un jour un précieux CDI… Particularité de ce groupe : une motivation sans faille… A l'image de ce jeune, habitant Fulvy, aux confins du Tonnerrois, qui n'hésitait pas à faire plus de 120 km par jour et par tous les temps, en scooter, pour se rendre chez son Maître de stage à Beines… Chapeau !

Dominique Bernerd


Le groupe de stagiaires ayant participé à cette première formation ACQ spécialisée *«Travaux en vert»*, accompagné de quelques Maîtres de stage.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
DÉBOUCHAGE de DRAINS
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90
Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Agriculture biologique

De la préparation du sol à la récolte des cultures

Organisée dans le cadre des journées *«Innov'Action»*, une présentation des techniques de stratégie du travail du sol en agriculture biologique s'est déroulée le 11 juin dernier sur le Gaec des Tours, à Asnières en Montagne.



Un moment d'échanges avec les agriculteurs présents



Sur le Gaec des Tours, à Asnières en Montagne.

INnov' Action est un label porté par les Chambres d'agriculture pour identifier des journées portes ouvertes dédiées à l'innovation autour de la performance et de l'agro écologie, toutes filières confondues.
Pour cette première édition dans l'Yonne, quatre événements ont été organisés du 4 au 24 juin.

Journée *«Stratégie de désherbage en agriculture biologique»*

Le principe : des agriculteurs ouvrent les portes de leur ferme pour faire découvrir à d'autres agriculteurs leurs innovations. Dans l'Yonne, ils ont témoigné sur l'agriculture de précision et la stratégie de travail du sol pour la partie grandes cultures, la production biologique intégrée en horticulture et la production de lait bio pour la filière élevage.

Cette journée du 11 juin dernier avait pour but d'aborder les dernières nouveautés en matière de blés et triticales de printemps en s'appuyant sur le bilan de l'année écoulée. Les Chambres d'agriculture de Côte d'Or, de l'Yonne et Dijon Céréales, en partenariat avec le Gaec des Tours, ont accueilli une trentaine d'agriculteurs, bio et conven-tionnels, pour une visite des essais mis en place sur l'exploitation. L'après-midi a été consacré aux différentes techniques du travail du sol et à leurs impacts sur l'enherbement et le développement des cultures.
Concernant la visite d'essais, cinq thématiques ont été mises en place. Sur une première parcelle d'essais : les semis des blés d'hiver au printemps pour avoir une connaissance de leurs alternativités, les variétés de blés de printemps, les variétés de triticales de printemps, la fertilisation azotée organique sur blé d'hiver et l'impact de l'apport de soufre avec et sans fertilisation azotée sur blé d'hiver. Une seconde parcelle d'essais en lentilles est consacrée au choix des plantes qui pourraient être utilisées en tant que plante tutrice lors de cette culture.
Ces différents essais ont pour vocation d'aider les agriculteurs dans le choix de leurs pratiques et de leurs techniques.
L'après-midi, consacré à une présentation des pratiques du travail du sol sur l'exploitation du Gaec des Tours, fut l'occasion d'échanger avec les agriculteurs présents. Ainsi ont été abordées les conditions d'utilisation des différents outils avec une approche de leurs impacts sur la structure du sol et sur le contrôle des adventices.

Le compte-rendu des essais bio sera disponible, après les moissons, sur le site Internet de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, rubrique Agriculture Biologique.

FLORENCE ETHEVENOT (DIJON CÉRÉALES)
PIERRE ROBIN
(CHAMBRE AGRICULTURE 21)
PATRICE COTE
(CHAMBRE AGRICULTURE 89)

GRAND CONCOURS PHOTO
Une moisson d'images
Votre vision d'un été d'agriculture en Bourgogne

du 1er juillet au 31 août 2014

Les photos sélectionnées seront publiées dans l'hebdomadaire Terres de Bourgogne, dévoilées par We Love Bourgogne sur www.welovebourgogne.fr et exposées au siège de Dijon Céréales.

La photo lauréate fera la Une de l'Agenda 2015 de Terres de Bourgogne.



1er prix
Un panier gourmand bourguignon
"Sens du Terroir" Gamm Vert d'une valeur de **80 euros**
et le **tirage de votre photo** au format 60 x 40

2e prix
Un an de farine Decollogne
soit **30 kilos de farine bio " Made in Aiserey"**
d'une valeur de **70 euros**
et le **tirage de votre photo** au format 60 x 40

3e prix
Un superbe ouvrage " Les Climats du Vignoble de Bourgogne "
(édition Glénat, préface de Bernard Pivot) d'une valeur de **50 euros**
et le **tirage de votre photo** au format 60 x 40

Comment participer ?
Déposez vos plus belles photos en haute définition
sur le site www.ma-moisson-de-photos.com

*Concours organisé en partenariat par le groupe **Dijon Céréales**, l'hebdomadaire **Terres de Bourgogne** et le media en ligne **We Love Bourgogne***

Renseignements par mail
contact@ma-moisson-en-photos.com
et sur le site
www.ma-moisson-de-photos.com

Terres de Bourgogne
DIJON CÉRÉALES
We Love Bourgogne

Artémis

Des sous-sols jusqu'aux drones

La plateforme d'innovation agro-environnementale des coopératives de Bourgogne - Franche-Comté organisait une visite d'essais le 11 juin à Virey-le-Grand. L'objectif : présenter ses recherches pour améliorer le potentiel agricole et la réduction d'intrants, pour développer une agriculture de précision et enfin pour améliorer la qualité des produits en fonction de l'attente des marchés.


Les visiteurs ont pu prendre connaissance du projet Genosol «mené» par l'Inra de Dijon.

Depuis 2010, la coopérative Bourgogne du Sud - qui fait partie d'Artémis - a mis en place au Gaec du Défriché, une des huit plateformes pluriannuelles qui expérimentent des systèmes de cultures remettant l'agronomie au cœur du raisonnement : travail et fertilité du sol, rotation, réduction d'intrants… Du projet Genosol à l'Inra de Dijon, Samuel Dequiet expliquait ses recherches sur la biologie des sols. En moyenne, 6 à 10 UGB - plusieurs tonnes donc - de vers de terres et autres micro-organismes vivent dans un hectare de sol français. Plus de 100 000 espèces différentes de bactéries aussi par… gramme de sol cette fois-ci. Idem pour les champignons. Au delà des chiffres, les scientifiques veulent comprendre leurs fonctions biologiques, intervenant dans le recyclage des nutriments, dans la transformation du carbone, dans la maintenance de la structure du sol, dans la régulation des populations y compris pathogènes… *«Les sols sont une assurance pour l'avenir. Avec une bonne biodiversité, ils peuvent revenir à une productivité durable»*, rassure Samuel Dequiet. A Dijon, il s'intéresse plus particulièrement à ces *«communautés microbiennes». «Avec moins de biodiversité, vos sols perdent en potentiel de minéralisation ou en capacité à assurer le cycle du carbone»*, prévient-il. Mais, *«la nature a horreur du vide et les bactéries recolonisent un milieu stérilisé»* sauf que des pathogènes peuvent également s'installer dans l'écosystème.

Champignons ou bactéries?

Avec ses sols argileux, le Nord de la Bourgogne est *«riche»* en biomasse et constitue donc une *«meilleure niche écologique»*, contrairement aux sols sableux des Landes par exemple. *«Le semis direct fait grimper la diversité des champignons et baisse la diversité des bactéries. Inversement, pour le labour, son action mécanique à un effet drastique sur les champignons et du coup les microbes s'installent plus après»*. Mais pas de conclusion hâtive pour autant. *«L'un n'est pas meilleur que l'autre. Ils fonctionnent différemment. Le labour facilite la minéralisation tandis que le sans labour est plus lent»*. Le laboratoire Genosol étudie également les solutions commerciales "activant le sol" mais conseil plutôt *«toutes les plantes qui font des associations (rhizobium) enrichissant les sols»*. Comme les sols n'ont pas le même potentiel et que les pratiques agriculturales ont un *«impact»* sur eux, l'Inra fait des essais de modulation des apports de matière organique.

«Même drainé, ça déborde»

Après la fertilité biologique, place à la fertilité physique du sol, avec Christian Barnéoud, pédologue au Grap de Franche-Comté. Plongé dans son profil, il montrait deux couches de sol distinctes. *«Ici, le sol est très vieux, plus de 50 000 ans, et donc fatigué. Il a perdu sa capacité d'infiltration des eaux qui va rester bloquer à 40-50 cm de profondeur et s'évacuera latéralement ou par évaporation. Mais, en hiver, même drainé, ça déborde»*, explique-t-il. Il conseil alors de passer une dent à 45 cm de profondeur pour le fissurer et *«ne pas le laisser s'installer». «Cela serait dommage d'avoir un rendement limité par la sécheresse alors qu'on est assis sur un tas d'eau»*, faisait comprendre Christian Barnéoud. Surtout actuellement, avec le manque de précipitations printanières…

Cartographie parcellaire à l'aide de drone

3 ha à la minute. 60 km/h avec une largeur de passage de 200 m. Le rêve de tout céréalier. C'est pourtant ce que permettent les drones. Ces objets volants découlant de la miniaturisation des smartphones (GPS, informatique, batterie…). Antoine François présentait celui d'Airinov, leader Européen, qui pèse 700 grammes. Mais c'est la technologie embarquée qui fait la différence. Le capteur d'images fait grimper le coût de l'unité à 18 000 €.

Rien à voir donc avec son grand frère, Parrot, à 200 €.

La technologie est issue des laboratoire de l'Inra pour mesurer et interpréter le taux de chlorophylle ou le développement foliaire, *«en allant voir dans l'infrarouge»*. Ce fils d'agriculteur ne perd pas le nord. *«Il faut voler plus qu'on roule»*, martèle-t-il. D'où son travail principalement jusque là avec des instituts ou des coopératives. Surtout, *«plus besoin d'ingénieurs»* mais un simple technicien suffit sur le terrain. L'entreprise compte en recruter une quarantaine, y compris parmi les agriculteurs *«voulant se faire un complément de revenu»*. Envoyé pour couvrir un secteur, le drone va effectuer une trentaine de vols par jour. Les données sont récupérées (sur cartes SD) et transmises (4G) pour interprétation. *«Cela vous donne la vision globale réelle partout sur vos parcelles. Ces données sont ensuite compatibles avec vos outils d'aide à la décision. Croisé avec vos dates de semis, plan de fumure… on peut alors donner la dose d'azote moyenne (U/ha) simplifiée par grandes zones homogènes (trois maximum). Pour ceux qui sont équipés de modulateurs, nous sommes compatible tout boitier (Isobus) puisque l'on communique uniquement avec le GPS»*. Il en coûte 15 €/ha pour deux vols. Ou 10 € si la coopérative trouve 500 ha de parcelles groupées. Cette année, Bourgogne du Sud a fait un essai sur Colza. Airinov est en phase de *«calage»* sur blé.

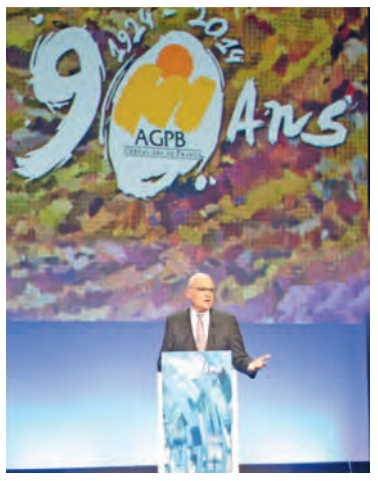




90 ans de l'AGPB

Génération blé, génération décomplexée

A l'occasion de ses 90 ans, l'AGPB a voulu s'inscrire dans la modernité proposant des réponses pour l'avenir lors du colloque «Génération blé». Une génération qui veut produire plus et mieux pour nourrir un marché extérieur en forte croissance et revendique le droit à l'innovation pour rester compétitif.



Lundi 16 juin, l'Association générale des producteurs de blé (AGPB) s'est projetée dans l'avenir tout en célébrant ses 90 ans, entourée de représentants du monde agricole, de politiques et de scientifiques. La ligne d'horizon était fixée à 2030, *«à portée de la génération qui cultive actuellement nos champs»*, selon Philippe Pinta, président de l'AGPB. Le projet porté d'abord pour la filière, mais aussi pour l'agriculture française dans son ensemble, est résumé dans un Livre blanc où sont consignés les 12 défis pour produire plus et mieux. Produire plus, pour satisfaire une demande constante sous l'effet combiné de la croissance démographique mondiale, de l'urbanisation et du développement des classes moyennes dans les pays émergents. Dans ce marché mondial, le blé est un atout stratégique pour la France, affirme l'ensemble des participants. Youssef Ben Osmane, président de la Fédération marocaine des négociants en céréales et légumineuses le confirme : si la céréale importée de France est souvent mélangée avec des blés russes ou ukrainiens plus riches en protéines, *«le blé français restera la référence au Maroc tant que son prix sera abordable»*. Et bien que les surfaces cultivées en France soient loin d'égaler les grandes plaines américaines, par exemple, le pays bénéficie d'atouts compétitifs de taille, en particulier son climat propice à la culture du blé et garantissant une disponibilité plus régulière. Sachant que le marché intérieur n'augmentera plus, doit-elle pour autant produire plus au risque d'entraver le développement de l'agriculture dans les pays où elle exporte ? Oui, répondent à nouveau les différents intervenants. *«C'est un devoir moral de produire pour l'Afrique»*, clame Jean-Philippe Everling, directeur de Granit-Négoce-Axereal. Un propos que corrobore Hubert Védrine, ancien ministre des Affaires étrangères du gouvernement Jospin, en évoquant devant les céréaliers les nombreux facteurs qui font qu' *«il y aura du temps avant que l'on puisse se passer de vous : raisons démographiques, politiques, l'absence de PAC dans d'autres régions du monde»*. Pour beaucoup de pays où la démographie est galopante, nourrir la population demeure un enjeu sécuritaire. Le blé français a donc une carte à jouer à condition également d'être mieux valorisé par les responsables politiques qui ne mettent pas suffisamment en avant le poids économique et stratégique d'une filière qui apporte neuf milliards de valeur ajoutée à une balance commerciale déficitaire.Communiquer pour innover Pour tous, produire plus n'a de sens que si l'on produit mieux. Aujourd'hui, les clients sont exigeants, les concurrents performants, et la production doit s'adapter aux attentes du marché. *«Fini le temps où l'exportation c'était, disons-le, la poubelle»*, illustre avec cette image parlante Jean-Philippe Everling. Or, pour les participants, la course à la qualité dans le respect de l'environnement semble entravée par une sur-réglementation qu'ils dénoncent à plusieurs reprises. *«Les producteurs français sont en recherche d'innovations qui réduisent la chimie et l'énergie, mais il faut leur laisser le temps de s'adapter»*, explique Alain le Floch, directeur général de Vivescia. Il faut aussi et surtout une plus grande liberté d'innover, ce qui inclue évidemment les biotechnologies. Une revendication qui a recueilli à plusieurs reprises les applaudissements nourris de la salle. *«Par des solutions innovantes, technologiques, nous pouvons apporter des réponses à ce qu'attendent nos concitoyens consommateurs et usagers du territoire»*, explique Xavier Beulin, président de la FNSEA. En matière d'innovation, si la France a su développer de nouvelles pratiques agronomiques, c'est au niveau des modifications génétiques que le bât blesse. *«Les Américains ne sont pas plus innovants, mais ils sont plus réceptifs à la nécessité d'intégrer l'innovation»*, fait remarquer Catherine Feuillet, directrice générale de recherche sur les caractères agronomiques à Bayer USA. Dans le contexte actuel, augmenter les rendements est un processus extrêmement complexe qui passe par la combinaison de plusieurs facteurs dont les biotechnologies font partie, expliquent les scientifiques. «*Si l'on supprime l'un de ces facteurs, on prend du retard»*, explique Marc Giget, président de l'European institute for creative strategies and solutions. *«Il y a eu dès le début une erreur de communication : quand au Brésil on parle d' «optimisation génétique», en France on dit «manipulation génétique»*. «*Manipulation, ça fait peur !*», ajoute-t-il. D'où l'importance de mieux communiquer sur ces sujets auprès du grand public, un point sur lequel insiste aussi Hubert Védrine : «*il faut anticiper le défi de l'écologisation sans complexe, démontrer à l'opinion que la séparer des progrès technologiques et de l'innovation est une erreur fatale»*. «*En ces temps difficiles, les céréales sont une chance pour la France»*, rappelle Philippe Pinta. *«Nous croyons à l'utilité de notre métier, le défi alimentaire mondial nous mobilise»*, conclut-il, philanthrope.

Ils ont essayé un tracteur CLAAS

«Mon AXION 920 est à l'image des moissonneuses-batteuse CLAAS»



Jérôme Leblanc

La SCEA Leblanc exploite 280 ha de céréales (colza, blé, orge, soja, tournesol) à St Gervais en Vallière. Jérôme Leblanc ne laboure plus mais pratique un non-labour à 15-20 cm et à 10 km/h avec un décompacteur 5 m dans ces terres d'alluvions qui nécessitent de la puissance. Une herse rotative 6m complète la préparation de sol. *«Je suis client du CRA Bourgogne depuis 18 ans, depuis l'arrivée du vendeur du secteur»* explique Jérôme Leblanc. *«J'ai changé mon AXION 850 pour un AXION 920 fin 2013, j'ai d'ailleurs failli acheter un tracteur concurrent. Finalement, je suis resté fidèle au CRA notamment pour son SAV réorganisé en 2 ateliers récolte et tracteurs et aujourd'hui, je ne le regrette pas car les nouveaux AXION n'ont rien à voir avec leurs prédécesseurs»*.

L'AXION 920 est monté en pneus Trelleborg TM 900 HP 900/60R42 et 710/60R34 pour diminuer le tassement et augmenter l'adhérence. Jérôme Leblanc apprécie le changement de moteur (FPT) et la nouvelle boite à variation continue CMATIC, qui apportent plus de couple.

Pour l'exploitant, la pédale d'embrayage est superflue tellement la boite CMATIC est souple et précise même à l'approche. *«Je travaille à un régime bas à 1400 tours. Le moteur est silencieux et la cabine confortable, du coup les journées de travail sont plus agréables. L'AXION 920 ne consomme pas plus que mon ancien AXION 850 malgré les 60 cv de plus»*. Jérôme Leblanc souligne qu'il n'a eu aucun mal à prendre son nouveau tracteur en main et à se familiariser avec l'ordinateur de bord CEBIS. *«Avec l'AXION 920, j'ai l'impression d'avoir changé de marque tout en restant chez CLAAS»*.

L'AXION 920 EN BREF
- MOTEUR FPT TIER 4F, 6 CYLINDRES, 8,7 L. À TECHNOLOGIE SCR
- PUISSANCE MAXI : 320 CV
- RÉGIME AU COUPLE MAXI: DE 1100 À 1600 TR/MN
- TRANSMISSION À VARIATION CONTINUE CMATIC
- CAPACITÉS DE RELEVAGE: 10,950 T À L'ARRIÈRE - 6,5 OU 5 T. À L'AVANT
- RAYON DE BRAQUAGE : 6,80 M
- EMPATTEMENT : 3,15 M
- CIRCUIT LOAD SENSING : 150/200 L/MN
- SUSPENSION DE PONT AVANT PRO ACTIV
- SUSPENSION DE CABINE À 4 POINTS
- PRÉDISPOSITION GPS DE SÉRIE



CLAAS RÉSEAU AGRICOLE BOURGOGNE

L'esprit Service

www.tractomarket.com/bourgogne
www.claas.fr

■ 21490 Varois 03 80 68 07 80 ■ 21330 Laignes 03 80 81 60 55
■ 71400 Autun 03 85 52 61 68 ■ 52800 Nogent 03 25 02 12 00

CLAAS

Congrès mondial de la viande

La demande en viande va continuer à croître

Pour les experts et professionnels réunis au congrès mondial de la viande, les 14 et 15 juin, la demande en viande va augmenter pour satisfaire les besoins d'une population croissante et dont le niveau de vie va s'améliorer.

Pour les experts du Gira et de la Rabobank, le marché mondial des viandes de porc et de volailles continuera à être tiré par une croissance de la demande venant pour l'essentiel des pays en voie de développement. Déjà, on note une forte dynamique des investissements dans la production pour ces deux espèces avec une forte implication des entreprises leader dans ces productions comme Smithfield, JBS ou Tyson Food. Ces productions devraient également bénéficier d'une baisse des coûts de l'alimentation résultant d'une détente sur le marché des matières premières agricoles. Pour la viande bovine, la production restera stable, la baisse de la consommation dans les pays développés permettant de répondre à la demande des pays en développement ce qui entraînera une hausse de 2% des volumes échangés sur le marché mondial. Le Brésil affiche toujours sa vocation de grand pays producteur et exportateur de viande. Toutefois, il est en passe de se voir ravir par l'Inde sa première place dans l'exportation de viande bovine. Mais si les tonnages globaux exportés sont comparables, exprimés en valeur, le Brésil conserve encore quelques bonnes longueurs d'avance. Le représentant de la Commission de l'Union européenne, Jerzy Plewa, directeur général de l'Agriculture, a tracé les perspectives à moyen terme du marché européen de la viande. Pour le bœuf, tous les indicateurs sont à la baisse : consommation, production et exportations. Seules les importations pourraient augmenter en raison d'une baisse plus rapide de la production comparée à la consommation.

Pour le secteur porcin, la consommation devrait rester stable en Europe mais la production devrait augmenter en raison de la demande de viande porcine sur le marché mondial, marché sur lequel l'UE est active et bien placée. Pour ce secteur les exportations devraient continuer à augmenter. Pour le secteur de la volaille, la consommation au sein de l'UE va encore progresser entraînant une croissance de la production pour répondre à ces nouveaux besoins internes, les importations et exportations restant stables. Finalement, le marché européen est un marché mature dont la dynamique notamment pour le porc vient de la demande mondiale.

Grand écart

Les questions de société telles que le bien-être animal, le développement durable, la capacité de l'élevage et plus généralement de l'agriculture à répondre aux besoins alimentaires de neuf milliards d'humains à l'horizon de 2050 ont été largement abordées. Pour le bien-être animal comme pour le développement durable, il y a ceux qui en parlent, souvent des ONG internationales et ceux qui, éleveurs, transporteurs, abatteurs, les pratiquent au quotidien et que l'on n'entend pas, estimaient certains congressistes ! Pour eux, il serait intéressant de leur donner la parole pour qu'ils expliquent les problèmes concrets qui sont posés et les actions qu'ils conduisent pour répondre à ces demandes de la société. Tous les intervenants ont affirmé que le secteur de la viande a les capacités pour répondre à la demande supplémentaire de produits animaux. Cette demande supplémentaire d'ici à 2050 résultera autant de l'augmentation de la population mondiale que de l'arrivée dans la classe moyenne de trois milliards d'humains. La Chine en est une parfaite illustration avec l'émergence d'une classe moyenne aisée voire très aisée et souhaitant consommer plus de la viande et de produits animaux.Omnivore, carnivore, végétarien ? A en croire les détracteurs de la viande et les végétariens, l'homme mangerait trop de viande et de produits animaux. Or, la réalité est bien différente, ce que montrent les chiffres de l'apport des produits animaux dans la ration moyenne de l'homme, donnés lors du Congrès mondial de la viande : 13% des calories et 25% des protéines sont apportées par les viandes.

Conclusion : non, l'homme n'est pas un carnivore strict, il est bien un omnivore dont la ration fait appel majoritairement aux produits végétaux qu'il associe harmonieusement aux produits animaux pour un régime équilibré. Et en tant qu'omnivore, il n'a pas à être un végétarien strict encore moins un végétalien. L'équilibre, c'est bien son régime alimentaire actuel.



Fédération nationale porcine

Les voies de la relance

Pour relancer la production porcine en déclin, notre pays doit redonner l'envie d'entreprendre à de jeunes éleveurs et briser l'image négative du porc dans l'opinion.

C'est sur le thème de la relance de la production que s'est déroulée l'Assemblée générale de la Fédération nationale porcine (FNP), le 10 juin à Paris. En effet, la production française a perdu quatre millions de porcs entre 1999 et 2012, alors que celle de l'Union européenne a augmenté de 8 % sur la période. Il s'agit là d'un constat partagé par l'ensemble des organisations professionnelles. Il est d'autant plus décevant que notre pays dispose de tous les atouts nécessaires pour développer sa production. *«Nous avons la génétique, le savoir-faire, les compétences, des équipements performants et des ressources alimentaires en abondance pour nourrir nos animaux. Mais nous sommes en panne de compétitivité et en panne de confiance»*, observe Christiane Lambert, première vice-présidente de la FNSEA, invitée à l'Assemblée générale. L'ambition affichée est désormais de retrouver une production de 25 millions de têtes, c'est-à-dire le niveau atteint en 2010.

Un début de réponse

Certes, des réponses commencent à être données. Jean-Michel Serres, le président, a ainsi rappelé qu'en matière de simplification, le nouveau régime d'enregistrement des porcheries est en train de se mettre en place. Reste à obtenir *«une application rapide et uniforme sur tout le territoire pour que des projets d'investissement ne soient pas reclassés en régime d'autorisation»*.
Coté modernisation, un grand pas vient d'être franchi avec l'éligibilité des élevages de viande blanche (porc et volaille) au plan de modernisation des élevages inscrit dans le 2ème pilier de la PAC avec une enveloppe de plus de 200 millions par an. Il appartient, désormais, aux régions de se mobiliser pour inscrire le porc dans leurs priorités

En direct de la MSA

Dominique Bossong
« *S'investir dans du concret* ».
Se mobiliser dès à présent
pour réussir les élections 2015.

Angèle Gauthier
Participer à la vie sociale d'un territoire.
Mauricette Besançon
Assurer une fonction relais.

La DSN pour les entreprises agricoles.
MSA Services Bourgogne Franche-Comté
Un organisme de formation à votre service.
La MSA, votre interlocuteur retraite.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Dépenses de santé en Bourgogne

3e baisse consécutive au régime agricole pour 2013

es dépenses de Santé remboursées
our les soins de ville (c'est-à-dire hors hôpital),
ous risques confondus en Bourgogne en 2013,
e sont élevées à 151 millions d'euros,
n diminution de 0,5 % par rapport à 2012
l'identique de la baisse observée au niveau
ational. Après une diminution de 0,4 % en 2011
t 1,7 % en 2012, les messages de bon usage
les soins portés par l'assurance maladie
vec les professionnels de santé
orteraient-ils leurs fruits ?



Zoom sur quelques chiffres clés

une baisse de 1,8 % des honoraires médicaux et lentaires
une évolution nulle des prescriptions
)ans le détail, on observe une baisse du rembourse-ıent :
- des consultations et des visites (respectivement -2 % t -6,2 %),
- des actes chirurgicaux et de radiologie (-1,9 % et 6,2 %),
- des soins dentaires de -1,5 %,
- de biologie de -2,3 %.

.e seul poste en augmentation significative est celui les actes de techniques médicaux (+2,7 %). L'analyse le ce résultat a permis d'observer une forte progres-ion des actes de diagnostic sur l'œil et plus particu-ièrement ceux exécutés dans le cadre de la légénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA).
.e poste pharmacie s'établit à -4,6 % poursuivant sa lécroissance constatée depuis 2008, suite notamment l'instauration des franchises sur les boites de médi-aments, au développement des génériques, au dé-emboursement de certains médicaments mais aussi ux actions de maîtrise médicalisée engagées par la ISA Bourgogne.
contrario, il est à noter une forte augmentation du ersement des indemnités journalières (versées au titre les arrêts de travail) de 6,1 % contre seulement 2,8 % au niveau national. Le nombre de jours indemnisés augmente lui de 5,1 %.

Une population agricole toujours en baisse et qui vieillit…

La population protégée en maladie par la MSA Bourgogne diminue encore de 1,6 % en 2013 pour atteindre 117.118 personnes. Cette baisse est constante depuis 2006.
Une personne sur quatre a plus de 75 ans. 2,5 personnes ont plus de 65 ans pour une de moins de 20 ans.
Une part importante de cette population (22 %) est exonérée du ticket modérateur pour une affection de longue durée. Les maladies cardio vasculaires, le diabète et les cancers sont le triste palmarès des affections graves de notre population.
Il est à noter que la population des salariés agricoles reste stable (+0,3 % en 2013) alors que celle des non salariés agricoles diminue fortement (-3,2 % en 2013). Sa moyenne d'âge est de près de 61 ans.

Dépenser mieux en soignant mieux

Depuis 2005, dans le cadre du système conventionnel gérant les relations des professionnels de santé avec l'assurance Maladie, les représentants des médecins libéraux et des régimes d'assurance maladie ont défini des objectifs à atteindre pour une meilleure maîtrise médicalisée des dépenses de santé.
La MSA Bourgogne respecte les objectifs de la majorité des thèmes suivis (antibiotiques, génériques…).
Seul celui qui concerne les indemnités journalières observe un dépassement important (+6,7 % contre +2,6 % fixé en objectif). La tendance est cependant à l'amélioration, preuve que la gestion du risque et la maîtrise des dépenses de santé semblent avoir encore de beaux jours devant elles ! ■



Éditorial



Lors des précédents numéros, j'avais évoqué brièvement les élections de la MSA de 2015. Depuis quelques semaines, les étapes et modalités se définissent plus précisément.
Ainsi, le calendrier est arrêté. Les conditions pour être électeur et celles pour être candidat sont aujourd'hui fixées.
Les grands enjeux sont clairement identifiés : inciter au vote et trouver des candidats.
Le dossier qui vous est présenté ici vous apportera les informations pratiques à connaître. Il vous donnera également quelques aperçus du rôle de délégué mais aussi la richesse de la fonction et l'intérêt du mandat.
En effet, les actions de terrain déployées sur l'ensemble de la Bourgogne par nos délégués constituent la preuve évidente du bien-fondé du rôle de ces élus.
Ainsi, le maintien d'activités, l'implantation de structures en milieu rural (ex. micro crèches), l'accompagnement de projets à destination de la population jeune, active, retraitée ou âgée, la mise en place d'actions diverses, la participation à des animations, les actions de prévention santé ou sécurité au travail... sont autant de sujets que peuvent initier nos délégués, aidés et accompagnés en cela par des animateurs de secteur.
Pour conserver ce maillage productif, il est donc important de réussir ces élections de la MSA. Cela passe par le vote naturellement, et par l'engagement d'hommes et de femmes de conviction attachés au monde rural.
Voter, c'est donner sa voix pour la MSA, organisme social auquel nous tenons tous.
La participation la plus large possible à ces élections confortera encore la légitimité de notre régime, largement reconnu par les pouvoirs publics.
J'aurai pour ma part, l'occasion de présenter ces élections lors de réunions cantonales qui seront organisées à compter de septembre 2014.
J'aurai plaisir à vous y rencontrer. ■

Dominique Bossong

2015, ma voix pour la MSA

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

2015, ma voix pour la MS

Zoom

Dominique Bossong
« *S'investir dans du concret* »

À environ six mois des prochaines élections MSA, le président Dominique Bossong en appelle aux futurs candidats. Agriculteur, et lui-même élu, il redit le rôle essentiel des délégués. Attaché à la dimension sociale et humaine de la MSA, Dominique Bossong met en avant le côté concret et vertueux de cet engagement. Il pointe aussi la partition indispensable jouée par les délégués dans l'ancrage territorial du régime. Enfin, le président rappelle les enjeux nationaux de ce scrutin, très suivi par les pouvoirs publics.



Pourquoi s'engager pour la MSA ?
Dominique Bossong : certains l'oublient, mais la MSA est avant tout une organisation professionnelle agricole. Au sein de toutes les OPA, elle est la seule à intervenir sur la dimension sociale et humaine de l'agriculture. La MSA tient une place à part en étant toujours présente aux côtés des salariés, exploitants, familles, y compris lorsqu'ils sont en difficulté. De ce fait, le vrai plus de la mission de délégué MSA, c'est de pouvoir s'investir sur des choses simples du quotidien ; du concret.
On ramène trop souvent la MSA à son seul rôle d'encaissement des cotisations. C'est oublier tout ce que fait la MSA en matière d'aides et d'accompagnement auprès de ses ressortissants. Elle est la seule à agir au plus près des gens sur le territoire. Et pour parvenir à assurer ses missions de proximité, le réseau des délégués est indispensable.

La MSA est aussi synonyme de législations complexes. Cela ne fait-il pas peur pour s'engager ?
D. B. : on ne demande pas aux délégués d'acquérir un bagage de connaissances démesuré. Une équipe d'animateurs de l'échelon local est là pour les accompagner dans leurs missions et les futurs délégués bénéficieront de formations très accessibles.

Les agriculteurs semblent moins motivés qu'ils ne l'étaient à s'engager dans les responsabilités professionnelles. Quel message leur délivrez-vous ?
D. B. : lorsqu'on se met au service des autres, on s'apporte aussi beaucoup à soi-même. Aider quelqu'un, c'est aussi valorisant pour soi.
Vis-à-vis du mandat de délégué MSA, certains craignent aussi de devoir intervenir auprès de gens en difficulté. C'est un peu le domaine du non-dit. On a peur que les gens le prennent mal si on leur tend la main. Or ce n'est pas vrai. C'est l'un des enseignements que je tire de ces années passées à la MSA : lorsqu'on sent quelque chose qui ne va pas bien, il ne faut pas hésiter à aller voir les gens. Il ne faut laisser personne isolé.

Comment appréhendez-vous le recrutement des futurs délégués ?
D. B. : nous devons avoir des délégués représentatifs de l'ensemble de la population. Nous allons notamment faire un effort pour recruter des jeunes actifs car cette catégorie est beaucoup plus difficile à mobiliser que les retraités par exemple.
Il faut également à tout prix obtenir une couverture de délégués sur l'ensemble du territoire. En aucun cas, nous ne devons avoir de zone blanche : toutes les populations agricoles des territoires doivent pouvoir s'exprimer. Au terme de ce premier mandat après la fusion de 2010, nous espérons ramener un peu de sang neuf parmi les élus MSA. Nous comptons également sur l'engagement de nos propres délégués dans d'autres responsabilités. Cela contribue à élargir leur vision et à enrichir notre réseau d'élus.

Quels sont les grands enjeux qui doivent mobiliser les futurs candidats ?
D. B. : la MSA est tout de même le deuxième régime de protection sociale en France et son guichet unique est un avantage indéniable pour ses ressortissants. La MSA est aussi un contributeur net : pour 1 € de cotisation, il y a 2 € de reversés en remboursement maladie, allocation familiale, retraite, etc.
Les élections sont un enjeu majeur. Si le taux de participation est une réussite et que nous parvenons à mobiliser un vaste réseau de délégués sur le territoire, alors nous pérenniserons notre régime. Mais pour le conserver, il faut aussi que nous soyons toujours les meilleurs au quotidien en apportant un service de qualité et à moindre coût. ■

Pour mieux comprendre

Se mobiliser dès à présent pour réussir les élections 2015

En janvier 2015 et comme tous les 5 ans, vous allez être appelés à voter, par correspondance ou par internet, pour des hommes et des femmes qui vous représenteront au sein de la MSA. En 2010, la participation avait été de près de 40 %. Il est donc important de faire aussi bien, voire mieux. En effet, une participation importante démontrera l'intérêt que porte le monde agricole à sa protection sociale, mais aussi à cet organisme mutualiste.

Quelques précisions importantes

Les conditions pour être électeur
La qualité d'électeur s'apprécie au 1er avril 2014 date à laquelle 5 conditions doivent être remplies :
1) appartenir à l'un des collèges électoraux définis par l'article L 723-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime, soit :
Collège 1 : exploitants agricoles, conjoints, exploitants retraités…
Collège 2 : salariés agricoles, conjoints, salariés retraités…
Collège 3 : employeurs de main-d'œuvre agricole, mandatés par une entreprise employant de la main-d'œuvre…
2) être âgé de 16 ans au moins
3) ne pas avoir été condamné à l'une des peines entraînant ou de nature à entraîner la déchéance des droits civiques
4) avoir acquitté toutes les cotisations personnellement dues et réclamées depuis 6 mois (cotisations personnelles et salariales) ou bénéficier à cette même date, d'un plan de paiement respecté
5) avoir sa résidence sur le territoire métropolitain
Les listes provisoires seront établies et publiées le 4 septembre au plus tard.
Les réclamations seront reçues par le Président du Conseil d'Administration jusqu'au 19 septembre 2014.
Après examen des réclamations, la liste définitive sera publiée le 14 octobre 2014 au plus tard.

Les candidatures
Les candidats à ces élections doivent être représentatifs du monde agricole dans toutes ses composantes : actifs, retraités, hommes et femmes, l'important étant que chacun soit motivé et prêt à s'investir.
Pour être candidat, les conditions sont les mêmes sauf concernant l'âge. En effet, il faudra avoir 18 ans au moins au 23 janvier 2015.
Le dépôt des candidatures est fixé au 8 décembre 2014 au plus tard.
Les déclarations de candidatures, spécifiques pour chaque collège, devront être effectuées selon des modèles CERFA, **disponibles sur www.msa-bourgogne.fr > En direct > Élections 2015 ou sur le site internet dédié electionsmsa2015.fr.**
La liste des candidatures sera publiée au plus tard le 19 décembre 2014.

Le scrutin
Le matériel de vote et professions de foi seront adressés le 12 janvier 2015 au plus tard.
Les électeurs auront jusqu'au 27 janvier à minuit pour voter.
Le dépouillement se fera le 3 février 2015.

Pourquoi être délégué ?

Le délégué de la MSA détient un mandat utile aux adhérents de la MSA mais aussi au monde rural en général.
Le mandat est intéressant dans la mesure où le délégué est informé, formé. Le délégué élargit ainsi sa vie sociale par un travail en réseau avec divers partenaires.
Le mandat est évolutif et modulable c'est-à-dire qu'il est fonction des disponibilités de chacun et de ses centres d'intérêts. Même minime, un investissement reste productif.
Enfin le mandat est accompagné par les animateurs de l'échelon local, par d'autres élus et par les services de la caisse.
Le délégué au travers de ce mandat, a un rôle d'animation du territoire. Il constitue également une courroie de transmission entre le Conseil d'Administration et le terrain. Il a enfin un rôle de veille et d'écoute. Les nombreuses actions de terrain déployées sur l'ensemble de la Bourgogne par les délégués actuels, constituent la preuve évidente du bien-fondé de leur rôle. ■

Pourquoi est-ce si important de voter ?

« Le réseau d'élus de la MSA représente un atout essentiel.
Leur rôle de relais auprès de nos adhérents et leur connaissance du terrain qui permet à la MSA de rendre un meilleur service, demeure mandat après mandat, un atout majeur de notre institution.
Nous ne cessons de le vérifier dans notre dialogue avec les pouvoirs publics qui, tout en veillant à la rigueur de notre gestion, reconnaissent la richesse de notre régime démocratique, source d'innovation sociale. C'est pourquoi il est important qu'un taux de participation élevé conforte la légitimité des futurs élus ».

Gérad Pelhâte, Président de la CCMSA.



SA

Sur le vif

Angèle Gauthier

Participer à la vie sociale d'un territoire

Agricultrice à Bourbon-Lancy, Angèle Gauthier s'apprête à achever son premier mandat en tant que déléguée MSA. Militante de la ruralité dans l'âme, attachée à la solidarité et au collectif, elle défend le régime agricole en s'engageant. Une façon aussi d'apporter sa pierre à l'édifice au travers d'actions locales concrètes.

Angèle Gauthier est exploitante au sein d'un Gaec familial de cinq associés à Bourbon-Lancy. Dans cette structure de taille importante, vouée à la production de viande bovine et de céréales, l'agricultrice participe à la gestion administrative de l'entreprise. Outre ses cinq membres, le Gaec Ilagri emploie trois salariés ainsi que deux apprentis. C'est lors des dernières élections qu'Angèle Gauthier s'est vue proposer de devenir déléguée à la MSA dans le collège des employeurs de main-d'œuvre. Son mari Jean-Paul avait lui-même assumé cette responsabilité avant qu'il ne prenne sa retraite. « *Lorsque mon mari était encore en activité, je restais un peu dans l'ombre car il avait beaucoup de fonctions extérieures. Mais dès que je lui ai succédé dans le Gaec, je me suis impliquée à mon tour* », confie l'agricultrice. Membre d'une famille où l'on est très attaché au syndicalisme et aux organisations collectives agricoles, Angèle Gauthier s'implique avec beaucoup de sincérité pour la MSA. « *C'est important de s'engager. Nous avons un régime agricole spécifique, de loin le plus intéressant, notamment grâce au guichet unique qui permet de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour plusieurs prestations sociales. Quand on le compare avec les autres, on s'aperçoit que le régime agricole a tout en un seul ! Ce guichet unique ne peut être qu'une source d'économie. On doit à tout prix le préserver !* », défend-elle avec conviction.

« *On se sent utile* »

Mais la motivation d'Angèle à être déléguée ne s'arrête pas là. Pour cette femme militante, attachée à l'humain, défendant la ruralité et aimant le concret, il est « *très valorisant de pouvoir agir à proximité des gens ; de mener des actions locales. On se sent utile, même à son petit échelon. On a la sensation d'ajouter sa pierre à l'édifice en participant, ensemble, à la vie sociale du territoire* ». Les délégués MSA du secteur ont déjà animé un stand lors de la fête de l'agriculture des JA à Bourbon-Lancy. Récemment, ils étaient présents sur un marché des producteurs organisé à Charolles avec la Commission des agricultrices de la FDSEA dont fait partie Angèle. Les délégués du secteur ont également pris part à l'organisation des "Instants Santé" ; des bilans médicaux proposés gratuitement par la MSA dans les cantons. Ils sont impliqués dans l'organisation de réunions de prévention, par exemple du cancer colo-rectal comme à Gueugnon. Prochainement, ils organiseront une séance sur la prévention du mal de dos.



« *Une démocratie* »

Etre délégué MSA, c'est aussi appartenir à un groupe. Dans son échelon local de Bourbon - Issy-l'Évêque, Angèle Gauthier apprécie la bonne ambiance qui règne et la capacité à se mobiliser. « *Nous nous retrouvons toujours nombreux aux réunions. Nous sommes toujours volontaires. Et puis il y a notre animatrice MSA que nous apprécions tous* ». Dans son rôle de déléguée, l'agricultrice apprécie de pouvoir donner son avis. Elle fait remonter les soucis du terrain et en échange, la MSA lui fait redescendre les informations. « *C'est une démocratie qui fonctionne bien* », assure l'élue. D'ailleurs, se gardant bien de tout angélisme, Mme Gauthier reconnaît avoir parfois à faire remonter des critiques. « *Il faut du temps pour mettre en place les choses. Nous sommes là pour faire passer l'information ; pour alerter la MSA sur ce qui ne va pas et pour renseigner les gens* », conclut Angèle Gauthier. ■

Mauricette Besançon

Assurer une fonction relais

Trois questions à Mauricette Besançon, déléguée de l'échelon local du secteur d'Is-sur-Tille, Grancey-le-Château, Selongey et membre du comité départemental de Côte-d'Or.

Pour quelle raison vous êtes-vous présentée aux élections à la MSA en 1999, alors que vous n'étiez installée que depuis quatre ans ?
Mauricette Besançon : je me suis toujours intéressée aux autres, à leurs conditions de vie, à leurs problèmes, on peut appeler cela la fibre sociale. C'est en tout cas ce qui m'a conduit, alors que je venais d'un autre régime, à m'intéresser à ce régime agricole, si différent, dont j'ai rapidement apprécié tous les avantages, le principal étant celui du guichet unique. J'ai été sensible aussi au fort ancrage de la MSA sur le terrain et à la possibilité qui nous est offerte, en tant que délégués, de jouer pleinement notre rôle de relais entre les bénéficiaires et l'institution.

Quelles ont été les étapes de votre engagement et quelles actions concrètes avez-vous pu mener sur les territoires où vous exercez votre mandat ?
M. B. : avant la fusion j'étais administratrice de la Caisse de Côte-d'Or et, depuis la fusion, je suis membre du comité départemental, déléguée de l'échelon local qui regroupe les trois secteurs d'Is-sur-Tille, Grancey-le-Château et Selongey. Depuis mon premier mandat, j'ai eu maintes fois l'occasion de mesurer l'importance d'un engagement qui apporte autant sur le plan personnel que sur le plan collectif. Sur le plan personnel, cette écoute des autres et la veille que cela implique pour répondre aux besoins, permettent de mieux s'enraciner dans la vie locale et de nouer des liens avec les autres délégués et les organisations agricoles qui partagent les mêmes préoccupations. Sur le plan collectif, le travail mené avec les délégués dans le cadre de l'animation du territoire est très enrichissant et les retours positifs que nous en avons nous encouragent à continuer. Certaines de nos actions d'information concernent d'ailleurs tous les publics, qu'ils relèvent ou non du régime de la MSA. Nos conférences sur des sujets de société sont ouvertes à tous. Nous venons d'en organiser une sur les dangers d'internet pour les enfants, une autre sur le cancer et une prochaine portera sur la maladie d'Alzheimer. Pour les bénéficiaires, nous organisons aussi des formations sur des thèmes ciblés pour les agriculteurs : le mal de dos, le bûcheronnage... Tout ce travail mené au sein de l'échelon local débouche donc sur des actions concrètes qui permettent de tisser des liens bien au-delà du seul réseau MSA. C'est une dynamique très porteuse sur le plan local.



Avec votre expérience, quel regard portez-vous aujourd'hui sur la fonction et les responsabilités des élus de la MSA et des délégués en particulier ?
M. B. : c'est une chance de pouvoir agir ainsi et une opportunité à saisir, car cette possibilité de participer aussi concrètement et directement à l'amélioration du service rendu par un organisme de protection sociale n'existe dans aucun autre régime. Notre fonction relais permet d'entretenir un lien permanent avec les bénéficiaires, de faciliter certains passages d'information, d'aplanir aussi parfois quelques difficultés. C'est la raison pour laquelle nous devons tout faire pour pérenniser un régime qui nous permet, grâce au guichet unique, d'avoir de la naissance à la retraite un seul organisme comme interlocuteur. L'action des délégués, la proximité entretenue au quotidien avec les bénéficiaires, sont des avantages qui, en plus ne se traduisent pas par des coûts de gestion supplémentaires. Notre régime, grâce à sa structure en réseaux et à son échelon local dynamique, ne coûte pas plus cher et s'avère souvent plus efficace que d'autres. Si l'on veut que cela dure, il ne faut pas hésiter à s'engager. ■

En bref

Des bilans bucco-dentaires à chaque étape clé de la vie

La politique nationale de prévention bucco-dentaire s'inscrit dans une volonté de la MSA d'offrir à ses assurés un meilleur suivi bucco-dentaire, quels que soient leur âge et leur situation.

Des enfants dépistés tous les trois ans de 3 à 18 ans
La MSA propose aux enfants âgés de 3 ans de bénéficier d'un bilan bucco-dentaire. « *Il s'agit de prévenir l'apparition des caries dès le plus jeune âge en les incitant très tôt à adopter de bonnes habitudes d'hygiène bucco-dentaire et alimentaire* », souligne le Dr Gérard Birou, chirurgien-dentiste conseiller technique national à la MSA. Cette action est reconduite aux 6, 9, 12, 15 et 18 ans de l'enfant dans le cadre du dispositif inter-régime M'T dents. Pour les enfants n'ayant pas été suivis à 6 ans, la MSA envoie aux parents une nouvelle invitation dans les six mois précédant le 7e anniversaire.

Un suivi renforcé pré et post-natal
Depuis peu, les femmes enceintes se voient également remettre un bon de prise en charge pour une consultation chez un chirurgien-dentiste de leur choix. Une action que la MSA a choisi d'étendre depuis fin 2013 aux jeunes mères. « *La mise en place de ces bilans doit permettre de prévenir plus efficacement certaines pathologies bucco-dentaires liées à la grossesse* », explique le Dr Gérard Birou.

Des adultes sensibilisés lors des Instants Santé
Dans le cadre des Instants Santé, bilans de santé gratuits offerts à ses adhérents de 16 à 74 ans tous les 5 ans, la MSA propose selon certains critères une consultation de prévention prise en charge à 100 % sans avance de frais chez le chirurgien-dentiste de leur choix.

Des seniors mieux conseillés
Les adhérents de 65 ans peuvent bénéficier d'un bilan bucco-dentaire. Il s'agit notamment de toucher les personnes souffrant d'affections de longue durée de type diabète ou cardiaque pouvant affecter leur état dentaire. Par ailleurs, depuis 2008, les seniors participant aux Ateliers du Bien Vieillir bénéficient également d'un module d'information spécifique consacré à la santé bucco-dentaire.

Prévenir sur le terrain les situations à risque
Face aux difficultés de la vie, certains assurés font passer leur santé au second plan. C'est pourquoi depuis 2006, la MSA a choisi d'aller à la rencontre des personnes en situation de précarité. Elle mobilise son réseau de chirurgiens-dentistes conseils notamment auprès des structures d'insertion dans le cadre de l'action bilan bucco-dentaire « *des soins pour tous* ».

Suivi des personnes dépendantes
La MSA propose également un meilleur suivi des personnes âgées dépendantes ou handicapées en établissement par la mise en place de formations à destination du personnel soignant ou accompagnant.

L'actualité MSA

La DSN pour les entreprises agricoles

La Déclaration sociale nominative s'inscrit dans le cadre de la loi de simplification du droit et d'allégement des démarches administratives du 22 mars 2012. La MSA accompagne les entreprises agricoles qui souhaitent passer dès maintenant à la DSN. Explications.

La DSN est un nouveau dispositif qui vise à dématérialiser et effectuer en une seule transmission la plupart des déclarations et formalités sociales auxquelles sont tenus les employeurs. Au 1er janvier 2016, ce dispositif s'imposera à tous.

Les principes de la DSN

La DSN est un concept innovant qui repose sur une gestion en temps réel des déclarations comportant des données issues de la paie. Elle est basée sur une transmission unique et mensuelle de ces informations depuis le logiciel de paie vers la MSA et l'ensemble des organismes de protection sociale. La DSN se place dans la continuité des avancées réalisées pour moderniser et simplifier les relations avec les entreprises (déclarations en ligne, télérèglement, etc.). Son objectif est d'alléger les formalités effectuées par les entreprises et, pour les organismes, d'améliorer le service rendu aux employeurs comme aux salariés, dans un souci de performance et de compétitivité.

Le fonctionnement de la DSN

La DSN est réalisée pour chaque établissement d'une entreprise. Tous les mois, les données issues de la paie sont extraites automatiquement en un seul fichier par l'entreprise à partir de son logiciel de paie. Ce fichier est transmis par un flux vers un point de dépôt unique via : www.msa-bourgogne.fr (ou www.net-entreprises.fr).
Des signalements d'événements, notamment en cas d'arrêt de travail ou de rupture du contrat de travail, viennent compléter la DSN du mois. La MSA contrôle, pour les entreprises du secteur agricole, ces données et les transmet ensuite aux organismes concernés.
Tous organismes confondus, la DSN remplacera à terme plus d'une vingtaine de déclarations.

Des bénéfices partagés

Que ce soit pour l'entreprise ou son tiers déclarant, la DSN assure une transmission unique des données sociales, rationalisée et sécurisée. Elle offre un gain de temps et une réduction des risques d'erreurs ou d'oublis en enregistrant les informations. La mise en place de la DSN offre également aux entreprises des possibilités d'optimisation de l'organisation du travail.
Avec la mutualisation et la collecte des données à la source, la DSN constitue, pour la MSA et l'ensemble des organismes de protection sociale, un gage de qualité et de fiabilité des informations traitées.
Grâce à la DSN, les salariés des entreprises voient aussi leur situation actualisée plus rapidement. Ils bénéficient d'un accès facilité et fiabilisé à leurs droits tout en réduisant le nombre de justificatifs à fournir aux organismes. Par exemple, à terme, plus besoin de communiquer les bulletins de salaire lors de sa demande de retraite. Toutes les informations sont déjà enregistrées dans le système !

Un déploiement progressif

L'obligation généralisée est prévue au plus tard au 1er janvier 2016. Afin de laisser aux entreprises le temps de se préparer à la DSN, le déploiement est progressif et se fait, dans un premier temps, sur la base du volontariat. Ainsi, les entreprises affiliées au régime agricole peuvent démarrer la DSN depuis le mois de mai 2014 à condition d'être équipées d'un logiciel de paie intégrant les caractéristiques techniques de la DSN.

Pour démarrer la DSN, je me prépare !



La Déclaration sociale nominative remplace la majorité de vos déclarations sociales. Disponible dès aujourd'hui, elle sera obligatoire d'ici 2016.
Gain de temps, efficacité et sécurité… Profitez dès aujourd'hui de ses avantages et bénéficiez de l'accompagnement MSA pour la mettre en œuvre !

LA MSA SIMPLIFIE LES DÉMARCHES DES ENTREPRISES AGRICOLES

www.msa.fr/dsn

Dès aujourd'hui, la DSN se substitue pour les entreprises volontaires à quatre déclarations :
▸ l'attestation de salaires pour le versement des indemnités journalières maladie, maternité et paternité ;
▸ l'attestation d'employeur destinée à Pôle emploi ;
▸ la déclaration et enquête de mouvements de main d'œuvre ;
▸ le formulaire de radiation pour les organismes complémentaires.
Au 1er janvier 2016, la DSN se substituera également au Bordereau de versement mensuel (BVM) et à la Déclaration trimestrielle des salaires (DTS) que la MSA reçoit aujourd'hui des employeurs de main-d'œuvre agricoles ou de leur cabinet comptable.

Anticipation et accompagnement personnalisé

Préparer c'est anticiper. Un accompagnement dédié et personnalisé est offert aux employeurs démarrant la DSN dès maintenant. Les équipes techniques et informatiques de la MSA soutiennent les entreprises, leur mandataire, voire leur éditeur de logiciel tout au long de la mise en œuvre de la DSN que ce soit en phase de tests ou lors du démarrage en situation réelle.

En savoir + : www.msa-bourgogne.fr/dsn

En bref

La MSA, votre interlocuteur retraite

➜ À quelle date sont maintenant revalorisées les retraites ?
Désormais, la revalorisation annuelle se fera au 1er octobre et non plus au 1er avril.
Pour l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et l'Allocation de solidarité invalidité (ASI), la revalorisation est maintenue au 1er avril, et cette année exceptionnellement une seconde revalorisation sera opérée en octobre.

➜ Qu'en est-il des majorations pour enfants ?
Les majorations pour les personnes ayant élevé au moins trois enfants seront désormais prises en compte dans les montants retenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Cette mesure s'applique sur les retraites 2013 déclarées en 2014.

➜ Peut-on toujours reprendre une activité une fois à la retraite ?
Jusqu'à présent, les retraités qui ont repris une activité dans un régime différent de celui qui leur verse leur pension, accumulaient de nouveaux droits à la retraite pour cette activité.
À compter du 1er janvier 2015, le cumul emploi retraite sera toujours possible, mais n'ouvrira pas de nouveaux droits à la retraite, quel que soit le régime d'affiliation et quel que soit l'âge de bénéfice des retraites.

➜ Est-ce que la retraite des exploitants agricoles va augmenter ?
La réforme de 2014 crée un complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire (RCO) qui permettra de porter, à terme, le montant de la retraite des chefs d'exploitation ayant effectué une carrière complète au niveau de 73 % du Smic au 1er janvier 2015, 74 % au 1er janvier 2016 et 75 % au 1er janvier 2017.

➜ La réforme change t-elle quelque chose pour les veuves de chefs d'exploitation ?
Oui, la réforme améliore leur situation :
Avant la réforme
Si le chef d'exploitation n'avait pas bénéficié de sa RCO et était décédé après le 1er janvier 2013, son conjoint survivant avait droit à une retraite de réversion RCO uniquement sur les points cotisés.

Après la réforme
La retraite de réversion RCO se calcule sur les points cotisés et gratuits acquis au moment du décès.
+ d'infos sur : www.msa-bourgogne.fr

MSA Services Bourgogne Franche-Comté

Un organisme de formation à votre service

MSA Services Bourgogne Franche-Comté, structure associative, œuvre dans deux domaines. Elle accompagne les projets des collectivités territoriales, associations, associations de professionnels de santé… dans les différentes étapes de leurs réalisations.
Elle propose également une offre de formation.

Zoom sur les formations

Sécurité au travail
• Sauveteur secouriste du travail
• Maintien et actualisation des compétences en sauveteur secourisme du travail
• Gestes et postures
• Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP-BIC et Sanitaire et social)
• Initiation au défibrillateur
• Équipiers de première intervention
• Formation membres de CHSCT

Bureautique
• Traitement de texte
Initiation/Intermédiaire/Perfectionnement
• Tableur
Initiation/Intermédiaire/Perfectionnement
• Présentation
Initiation/Perfectionnement

Management
• Management des ressources humaines et développement des compétences-projets
• Gestion du stress et prévention des risques psycho-sociaux

Comptabilité/Gestion (entreprises, associations)
Pour répondre à vos besoins, nous réalisons des programmes sur mesure.
• Comptabilité
• Gestion
• Gestion des Ressources Humaines
• Fiscalité

Pour tout renseignement, demande de devis, contactez-nous à l'adresse suivante :
contact@msa-services-bfc.fr

Vous pouvez retrouver les programmes de formation sur notre site internet :
www.msa-services-bfc.fr

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex
www.msa-bourgogne.fr
contact@bourgogne.msa.fr
particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.60
professionnel de santé 09.69.36.20.70

Quatre outils pour récolter le tournesol

Outre les coupes et cueilleurs spécifiques pour tournesol, les constructeurs proposent des kits adaptables sur coupes à céréales ou sur cueilleurs à maïs.


Les coupes à tournesol offrent de bons débits de chantier mais ne conviennent pas aux cultures versées.

Dans l'idéal, la récolte du tournesol doit s'effectuer autour de 9 % d'humidité. Récolter trop tôt impacte le résultat économique, à cause des frais de séchage. Récolter trop tard augmente le risque de pertes par égrenage, notamment lors du battage, mais aussi de pertes de capitules par le vent, les oiseaux ou les maladies. Aussi, le choix de l'outil de récolte influe sur le résultat. Les kits adaptables sur cueilleurs à maïs ou sur coupes à céréales permettent de récolter à moindre coût : un minimum de 3 500 euros pour une coupe de 6 mètres et entre 200 et 400 euros par rang pour un cueilleur. Les performances obtenues avec ces kits sont cependant moindres qu'avec des cueilleurs ou des coupes à tournesol spécifiques, qui génèrent moins de pertes. Le prix nettement plus élevé de ces derniers impose cependant d'avoir une surface suffisante pour rentabiliser un tel outil.

Débit élevé et pertes limitées avec les coupes à tournesol

Les coupes à tournesol sont équipées d'un ensemble de plateaux à l'extrémité pointue d'une largeur de 15 à 25 centimètres et de 1,20 à 1,50 mètre de long. Les tiges de tournesol viennent se glisser entre ces plateaux. En avançant, aidées par un rabatteur de petit diamètre, les tiges fléchissent jusqu'à ce que le capitule se pose sur les plateaux. À la base de ces derniers, un lamier coupe les tiges au ras des capitules. Ceux-ci sont repris par une vis sans fin qui les conduit dans le convoyeur. Au fur et à mesure, ces plateaux se remplissent de graines et se vident vers le convoyeur lorsque l'opérateur lève la coupe en bout de champ. Certaines marques, comme Claas et Cressoni, proposent sous le lamier, un rouleau arracheur qui favorise le fléchissement de la tige et la coupe des tiges au plus ras du capitule. Ces mêmes marques proposent également un carter arrondi qui protège la partie supérieure du rabatteur, de façon à être plus ou moins agressif selon les exigences de récolte. Les coupes à tournesol offrent des vitesses de travail élevées pouvant atteindre 12 kilomètres à l'heure. En revanche, elles travaillent à hauteur, laissant de longues tiges en place. C'est pour cette raison que Geringhoff, Moresil et Stark Industries intègrent, sous la coupe, des broyeurs à hauteur réglable hydrauliquement de façon à laisser un terrain propre. Les coupes à tournesol trouvent leurs limites dans les parcelles où la récolte est versée : trop fragiles, les plateaux ne peuvent pas trop approcher du sol.

Les cueilleurs à tournesol ramassent les pieds versés

Deux fois plus chers que les coupes à tournesol, les cueilleurs reprennent sensiblement la même construction qu'un cueilleur à maïs, à savoir des pointes entre chaque rang et deux chaînes guidant les tiges vers la vis sans fin. Parmi les différences, signalons l'absence de rouleaux épanouilleurs, des disques de coupe pour sectionner les tiges et des capots de forme convexe au lieu d'être concave, de façon à collecter les capitules et les grains qui tombent.

On distingue quelques variantes de conception selon les constructeurs. Dominoni ne propose qu'une chaîne par rang, l'autre étant remplacée par un guide. D'autres ont complété les chaînes avec des tampons, de façon à pincer les tiges aussi bien dans le sens latéral que longitudinal. Les chaînes peuvent aussi être remplacées par des courroies. Ces deux dernières constructions limitent les vibrations des tiges, synonymes d'égrenage. Moresil et Geringhoff proposent, pour vider les capots en continu, une chaîne au milieu des capots qui conduit les capitules vers la vis d'alimentation. Évoluant à une vitesse de 8 à 12 kilomètres à l'heure selon les marques, les cueilleurs peuvent récolter dans des conditions versées. Cependant, ils récoltent une partie de la tige, souvent plus verte que le capitule, ce qui entrave le rendement de la machine et peut engendrer une augmentation du taux d'humidité de la récolte. Les capots vibrants du hongrois Oros favorisent l'écoulement des graines des capots vers le convoyeur (utile dans les parcelles longues). Chez Moresil, un broyeur sous le cueilleur indépendant de la hauteur de coupe permet un nettoyage immédiat du terrain.

Des kits pour cueilleurs à maïs

Ils se composent d'un système de coupe pour chaque rang, positionné vers l'avant entre la chaîne et le capot. Soit le couteau est fixe (autour de 250 euros par rang), soit il est rotatif (300 à 400 euros par rang) et entraîné par les chaînes, via un pignon. Cette deuxième solution convient mieux aux tournesols mal désherbés. Les kits pour cueilleurs à maïs imposent de récolter au stade optimal, à défaut de quoi la forme des capots peut engendrer des pertes de graines.

Des kits sur les coupes à céréales

Composés de deux diviseurs, de plateaux, et de grilles (à monter sur le rabatteur une barre sur deux), ces kits qui transforment les coupes à céréales en coupes à tournesol, nécessitent un temps d'installation de quelques heures pour le premier montage. Les montages suivants durent en revanche beaucoup moins longtemps. On en distingue deux types : les premiers comprennent des plateaux et diviseurs se fixant individuellement, demandant une demi-heure de montage (pour une coupe de 6 mètres), tandis que les seconds intègrent un bloc plateaux diviseurs se montant d'un seul geste, réduisant le montage à une dizaine de minutes. Bien qu'annoncés à des vitesses d'avancement proches d'une vraie coupe à tournesol, ces kits sont handicapés par la trop grande dimension du rabatteur de la coupe.

LUDOVIC VIMOND

Gare à l'interrang !

Les coupes à tournesol, du fait de la faible largeur des plateaux, permettent de récolter des parcelles quel que soit l'interrang. Les cueilleurs sont plus discriminants par rapport aux interrangs et nécessitent un écartement entre rangs semblable au semis, afin de limiter les secousses et donc l'égrenage. Les systèmes à chaînes sont plus souples en termes d'écartement, un cueilleur à 70 centimètres d'interrang pouvant tolérer un semis à 60 ou 75 centimètres. Les systèmes à courroies, en pinçant les tiges, sont moins tolérants, mais engendrent moins de pertes.


FINANCER VOTRE MATÉRIEL DIRECTEMENT CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE, ÇA CHANGE TOUT.
Besoin de changer de matériel? Qu'il soit neuf ou d'occasion, retrouvez directement chez votre concessionnaire l'offre Actimat du Crédit Mutuel pour financer votre achat.
POUR VOUS ÉQUIPER, ACTIMAT VOUS SIMPLIFIE LA VIE.
Votre chargé de développement agricole :
Cédric Prost - 06 40 25 19 91
Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Compaction des sols. Adoptez une bor

Pneumatiques grand diamètre, technologie IF et chenilles constituent de nouvelles stratégies pour équiper des machines de plus en plus lourdes, tout en conservant un gabarit acceptable.



La question des pneumatiques reste un sujet crucial lors de l'achat d'une moissonneuse-batteuse. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte : les coupes de plus en plus larges sont donc plus lourdes; les trémies offrent des capacités accrues, pouvant atteindre 14 100 litres et les agriculteurs cherchent à limiter la compaction des sols, tandis que d'autres ne souhaitent pas dépasser les 3,50 mètres de large sur la route, afin d'éviter l'escorte par un second véhicule. En effet, *«aujourd'hui, la largeur des moissonneuses-batteuses figure comme un critère d'achat important pour un tiers de nos clients»*, explique Jacques Manet, chef produits chez Case IH. Pour répondre à ces exigences, on peut distinguer trois stratégies : augmenter le diamètre des roues pour accroître la surface de portance, choisir des pneumatiques IF (Improved Flexibility pour flexibilité améliorée) ou des chenilles caoutchouc pour offrir une plus grande surface de contact sans accroître le gabarit.

Augmenter le diamètre des roues

Ces dernières années, les constructeurs ont fait évoluer leur machine pour pouvoir monter des pneumatiques de plus grand diamètre. Outre l'augmentation de charge par essieu, cette évolution permet d'accroître la surface de la bande de roulement sans changer le gabarit. Mieux, il est possible de passer d'une dimension basse et large à une dimension haute et moins large, tout en ayant une capacité de charge équivalente et une zone de contact sensiblement de même surface. Ainsi, comparé à une taille 800/65R32 (1,85 m de diamètre), la dimension 680/85R32 (1,95 m de diamètre) permet à une moissonneuse-batteuse John Deere série S de rester dans un gabarit inférieur à 3,50 mètres tout en ayant une surface au sol supérieure de 3 %. Certains constructeurs proposent même des pneumatiques dépassant les deux mètres de diamètre. Mais ce diamètre accru ne concerne pas uniquement les pneumatiques avant. Sur ses Lexion 700, Claas propose des pneumatiques arrière de 1,65 mètre, comme la dimension 500/85R30 permettant de rester dans le gabarit routier de 3,50 mètres.

Choisir des pneumatiques à flexibilité améliorée

Parmi ces grands diamètres, une majorité dispose de la technologie IF, voire VF (Very improved Flexibility – flexibilité très améliorée). Cette dernière a été inaugurée sur les pneus de tracteur XéoBib de Michelin, avant d'être appliquée dans le monde de la récolte sur les CerexBib. Ces pneumatiques se caractérisent par leurs flancs très souples et par leurs capacités de charge élevées, notamment à faible pression (voir tableau). Aussi, ce qui prévaut sur les pneumatiques avant, vaut sur la monte arrière. L'équipementier français a récemment lancé des CerexBib VF (520/80R26 et 620/70R26).

Aujourd'hui, outre Michelin, plusieurs équipementiers (Continental, Goodyear, Trelleborg) proposent la technologie IF en récolte. Avec sa récente gamme TM3000, Trelleborg prévoit même une dimension 1050/50R32, afin d'augmenter davantage la surface d'empreinte de ce pneumatique déjà plébiscité pour sa faible compaction. Mais attention, les pneumatiques IF ont un coût. «*Selon les marques, la différence de prix entre un pneu 800/70R32 classique et son équivalent en IF varie de 2 000 à 4 000 euros* », informe Guillaume Feys, chef produit moissonneuses-batteuses Claas.

Choisir des chenilles pour une plus grande surface de contact

«Quand on a investi dans des pneumatiques IF, on a fait la moitié du chemin vers l'équipement en chenilles caoutchouc, poursuit Jacques Manet. Aujourd'hui, l'équipement d'usine des chenilles a permis de les rendre plus accessibles.» Selon les marques et les largeurs, le surcoût par rapport à une monte de pneus classique varie de 25 000 à 45 000 euros. Monter des chenilles a posteriori présente cependant l'intérêt d'être réversible, c'est-à-dire de revenir à une monte de pneumatiques. Ces chenilles peuvent par ailleurs être montées sur d'autres engins comme le tracteur. Quoiqu'il en soit, certes, le coût reste élevé, *«mais le surcoût se retrouve à la revente, argumente Guillaume Feys. Entre temps, les chenilles vont réduire la compaction au sol de 60 % par rapport à des pneumatiques standard de 800 millimètres, tout en restant dans un gabarit routier inférieur à 3,50 mètres. La logique veut que l'on monte des pneumatiques IF ou de grand diamètre (1,65 m) sur l'essieu arrière.»* Cette technologie intrigue les agriculteurs et entrepreneurs. *«La chenille caoutchouc séduit, mais soulève aussi certaines craintes, qu'une démonstration finit d'effacer, avoue Jacques Manet. La première crainte concerne le confort. Les chenilles sont plus fermes,*

	Pneu classique				CerexBib				
Modèle	Dimension pneu avant	Pression	Largeur hors-tout	Empreinte au sol	Dimension pneu avant	Pression	Largeur hors-tout	Empreinte au sol	Gain en surface d'empreinte
Lexion 670	680/85R32	2,9 bar	3,50 m	5255 cm2	IF 680/85R32	1,8 bar	3,50 m	6596 cm2	25,50%
Lexion 750	800/65R32	2,7 bar	3,60 m	5925 cm2	IF 800/70R32	1,6 bar	3,50 m	7134 cm2	20,40%
Lexion 770	800/70R32	2,4 bar	3,80 m	5857 cm2	IF 680/85R32	1,8 bar	3,50 m	6596 cm2	12,60%
Lexion 770	900/60R32	2,3 bar	3,91 m	6185 cm2	IF 680/85R32	2,2 bar	3,50 m	6596 cm2	6,60%



DAFP MATERIEL AGRICOLE

TOUCY Route de Joigny **03 86 44 00 77**
VENOY Sortie A6 Auxerre Sud **03 86 44 00 19**
COULON SERVICE Sementron **03 86 44 24 16**

et ses agents

Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc **03 86 75 11 14**
Ets Boblin Michel - Bray-sur-Seine **01 60 67 14 16**



nne monte !

Compaction et traction font débat

Compaction et traction sont deux paramètres essentiels à prendre en compte avant de faire son choix entre pneumatiques et chenilles. La compaction de sol avec des chenilles serait moindre, du fait d'une surface au sol pouvant être quatre fois plus importante qu'un pneu. La réalité n'est pourtant pas aussi tranchée.

Des essais sur route (sol dur), réalisés en juin 2012 par l'Irstea à Montoldre, avec une moissonneuse-batteuse chargée à bloc, ont montré que la pression de contact d'une chenille composée de trois galets n'est pas aussi uniforme qu'on pourrait le penser. Comparée à un pneumatique IF de 900 mm de large gonflé à 1,4 bar, la chenille génère trois pics de pression une fois et demie à deux fois plus importants que le pneu. En comparaison, les pneus basse pression offrent une pression au sol plus homogène, mais la surface piétinée sera plus large.

Au champ (sol meuble), la différence est moins tranchée puisque l'Irstea a mesuré un tassement comparable entre une chenille de 760 mm de largeur, et deux pneumatiques Michelin IF de 800 et 900 mm de large gonflés à 1,4 bar. Même si une légère tendance semble indiquer un compactage plus important des chenilles que les pneus de 800 mm et plus encore que les 900 mm, les différences sont loin d'être significatives. Ces résultats s'expliquent par la mise en tension de la bande de roulement entre les galets dès que la chenille s'enfonce, répartissant la charge sur la surface de gomme en contact avec le sol.

En conditions très humides, le sol réagit comme un fluide épais. Avec leurs plus grandes surfaces de contact avec le sol, les chenilles offrent une meilleure flottation et limitent l'enfoncement de la machine et le compactage du terrain. Elles permettent encore de circuler dans la parcelle, quand les pneus s'embourbent.

Pour ce qui est de la traction, les chenilles ne se démarquent pas des pneumatiques sur sol sec. Outre-Atlantique, certains techniciens estiment même que les chenilles génèrent une plus grande résistance au roulement et consomment plus de carburant que des pneumatiques basse pression. En revanche, dès qu'il y a du relief, les chenilles offrent une plus grande adhérence et procurent un gain en traction et en stabilité. Qui plus est, en limitant le glissement, les chenilles évitent une certaine forme de compaction en surface.

mais se révèlent plus stables : il y a moins de ballant sur la route et les cahots sont gommés au champ.» En revanche, la vitesse reste réduite par rapport à une monte de pneus. Quant aux bandes caoutchouc, tous les constructeurs s'accordent à dire qu'elles n'usent pas plus qu'un pneu et qu'elles feront la durée de vie de la machine.

LUDOVIC VIMOND



La capacité de trémie n'est pas qu'une question de volume

Le dimensionnement de la trémie des moissonneuses-batteuses est conditionné par des contraintes techniques et réglementaires. Guillaume Feys, responsable produit chez Claas répond à nos questions.



Comment un constructeur détermine-t-il la capacité de trémie d'une moissonneuse batteuse ?

«Le gabarit de la machine est la première contrainte pour le constructeur, qui tient compte ensuite du débit de chantier moyen. Il ne maîtrise pas en revanche les contraintes logistiques de chaque agriculteur : largeur de travail, taille des parcelles, organisation de chantier… Ainsi, chez Claas, nous proposons deux capacités au choix pour un même modèle. À noter que dans le cas des chantiers avec transbordeur, la capacité de trémie n'est plus le premier facteur limitant.»

Avec des volumes dépassant les 12 000 litres, n'a-t-on pas atteint les limites de capacité de trémie sur les plus grosses moissonneuses-batteuses ?

«Le dimensionnement de la trémie s'intègre dès le début de la conception de la moissonneuse-batteuse. L'augmentation de la capacité se traduit par une augmentation de la masse placée en hauteur, avec une répercussion sur l'équilibre de toute la machine, impliquant un renforcement de nombreux composants (châssis, essieux, transmission…). Cela se traduit au final par un besoin de puissance supplémentaire. À cela, s'ajoutent les contraintes réglementaires qui limitent, en Europe, la largeur des machines à 3 m et la hauteur à 4 m. Les constructeurs rivalisent d'ingéniosité pour mettre au point des dispositifs repliables toujours plus imposants, qui nécessitent également une plus grande hauteur de remplissage de la trémie.

Ainsi, sur les gros modèles en non-conventionnel, les limites de PTAC et de charge à l'essieu (19 et 13 tonnes) peuvent êtres atteints sur la route. Et au champ, lorsque la trémie est pleine, c'est la capacité de charge des pneus qui peut devenir limitante, même si les pneus de technologie IF ont repoussé certaines limites. D'où le recours de plus en plus répandu aux chenilles sur nos plus gros modèles qui permettent d'atteindre un PTAC de 26 tonnes. Pour conserver des roues sur leurs plus gros modèles, certains constructeurs adaptent un troisième essieu escamotable, utilisé uniquement au transport.»

Quels sont les critères qui déterminent l'efficacité d'une vis de vidange ?

«Les deux principaux critères d'amélioration du débit sont le diamètre et le régime de la vis. La vis de fond de trémie doit également évoluer en conséquence. Dans notre cas, la conception de la vis répond à l'objectif de vidanger la trémie en moins de deux minutes. Autre évolution, la largeur croissante des barres de coupe implique un allongement des vis de vidange.»





GNR

Les règles à respecter

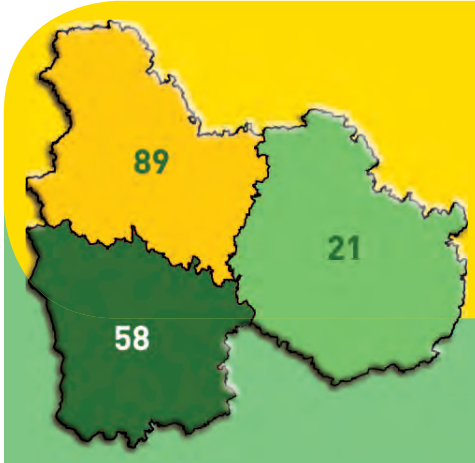
Avec les moissons, on a besoin de carburant loin de l'exploitation. Il existe des normes à respecter et des mesures de prudence à prendre.

Le gazole non routier entre dans la catégorie n° 3 de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (ADR), comme le gazole. Il doit donc être signalé par un panneau spécifique (numéro de code de danger : 30 et 1202 pour GNR). Il est classé comme *«liquide inflammable ayant un point éclair inférieur à 61 °C»*.

Attention aux 1 000 litres

On peut donc le transporter librement si la quantité transportée est inférieure à 1 000 litres. Néanmoins, il convient d'être prudent. Selon les spécialistes du réseau Trame, *«un agriculteur ou un employé âgé d'au moins 18 ans, peut, pour les besoins de son exploitation, approvisionner des chantiers pour faire le plein des machines»*. Ce transport peut s'effectuer avec une cuve posée sur un tracteur, un 4X4 ou dans un fourgon. Mais elle ne doit pas, alors, avoir une capacité supérieure à 450 litres. Si l'on veut transporter plus de GNR, Trame préconise de *«transporter 4 fûts de 220 litres ou 2 fûts de 450 litres»*. Au-delà de ce volume, il faut une homologation GRV (pour grands récipients pour vrac) et un certificat de conformité que le fournisseur doit donner à l'acheteur. Ce récipient doit être équipé d'un système de distribution pour ravitailler et subir un contrôle régulier du matériel (en règle générale, tous les deux ans). Sinon, Trame préconise d'utiliser plusieurs réservoirs (4 fois 220 litres ou 2 fois 450 litres). Ces réservoirs doivent être en acier doux, acier inoxydable ou polyéthylène de haute densité (PEHD). Ils doivent rester fermés et étanches pendant le transport.

MYRIAM TRICOCI



LES OCCASIONS DES PROFESSIONNELS DE BOURGOGNE

Spécial MOISSONNEUSES-BATTEUSES



MB prêtes à partir !

JD T550	2010	380 h.	6,10 m.	155 000 €HT
JD CTS	2000	3 586 h.	6,10 m	40 000 €HT
JD S670	2012	196 h.	7,60 m.	

Toutes les photos sur notre site giacomelagri.com

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - 03 80 27 08 00 - giacomelagri.com
JOHN DEERE



NEW HOLLAND CX 6090 L
187 heures batteur
Système latéral, broyeur, éparpilleur
Caisson SMART SIEVE
Coupe 6,10 m.
Chariot Perard, 4 roues
Etat neuf

Sarl MANIERE
21 Verrey sous Salmaise
03 80 35 80 66

GAUVAIN
SERVICE OCCASIONS
03 80 95 47 02
www.gauvain-agri.com
jl.lacombe@gauvainsas.com



CLAAS LEXION 440	CLAAS MEDION 310	JD 2256 HM	JD 2264	NH TF42
1999 - 2225 h/mot. caisson 3D cpe 540 – TBE	2005 – 1185 h/mot caisson 3D cpe C 510 – TBE	1997 – 2190 h/mot Hillmaster cpe 5,50m coupe avancée colza	2001 – 1855 h/bat cpe 6,10 m scie latérale – BE	1983 – 3170 h/mot cpe 5,20 m – BE
64 800 € HT	71 000 € HT	61 000 € HT	62 000 € HT	19 500 € HT



CLAAS RÉSEAU AGRICOLE BOURGOGNE
21490 Varois et Chaignot
Tél. 03 80 68 07 88
Contact: Michel Laillier - Portable 06 32 51 45 31
Email : michel.laillier@claas.com

FINANCEMENT 5 échéances à 0% (hors TVA*) jusqu'au 15/07/2014 * Voir conditions



CLAAS LEXION 600 - An 2006
Coupe 9m vario
1243 heures
165 000 €HT



NH TX 68 - An 1998
Coupe 6,10 m AF
1924 heures
70 000 €HT



JD C 670 Hillmaster - An 2011
Coupe 7,32 m
530 heures
157 000 €HT



JD 9780 Hillmaster - An 2001
Coupe 6,70 m
1330 heures
87 000 €HT



NH CS 6050 FS - An 2008
Coupe 5,20 m
460 heures
85 000 €HT



CASE AXIALE 1680 - An 1995
Coupe 5,50 m
3350 heures
23 000 €HT (réglement comptant)



CASE AXIALE 2188 - An 1996
Coupe 5,50 m
2061 heures
47 000 €HT



CASE AXIALE 9120 - An 2011
Coupe 9,20 m v
800 heures
180 000 €HT



CLAAS MEDION 310 - An 2004
Coupe 4,20 m
946 heures
79 000 €HT



CASE AXIALE 8010 - An 2005
Coupe 8,50 m
1300 heures
97 000 €HT



CASE AXIALE 2388 - An 2005
Coupe 6,70 m
2280 heures
67 000 €HT



DEUTZ FAHR 5690 - An 2007
Coupe 6,30 m
1252 heures
95 000 €HT

Retrouvez toutes nos occasions sur
www.tractomarket.com/bourgogne

claas.fr

Tournesol

Irriguer juste et rentable

Les fortes chaleurs de ces derniers jours engendrent une évapotranspiration importante, faut-il pour autant démarrer les irrigations sur tournesol ? La réponse à l'eau bien connue de cette culture peut dérouter mais la question doit se poser en terme de surface foliaire au stade bouton puis en terme de satisfaction des besoins à partir de la floraison.



La période de sensibilité du tournesol va de la floraison au début du grossissement des graines.

L'expérience montre que dans nos régions une irrigation relativement modérée, bien positionnée, d'un à trois tours d'eau selon la pluviométrie et la réserve du sol est très bien valorisée en terme de rendement et de teneur en huile. Le gain est de l'ordre de 5 quintaux par tour d'eau de 40 mm.

Se poser la question d'une première irrigation au stade bouton (E2)

Avant l'apparition du bouton, tout apport d'eau n'est pas d'actualité et peut même être contre-productif en entrainant une surface foliaire excessive. Au stade bouton (E2 = bouton de 0,5 à 2 cm - bractées bien distinguables), un éventuel apport d'eau est à raisonner en fonction du développement végétatif atteint. Dans le contexte de l'année, la question doit se poser dans les parcelles à faible réserve, tout particulièrement quand on cumule hétérogénéité de peuplement et développement végétatif limité.

En pratique réaliser un tour d'eau si le développement est en dessous de l'optimum à ce stade : Indice Foliaire 1,7, c'est-à-dire 1,7 m² de surface foliaire déployée par m² de surface au sol, de manière à amener une surface foliaire optimale à floraison. Ensuite attendre l'approche de la floraison pour ré-intervenir

Puis à nouveau se poser la question à l'approche de la floraison

La phase de réelle sensibilité au stress hydrique du tournesol débute avec la floraison et se poursuit jusqu'au grossissement des graines. Pendant toute cette période, l'irrigation doit être raisonnée pour faire durer autant que possible la surface foliaire. La meilleure efficience de l'eau est obtenue quand la surface foliaire à floraison est juste suffisante pour que l'interception de l'énergie solaire soit maximale. Cet optimum est connu, il correspond à un indice foliaire de 2 à 2,5 début floraison (F1), c'est-à-dire 2 à 2,5 m² de feuilles déployées pour 1 m² de sol occupé par la culture. Si la surface foliaire est plus importante le rendement de la machine photosynthétique n'est pas meilleur par contre la plus grande surface foliaire engendre une plus forte évaporation-transpiration d'où l'intérêt de ne pas débuter trop tôt au stade végétatif les irrigations. Cependant si la tendance actuelle se poursuit, l'intérêt de l'irrigation juste avant fleur parait acquise

Une satisfaction raisonnée des besoins (70 % d'une consommation maximale) permet d'assurer pendant la floraison le nombre de graines, première composante du rendement, et après floraison le grossissement de ces graines (PMG) ainsi que la teneur en huile.

Les tours d'eau encadrant la floraison sont régulièrement les plus gagnants

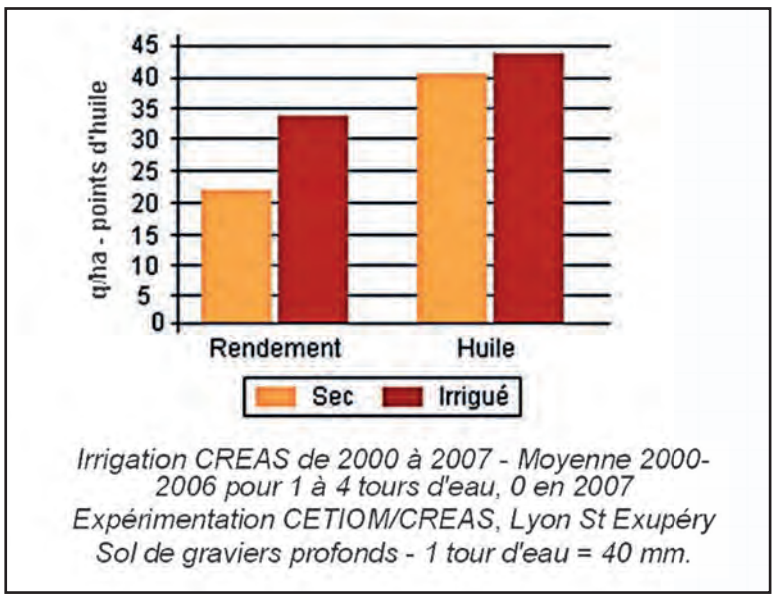
Si on reprend dans le détail, année après année, l'expérimentation réalisée sur le site du CREAS à Lyon Saint Exupéry dans les années 2000, dans une situation de sol de graviers, à réserve hydrique moyenne, l'optimum se situe entre 0 et 4 tours d'eau : Aux extrêmes, intérêt nul d'un apport en 2002, ainsi qu'en 2007, années d'été pluvieux, tandis que dans le cas de l'été très sec de 2003 un apport de 160 mm en 4 irrigations - le premier au stade bouton - a permis de gagner 22 q/ha par rapport au témoin en sec.

Pour illustrer la stratégie en cas de disponibilité en eau limitée, on peut s'appuyer sur l'expérimentation 2006, pour laquelle l'irrigation optimale consistait en 3 tours d'eau, soit un apport de120 mm, permettant un gain de près de 15 quintaux, avec une optimisation des deux composantes : nombre de graines et PMG, et une teneur en huile de 8 points au dessus du témoin sec. Dans ce contexte, une seule irrigation avant ou après floraison donne un gain en rendement comparable, mais avec un avantage décisif à l'irrigation de post floraison pour ce qui est de la teneur en huile (+ 4 points). Quand on peut apporter 2 tours d'eau, l'encadrement de la floraison vérifie qu'il s'agit du meilleur positionnement quant à la productivité. Mais il faut aussi souligner l'intérêt de l'irrigation tardive au niveau de la teneur en huile (cas des 2 apports en post floraison).

L'irrigation améliore la teneur en huile sans impact négatif la teneur en acide oléique

En améliorant le fonctionnement des plantes, l'irrigation permet en plus des gains de rendement, une meilleure teneur en huile : + 1.4 point d'huile pour 100 mm en moyenne sur la série d'essais réalisés au CREAS (1997-2005).

Didier Chollet – Louis-Marie Allard - Cetiom



Irrigation CREAS de 2000 à 2007 - Moyenne 2000-2006 pour 1 à 4 tours d'eau, 0 en 2007
Expérimentation CETIOM/CREAS, Lyon St Exupéry
Sol de graviers profonds - 1 tour d'eau = 40 mm.



Les centres de formation des Chambres d'Agriculture envisagent l'avenir

Les agriculteurs et la formation : quelques chiffres

3 833 agriculteurs ont participé à au moins une des 376 formations proposées par les centres de formation des Chambres d'agriculture de Côte d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne. Les taux d'accès sont différents selon les filières : 24% pour les cultures et élevages associés, 22% pour l'élevage allaitant et seulement 16 % pour la viticulture (source Vivea - région Bourgogne 2013). Un soutien spécifique est apporté aux formations viticoles.

Les formations qui rencontrent le plus de succès sont Certiphyto (46 % des heures stagiaires), les formations techniques (19% des heures stagiaires), les formations en lien avec l'environnement (13 % des heures stagiaires).
Plus de 95% des agriculteurs venus en formation se disent satisfaits des contenus et conditions de formation. Ils comptent utiliser leurs acquis de formation de retour sur leur exploitation.

Les Chambres d'Agriculture ont le souci de renouveler les thématiques proposées pour répondre au mieux aux attentes et besoins exprimés des agriculteurs. Nous vous proposons aussi d'élaborer avec vous des stages *«clé en main»* et/ou *«à la carte»*.

Le défi des Chambres d'Agriculture est de proposer des stages alternant les apports théoriques, exercices pratiques, visites d'exploitation et valorisation de l'expérience des participants.
La plupart des stages bénéficie d'un soutien de la part de Vivea et de ses cofinanceurs (Union Européenne - FSE et Feader - et FranceAgriMer).
Pour connaître les prochaines sessions de formation, retrouvez-nous sur les sites internet des Chambres d'Agriculture ou contactez directement nos conseillers.

	CA21	CA58	CA89
Réalisation	183	93	100
Participation	1 833	907	1093
Durée moyenne	10 h 30	11 h 80	12 h 40

Chiffres 2013

Comment les chambres s'adaptent-elles au Plan Stratégique Triennal de Vivea ?

Vivea est le fonds de formation des responsables d'exploitation, conjoint(e)s collaborateur(trice)s, aides familiaux, cotisant(e)s solidaires à jour de leur cotisation MSA et personnes en démarche à l'installation.
Les élus bourguignons VIVEA ont défini fin 2013 les compétences prioritaires pour les exploitations de la région en lien avec le Plan Stratégique Triennal 2014 - 2016 (PST) qui prévoit quatre priorités :

		21	58	89
Nb de contributeurs VIVEA		5 908 dont 1 473 femmes	4 235 dont 1 149 femmes	5 053 dont 1 254 femmes
Nb de bénéficiaires VIVEA		1 419 dont 286 femmes	789 dont 152 femmes	1 151 dont 196 femmes
Taux d'accès à la formation	Hommes	25.5 %	20.7 %	25 %
	Femmes	19.4 %	13.2 %	16 %

Source VIVEA – chiffres 2013

• le pilotage et la stratégie de l'entreprise
«L'enjeu est de pérenniser, développer et transmettre l'entreprise». Il s'agit de donner les moyens aux exploitations de réfléchir, organiser et construire une stratégie d'entreprise prenant en compte des solutions techniques, humaines, économiques, juridiques, fiscales…
Exemples de formations à venir:
Réforme de la Pac : première approche des différentes mesures

• la compétitivité de l'entreprise
«L'enjeu est de rechercher de nouvelles valeurs ajoutées et une meilleure compétitivité de l'entreprise». Les formations proposées permettent d'engager une réflexion autour de l'optimisation des productions en tenant compte de la conjoncture des filières concernées.

• des modes de production innovants
«L'enjeu est de réussir à produire plus et mieux». Les formations peuvent apporter un éclairage autour des méthodes alternatives de production (agronomie, environnement, homéopathie, aromathérapie…)
Exemples de formations à venir:
Envisager la fertilisation localisée - Détecter les symptômes pouvant être traités par l'ostéopathie

• des modes d'organisation individuels et collectifs novateurs
«L'enjeu double est de faire face aux évolutions de la structure des exploitations et des profils des chefs d'entreprise agricole et de s'intégrer dans les territoires pour sécuriser les activités agricoles». La formation peut accompagner les exploitants à développer leurs capacités à communiquer sur leurs pratiques, leur métier vers le grand public, à défendre un argumentaire, maintenir un climat de confiance avec ses associés, raisonner l'organisation du travail…
Exemples de formations à venir:
Cultiver les relations dans le travail en commun
Vendre en commun en utilisant internet

▸Zoom sur...

Vos contacts Centres de formation des Chambres d'Agriculture

• Côte d'Or
03 80 68 66 40
formation@cote-dor.chambagri.fr
• Nièvre
03 86 93 40 37
centre.formation@nievre.chambagri.fr
• Yonne
03 86 94 22 22
formation@yonne.chambagri.fr

LES CENTRES DE FORMATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DE CÔTE D'OR, DE LA NIÈVRE ET DE L'YONNE

Les chambres d'agricultures sont certifiées pour leurs activités de formation.

Les dispositifs qui accompagnent la formation professionnelle

Tout chef d'exploitation au régime du bénéfice réel peut bénéficier, lorsqu'il participe à une formation, d'un crédit d'impôt calculé sur la base du SMIC horaire, dans la limite de 40 heures par an.

Votre service de remplacement peut vous accompagner pour pallier votre absence pour des motifs de formation.

Vivea considère les personnes en démarche à l'installation comme des ayants droit Vivea et seront donc pris en charge.





Guidage GPS

La Sarl Giacomel investit dans une balise RTK



La Sarl Giacomel, concessionnaire John Deere à Auxonne, vient d'installer sa propre balise RTK, à Tart le Haut, le point «culminant» de son secteur. La balise RTK radio assure une plus grande qualité et fiabilité de signal. Néanmoins, dans les zones où la réception radio n'est pas possible (à cause du relief par exemple), John Deere propose un RTK mobile via GSM. Cet investissement s'inscrit dans le concept FarmSight développé par le constructeur américain. Après une période de tests, deux exploitations se sont déjà équipées. Les équipes du concessionnaire estiment pouvoir couvrir sans problème un rayon de 20 km soit la totalité de leur secteur. Pour corriger les zones moins couvertes par le signal, des répéteurs peuvent être installés. C'est le cas à Pagny le Château où le répéteur permet de prolonger la couverture de 15 km. Cette installation répond à une demande croissante des agriculteurs d'un guidage de plus en plus précis. Les agriculteurs, clients ou non de la concession, peuvent utiliser cette balise moyennant un abonnement et l'achat de l'antenne GPS mobile bien entendu.

Ets Jerusalem

Mieux comprendre les enjeux de la fertilisation avec Vicon



Les Ets Jerusalem, basés à Ancy le Franc, ont organisé une réunion d'information sur les nouveaux enjeux de la pulvérisation et la fertilisation, le 11 juin dernier. Trois intervenants ont animé cet après-midi : Sandrine Vatinelle de la FDSEA 89 a expliqué les contours de la nouvelle PAC en matière de fertilisation. Mr Bonin, technicien chez Soufflet, a quant à lui, montré quelques exemples de conduite de fertilisation. Enfin, Olivier Chaton, inspecteur commercial chez Vicon, a développé les avancées technologiques mises en œuvre par le constructeur dans la gestion des tronçons par GPS lors de l'épandage des engrais liquides et la gestion des pointes grâce au système Geo Spread sur les distributeurs d'engrais. Cette rencontre s'est soldée par des échanges autour des machines : les pulvérisateurs Ixtrack déclinés en versions A, B Premium, B et C selon la largeur de rampe, la capacité et les équipements et les distributeurs d'engrais Geospread. Ces derniers bénéficient de l'ajustement de largeur d'épandage par GPS, particulièrement intéressante pour la gestion des pointes. Toute cette gamme peut être pilotée par la console IsoMatch Tellus, utilisant l'Isobus comme interface. Ainsi, un seul boitier peut commander le tracteur et l'outil.

Sarl Ponge

Une nouvelle bétaillère avec portes grande largeur



Le constructeur de matériel d'élevage de Guipy complète sa gamme de bétaillères agricoles standards avec le modèle BPS6001 GL, d'une longueur de 6 m et d'un PTC de 9 T. La particularité de ce modèle est de posséder deux portes grande largeur à fermetures indépendantes, munies de valets coulissants à crémaillère automatique. La facilité de travail et d'utilisation de ce véhicule est accentuée par la présence d'un pont hydraulique commandé par un distributeur placé à l'arrière du véhicule avec régulateur de débit.
Différentes options sont disponibles : trois modèles de séparations intérieures, bâche, béquille hydraulique, remplacement de pneumatiques, ainsi que d'autres dernièrement intégrées au tarif de la gamme bétaillères : portillons tôlés sur pont, barrières de chargement à coulisses Evolution, plancher antidérapant Optima...

▶ Des professionnels à votre service





Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Axe Equipement

La fenaison version show

Le titre de l'invitation n'était pas usurpé. Axe Equipement a présenté un vrai show de matériels de fenaison aux agriculteurs de son secteur. Durant 4 jours, les équipes de la concession John Deere de Juilly, animées par, ont sillonné leur territoire de Demigny à Cercy la Tour en passant par Rouvray et Prémery avec plus de 25 matériels en mouvements. Si la caravane se déplaçant en cortège sur les routes entre chaque étape n'est pas passée inaperçue, la présentation proposée en démonstration en a impressionné plus d'un. Dans une animation *«à l'américaine»* sur fond de musique, une douzaine d'ensemble tracteurs-outils virevoltaient dans un ballet orchestré par David Martin, le directeur commercial de la concession. Cette animation précédait une présentation au travail de ces matériels de la fauche au pressage avant un moment de convivialité autour d'un barbecue. Les quelques 500 visiteurs qui ont fait le déplacement durant ces 4 jours ont découvert les gammes distribuées par Axe Equipement : tracteurs, faucheuses et presses à balles rondes (dont la 990 disposant du système d'éjection rapide sans porte) et cubiques John Deere, la fenaison Kuhn, distribuée sur la Côte d'Or et Pottinger, distribuée sur la Nièvre, la manutention Merlo (58) et Caterpillar (21) ainsi que les véhicules utilitaires tout terrain Gator. *«A travers cet évènement, nous avons souhaité aller au-devant de nos clients pour leur montrer toute notre gamme fenaison ainsi que les compétences et le savoir-faire que nous avons dans ce domaine. Nous avons voulu cette présentation originale dans une ambiance sympathique»* a conclu Mickael Le Gallic, le PDG de l'entreprise.



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Sancoins 18/06/2014	Bourg-en-Bresse 24/06/2014	St Christophe-en B. 18/06/2014	National 18/06 au 24/06/14
Vaches viande (V)	U	-	4,00 €	4,12 €	4,13 €
	R	3,65 €	3,70 €	3,80 €	3,70 €
	O	-	3,45 €	-	3,30 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,40 €
	O	3,37 €	3,35 €	-	3,35 €
Vaches lait (L)	O	-	3,05 €	-	3,01 €
	P	-	2,70 €	-	2,74 €
Génisses VML	U	4,27	4,45 €	4,90 €	4,40 €
	R	4,00	3,90 €	4,22 €	3,85 €
	O	-	3,40 €	-	3,27 €
Taureaux VML	URO	2,75 €	2,55 €	2,75 €	2,72 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif)

Marché de Moulins-Engilbert du 17/06

Broutards 6-12 mois	E	U	R
-200 kg	-	-	-
200-250 kg	-	-	-
250-300 kg	-	-	-
300-350 kg		2,96	2,73
350-400 kg	-	-	-
400-450 kg	-	2,79	-
450-500 kg	-	-	-
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R
200-250 kg	-	2,82	-
250-300 kg	-	2,65	-
300-350 kg	-	2,62	-
350-400 kg	-	2,60	-
Taurillons 12-18 mois	E	U	R
350-400 kg	-	2,71	2,59
400-450 kg	-	2,68	2,43
450-500 kg	-	2,50	-
500-600 kg	-	2,41	-
600 kg et +	-	2,20	-
Génisses 12-18 mois	E	U	R
300-350 kg	-	2,60	2,39
350-400 kg	-	2,48	2,34
400-450 kg	-	2,48	2,28
450 kg et +	-	-	-
Taureaux	E	U	R
+500 kg	-	1,66	1,52
Vaches	E	U	R O
- 5 ans	2,68	2,08	1,91 -
5 -10 ans	2,60	2,02	1,81
+10 ans	-	1,88	1,65 -
Génisses	E	U	R
24-36 mois	3,09	2,38	2,10

Bovins : 763
Apports de saison. 96% de vendus. Vente lente et les cours continuent de s'effriter dans les taurillons. Cours reconduits en broutards, laitonnes et génisses 18 mois. Baisseen taureaux.
En vaches, les transactions sont plus fluides, mais cela ne suffit pas à reconduire les cours.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif)

Marché de Corbigny du 23/06

Bovins (231)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
320à 380 kg	870 - 980	2,59 - 2,80
365 à 455 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
270 à 410 kg	650 - 1040	2,33 - 2,53
450 à 585 kg	1090 - 1280	2,20 - 2,49
Laitonnes		
265 à 360 kg	670 - 900	2,38 - 2,60
Génisses		
295 à 435 kg (16-24mois)	-	-
470 à 510 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
880 à 1060 kg	1290 - 1840	1,48 - 1,74
Vaches		
suitées mâles et femelles	-	
Vaches légères	800 - 1760	

Face à une demande plus calme et de nombreux animaux non annoncés, les tarifs sont orientés à la baisse en mâles et femelles d'export
Stabilité des tarifs en taureaux.
En vaches, une présentation de meilleure qualité permet une vente totale à des cours reconduits malgré la mévente persistante des animaux finis.

Bovins gras : 3
Peu d'apports. A titre indicatif cours du dernier marché.
Génisses de viande : 3,95€ Kg de viande.

Prochain marché bovins le lundi 30 juin, aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif)

Marché de Sancoins (18) du 18/06/2014

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,95	nc
300 à 350 kg	2,80	2,65
350 à 400 kg	2,68	nc
400 à 450 kg	nc	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,80	2,62
300 à 350 kg	nc	2,35
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	2,16
Vaches		
- 5 ans	2,02	1,95
de 5 à 10 ans	1,95	1,85
+ 10 ans	-	1,65

Broutards : ambiance commerciale morose, cours reconduits.

Laitonnes-Génisses : cours péniblement reconduits.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)*

Marché de Bourg-en-Bresse du 24/06/2014

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,00 €	2,55 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,60 €	2,45 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,55 €	2,40 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35€	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,70 €	2,45 €	nc
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,50 €	2,30 €	nc
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,45 €	2,30 €	nc
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,20 €	2,00 €	nc
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,30 €	1,95 €	nc
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,10 €	1,90 €	nc

Tendance : Plus d'apports, très peu de demande, cours en baisse.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)*

Cotations Dijon 16/06/14 au 22/06/2014

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,69 €	-
350 kg	-	2,62 €	-
400 kg	-	2,54 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,42 €	-
500 kg	-	2,29 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,53 €	2,40 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,32 €	-

Tendance :
Tendance le climat et le cours de la viande influent sur les prix du maigre.

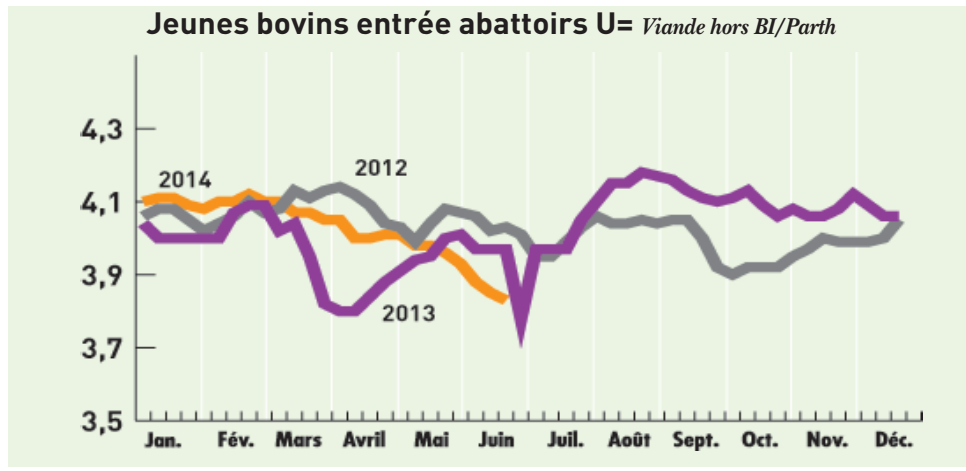
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations Bassin Centre-Est du 16/06/14 au 22/06/2014

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,83 €	3,65 €	-			
Races mixte		-	3,43 €	3,41 €	3,39 €	3,36 €	
Races lait					-	3,17 €	3,15 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	3,61 €	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,24 €	4,13 €	3,98 €	3,70 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,19 €	4,07 €	3,96 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,92 €	4,63 €				
Races mixte	-	-	-	3,65 €	3,61 €	-	-
Races lait				-	3,11 €	3,09 €	3,06 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,86 €	4,53 €	4,25 €	4,13 €			

Tendance : semaine mauvaise. peu de commerce

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors BI/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 16/06/14 au 22/06/2014

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,96 €	3,92 €	3,82 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	5,07 €	4,79 €	4,31 €	4,21 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	4,04 €	3,99 €				
Races mixte					3,58 €	3,54 €		-
Races lait						-	3,11 €	3,04 €
Génisses	U=	U-	R+	R=				
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,98 €	4,66 €	4,37 €	4,10 €				

Tendances SEM. DU 23 AU 27 JUIN 2014

Bovins de boucherie

Le commerce est tendu avec des industriels qui maintiennent la pression sur les prix pour retrouver quelques marges de manœuvre face à la pression des centrales d'achat et de la concurrence des autres pays de l'UE. Mise à part les femelles Charolaises haut de gamme ou label où l'équilibre offre/demande permet une certaine stabilité des prix, les transactions sont plus difficiles avec une dégradation des cours dans l'ensemble des allaitantes de choix secondaire. Le tri est sévère dans les vaches légères et manquant de viande. Dans les réformes laitières, l'activité commerciale reste tendue dans les réformes laitières avec des industriels qui maintiennent la pression sur les prix, avec un tri sévère dans les vaches Holsteins ou Montbéliardes de moindre conformation (légères et maigres). En jeunes bovins, la situation se complique de semaine en semaine avec un volant d'exportation en baisse sur l'Italie face à la forte concurrence de nombreux pays de l'UE.■

Broutards

Il y a très longtemps que l'on n'avait pas vu une telle dégradation des prix à cette saison de l'année. La bonne tenue tarifaire des broutards et taurillons ne pouvait malheureusement pas tenir face à l'effondrement commercial du jeune bovin. Les situations économiques des exploitations sont grandement fragilisées et les retards de paiement sont de plus en plus nombreux. La tendance est baissière dans l'ensemble des catégories de broutards. Dans les femelles, la modestie de l'offre atténue la pression des acheteurs, même si les tarifs affichent un léger repli dans les ordinaires. ■

Bovins maigres d'élevage et d'embouche

Avec une météo qui assèche les prairies et une dégradation constante du prix de la viande, les acheteurs sont de moins en moins nombreux et peu motivés à l'achat. Les tarifs se dégradent pour l'ensemble du cheptel maigre d'embouche, avec un tri très sévère dans le bétail léger et maigreux ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les transactions sont plus difficiles dans les Montbéliards et les Abondances, avec les mises en place pour les vacances de la Toussaint. Dans les veaux de race à viande ou croisés de qualité ou destinés aux labels, la modestie saisonnière de l'offre permet de maintenir une assez bonne activité commerciale avec des tarifs qui se maintiennent à des niveaux très convenables. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marchés gros bovins finis (au 23 juin)

«Réduction des sorties de Jeunes bovins. Le marché global tend à s'équilibrer. Les prix des bovins devraient donc être reconduits, voire s'améliorer déjà pour les meilleurs animaux. Les éleveurs ont tout intérêt à ne pas céder aux discours négatifs de l'aval, et à ne pas anticiper leurs ventes »

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 20/06*

Agneaux (711)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (32-38 kg)	-	**2,87 -3,12**	**2,76 - 3,03**
Gras (38-44 kg)	-	**2,81 - 3,25**	**2,50 - 2,76**
Gras (+44 kg)	-	**2,65 - 2,83**	-
Gras (+50 kg)	-	**2,16 - 2,68**	-
Laitons (32-38 kg) 104 à 134 €	-	-	-
Laitons (38-44 kg) 135 à 160 €	-	-	-
Laitons (+44 kg) 155 à 162 €	-	-	-
Brebis (195)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	**0,90 - 1,28**	-	-
Divers			
Béliers: 112 € à 128 €	**1,32 - 1,67**		
Agneaux maigres :			
Chèvres : 15 à 25 €			
Boucs : 15 € à 28 €			

Ovins : 955
95% de vendus.
Agneaux : la qualité de l'offre est toujours relativement correcte mais le nombre d'agneaux non annoncés perturbe le bon déroulement du marché. A qualité égale on note quelques centimes de baisse.
Brebis : tarifs à peu près reconduit, vente totale.

Effectifs :
Agneau : 711 -Brebis : 209
Béliers : 10 - Caprins : 25

Prochain marché :
7 et 21 juillet aux horaires habituels.

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 02/06*

Ovins : 80	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras	**122 - 135**	**2,69 - 3,17**
Agneaux maigres	-	-
Brebis	**36 - 96**	**0,81 - 1,10**
Béliers	-	

Demande plus calme orientant les cours à la baisse.

Prochain marché ovins le lundi 16 juin aux horaires suivants :

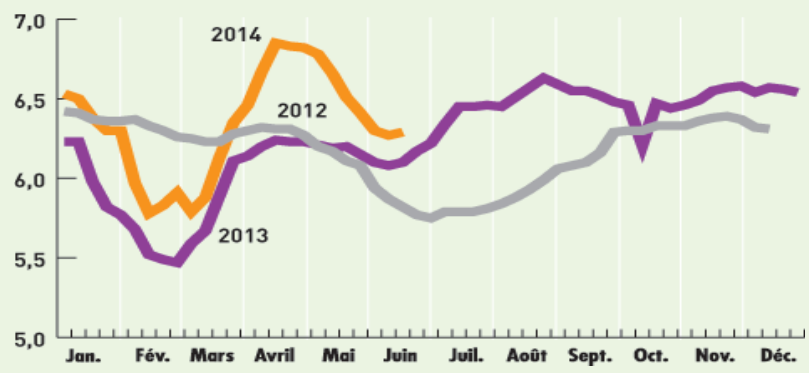
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 16/06/14 au 22/06/2014*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,57 €**	**6,21 €**
Couvert	16-19 kg	**6,72 €**	**6,55 €**	**6,16 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,77 €**	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 16/06/14 au 22/06/2014*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,29 €	**6,34 €**	**2,23 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 16/06/2014 au 22/06/2014

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus)

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	6,69 =	6,77 -0,01	6,75 -0,03	6,21 =	-	-	-	-
	R Var.	6,34 -0,01	6,35 -0,04	6,26 -0,09	-	6,57 -0,02	6,60 -0,08	-	-
	O Var.	-	5,70 -0,05	-	-	6,28 -0,02	-	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,50 -0,03	6,43 -0,04	5,70 -0,06	-	6,72 -0,10	6,50 -0,17	5,85 -0,19
	R Var.	6,16 -0,03	6,21 -0,04	6,13 -0,02	5,51 -0,01	6,57 -0,01	6,55 -0,01	6,34 -0,02	5,92 -0,07
	O Var.	6,06 -0,02	6,09 0,05	6,03 0,10	5,47 0,04	6,21 0,04	6,16 0,08	6,01 0,05	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	5,12 0,01	-	-	5,77 0,01	5,58 -0,02	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone Nord : Agneaux : commerce toujours calme, la raréfaction en effectif des lacaunes entraîne la baisse des cours des agneaux ordinaires. Brebis : marché équilibré, reconduction des cours. **Zone Sud :** la baissede l'offre maintient les cours.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 17 à 20
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues(1)	Prix moyen en €/kg(2)	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
21-22/2014		**16 500**	**0,177**	-	-	**5**
23-24/2014		**32 500**	**0,190**	-	-	**5**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse *du 18 juin 2014*

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 3,50 à 4,50 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 8,00 à 8,30 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,50 à 8,00 euros/pièce
Pigeons : 6,00 à 6,50 euros/paire
Pintades : 8,50 à 8,70 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2014

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	160 €	150 à 160 €
2e coupe	Inc.	Inc.
3e coupe	Inc.	Inc.

Porcins

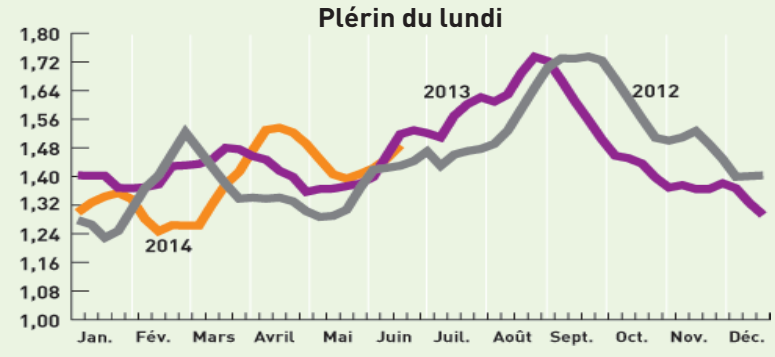
Porcs charcutiers cadran de Plérin (8 397 porcs présentés) — *Cotations du lundi 23 juin 2014*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,487 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 13/06 au 19/06/14*

1,66 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

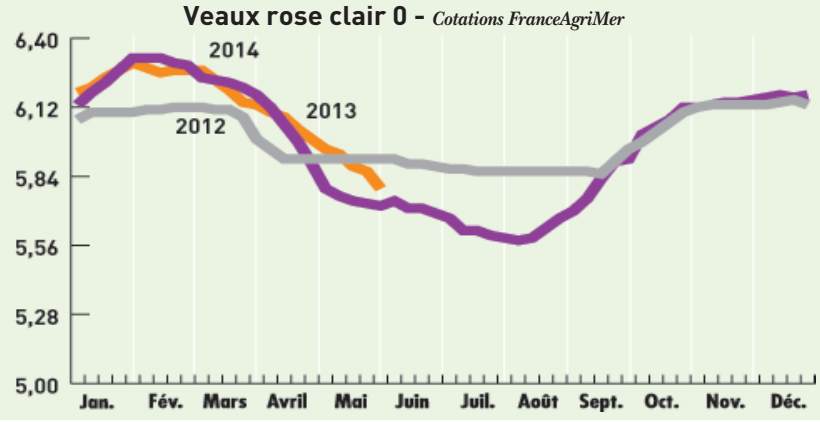
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 16/06/14 au 22/06/2014*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	**7,71 €**	**6,71 €**	-
O	-	**5,79 €**	**5,02 €**	**4,22 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 23/06/14 au 27/06/14*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbelliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**86**	**430-665 €**	**360-560 €**	**245-345 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**310-590 €**	**270-500 €**	-	
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte)*	**315**	-	-	**180-330 €**	**95-160 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**906**	**255-535 €**	**225-440 €**	**110-315 €**	**75-185 €**

Veaux rose clair 0 - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 16/06/14 au 22/06/2014*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,48 €**	**2,32 €**	**1,55 €**	**–**
Bons	**2,14 €**	**1,88 €**	**–**	

Céréales

Marché du 17 juin 2014

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	fourrager	juin	163 à 164	N C

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	juil.-sept.	175	N C
Nord Côte-d'Or	76/220/11%	juil.-sept.	172	N C

ORGE DE MOUTURE	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limitation d'orgettes 61-62 kg/hl	juil.	140	T C
Sud Côte-d'Or	62-63 kg/hl		inc.	C
Nord Côte-d'Or	62-63 kg/hl		inc.	C

ORGE DE MOUTURE	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Nord Côte-d'Or	62-63 kg/hl	6 de juillet	154	N C
Sud Côte-d'Or	62-63 kg/hl	6 de juillet	158	V C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute Saône	50 kg/hl	juin	135	T C

MAÏS	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or/Saône et Loire		juil.-sept.	159à 160	T C
Aube/Yonne		juin-juil.	160	N C

MAÏS	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or/Saône et Loire		6 d'octobre	160 à 162	A C

POIS	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		juin	248	N C
Côte d'Or		juin	248	N C

POIS	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/ Côte d'Or		juil.-déc.	240	A C

FÉVEROLLE	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	alim. animale	juin	285	N C

ÉVEROLLE	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	alim. animale	juil.-déc.	270	N C

Matériel

Tracteur

01 - CTRM Michel Servignat propose réparation moteurs tracteurs, TP, engins agricoles.. Rectification culasse, etc... http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06.63.43.51.15**

21 - Cause retraite VEND Ford FLE 8240, 4 x 4, relevage avant, - Lambordini 1156 DT, 4 X 4, - JD 2140 SG2, 4 x 4, relevage avant, - Valmet 6 000, 4 x 4 avec fourche TP7 Emily (240A)
✆ **03 80 51 87 65**
06 03 59 50 56

26 - Vds tract Deutz 4.51 4x4 puiss 82ch turbo 6500h TBE 11000 euros, fendeuse à bois verticale 25t Thors + treuil 3500 euros TBE
✆ **06 22 16 06 56**

38 - Vds J. Deere 6300 rel avant an. 96, grille à lapins complètes charrue 2 corps Kerv. pressoir vin.
✆ **06 60 71 98 60 HR**

38 - Vds trac. Massey Fergus. 6465, 2008, 2600 h, pont av. suspendu relevage av 2T8, siège pneumatique.
✆ **06 08 47 99 98**

42 - Vds andaineur Stoll R 415 DS essieu Tridem TBE 4.15 m ensileuse Taarup 1.50 m goulottes élec. be
✆ **06 20 80 10 88**

58 - Cause retraite VEND tracteur Valtra N 121 ADV, 3 600 h, année 2010, pont avant, susp. et cab. équip. chargeur dis. élec., crochet auto. (réf. 250C)
✆ **03 86 84 94 52**
06 11 53 07 45

Travail sol

21 - VENDS Aramix 5m3 + 2 rouleau Tub, - faucheuse 5 disques, - vibro 5.5, - godet distr. betteraves - cover 32 disques Vagridis (réf. 2603)
✆ **06 86 67 84 35**

21 - VENDS déchaumeur Lemken Smarag 4 m., rouleaux à barres (réf. 260D)
✆ **06 81 16 07 71**

38 - Vds charrue Huard Master 121, 4 corps 4+1 - herse rot. Kuhn HR3002 - 3 m rl packer pulvé Kuhn 800 l cde élec RP12 m - semoir mono, semoir NG+ 4 rgs.
✆ **06 08 47 99 98**

Récolte

01 - Vds coupe Case IH 1030, 4m30, équipée coupe tournesol Poget avec rabatteur bon état
✆ **04.74.55.82.53 ou**
06.62.12.60.76

18 - Vends MB Laverda 3750, an 89, 2.800 h, 4,2 m, équip. tournesol, scie colza, broyeur, boite méca., clim., grilles réglables, révisée, 15.000 euros.
✆ **06 85 02 29 07.**

21 - RECHERCHE mois. bat., - presses MD et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF Arobale Krone (réf. 250A)
✆ **06 29 81 80 05**

26 - Vds cause retraite TBE presse balle ronde Krone 125 remorque Roche double essieux.
✆ **06 70 41 67 95 (HR)**

58 - VENDS presse BR Class variante 180, ameneur rotatif, courroies neuves, TBE, 8 000 € HT (réf. 25VB1)
✆ **06 80 05 84 11**

58 - VENDS benne céréalière Lambert, 14 T. avec Boogie, porte hydraulique. TBE 12 000 € à débattre (réf. 25VB2)
✆ **03 86 50 05 37**
06 50 53 75 72

58 - VENDS faneuse Kuhn 4 toupies GF, 5001 (réf. 2607)
✆ **06 58 31 75 50**

58 - VENDS Round Baller Deutz Fahr 6 P 230, bon état, peu servi. (réf. 2606)
✆ **06 33 88 49 00**

71 - Vds Axial 1680, 4 RM, bon état méca., convient maïs, révisée, concess. 2013, 23.000 euros à négocier.
✆ **06 20 33 07 92**

73 - Vends faucheuse-chargeuse à herbe Jeulin, 20m3, prix à débattre.
✆ **04 79 72 77 02**

Irrigation

38 - Vds moto pompe Ivéco 90 m3 enrouleur Bancillon diam. 50 long. 200 m tuyaux diam. 70 - 6 m, diam. 50 - 8m support spinkler 8x8.
✆ **06 08 47 99 98**

Agri. divers

Scierie Mobile
Cyrille Couvenant
Depuis 2004 Qualité et vitesse de sciage
06 81 49 14 88
www.scieriedeluzy.com

01 - Cess vds disco mulc agrisem 3m, 2008, roul. barre vent. Acemo 3 cv pour cell. charrue Naud 4 corps fauch. cond. portée 2m70 Fella tract. Lamborghini 95 cv, 4x4, 4700 H fourche MX 100 surélévateur BR
✆ **06.98.80.01.56**

01 - Vds broyeur d'accotement 1m60 Mc Conel déport latéral 1995 tbég
✆ **06.61.87.34.67**

18 - Vends pulvé Evrard PE 4100, 24 m, 1997, TBEG, 9.900 euros - tracteur Avto P40, 1984, 2 RM, 1.200 h, TBEG, 6.000 euros.
✆ **06 85 05 29 07.**

18 - Vends presse Claas Variant 180, ficelle filet, TBE, 8.000 euros à débattre - cover crop, 38 disques, TBE
✆ **06 14 40 22 10.**

21 - ACHETE presses moyennes densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - cover crop, - charrues, - moissonneuses batteuses JD ou MF (250B)
✆ **06 38 47 69 98**

MR DOUNO
Grand voyant médium
Spécialiste du retour immédiat de l'être aimé. Résoud tous vos problèmes, amour, argent, chance, jeux, travail, attraction clientèle, examens, désenvoutement, protection, etc.
Résultats garantis et efficaces
06 19 36 88 05

21 - VENDS faucheuse 4 disques, - Caruelle, 12 m., 800 l., - dégauchisseuse 30 cv, - 2 bacs 1 000 litres (réf. 2608)
✆ **03 80 35 04 07 HR**

21 - VENDS tracteur Deutz Agrotron 120, 7 800 h., 17 000 euros, - cover-crop Quivogne 28 disques, 4 500 euros, - remorque 10 T. Hewyang, 6 000 euros, - pulvé. Berthoud 21 m., traîné DPE, 2 500 € (réf. 26VB2)
✆ **06 31 61 47 53**

Caillebotis, bétons pleins ou rainurés
Vos bétons glissent ?
Une solution alternative au rainurage : le surfaçage thermique
Réhel - 56800 Ploërmel
Déplacement sur toute la France
Luc Papeta
06 20 01 48 74
tounet

21 - VENDS bineuse 100 euros, - élévateur (brevete 11 m.), 50 euros, - chariot de coupe, - déchaumeuse 7 fers, 80 euros, - désileuse Samas, 400 euros (réf. 2611)
✆ **03 80 27 04 41**
06 76 96 62 68

30 - Vds cover-crops 18- 20- 22- 24- 28- 40- 42 dis, bennes 8 - 10 - 12 T, charrues nonstop 3- 4- 5 socs, vibroculteurs 6 m et semoirs 2,5 - 3 - 4 - 4,8 m.
✆ **04 66 24 26 11**

36 - Vends combiné de semis - herse rotative Maschio DM, 3 m + semoir Gaspardo Alliente avec élément semeur à disque, le tout en très bon état.
✆ **06 35 13 77 80**

38 - Vds piqts châtaignier traités 2m25 diam. 10/12 neufs pulvé Berthoud 300 l, 3 jts + lance e/n.
✆ **04 75 48 40 95 HR**

42 - vds charue vigneronne + cultivateur pulvérisateur Berthoud 400 L semoir d'engrais
✆ **04 77 20 84 01**

42 - Vds écrémeuse inox - tonne à eau 2500 l avec abreuvoir
✆ **09 60 17 87 52**

58 - Cause cessation VEND MF 6245, 2 600 h + surl. Bugnot + godet terre Mailleux 2 m., - semoir G Nodet 3 m., 17 rangs, - épandeur Jeantil 7560 K, - herse emousseuse Fillion 6 m., - presse MF 166 V, BR, - andaineur 353, - Vicon kver, - bétaillère 3 m., - cureuse déportée Amagri diam. 0.40, - matériel divers (réf. 26VB1)
✆ **03 86 22 22 19**

58 - RECHERCHE région Decize 1 benne 3 points même à rénover, petit prix (réf. 2605)
✆ **06 45 13 72 83 HR**

58 - Cause retraite VENDS machine sous vide, barre de soudure 42 cm neuve, 500 euros, - balance électronique 2010, pesée 15 kg, 400 €, parfait état.
✆ **06 07 14 60 83**

58 - VENDS MB type 8050, NH, moteur Ford, - semoir engrais Kuhn MDS 935, - épareuse SMA, type Super Fennec, le tout sans TVA, bon état (réf. 260E)
✆ **03 86 50 37 07**
06 36 76 43 44

67 - Vends tank à lait 6.000 L Serap année 2011 cause sortie d'exploitation, disponible mi-septembre début octobre.
✆ **06 82 16 21 05**

69 - Vends tonneau 1000 l. chassis métal très bon état.
✆ **04 78 44 43 32 HR**

69 - Vend andaineur Agram quad 414 11 bras 410 m. An 2003.
✆ **06 20 21 07 96**

69 - Recherche moteurs coupes pneus cueilleurs à maïs broyeur pour moissonneuses Claas John Deer New Holland Fahr JHC Braud et moiss. batt en panne et pour pièces.
✆ **06 24 48 24 53**

71 - Achète presses moyenne densité + cover crop + semoir à maïs Nodet PN2.
✆ **06 38 89 86 26**

71 - Destockage fin de saison mat. à foin occ. remise 25 % sur rotative, faneuse, andaineur.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - A V 2 épandeurs 6 T, 2 HV, Leboulch dont 1 avec réhausses fumier, porte ar., pns 18,4 x 34.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - A V broyeur de haies Nicolas 460, cdes, cables, rotor 1,20 m, rouleau Cultipacker 3 m, an. 11.
✆ **06 75 69 62 04**

74 - Vds faucheuse Potinger 270 portée ventilateur 15cv bruleur cornadis 5m 9p 10p vis à gain
✆ **04 50 60 42 45 HR**

74 - Vds tracteur Deutz Fahr (98), 85 ch, 4140 h, 20 000 € et presse à BR, Deutz (95), TBE, 9 500 €.
✆ **06 88 37 60 15**

Elevage

01 - VDS PAIRE ROUES 9.5 R44 (230/9 SR44) 30 % USURE 750 € CORNADIS 4 M 6PL 100 € 3 M 6 PL 80€ CORN VEAUX 100€
✆ **0671601249**

01 - Vds cellules 320 qx x 120 qx broyeur farine Acemo le tout en état
✆ **06.85.56.55.46**

01 - Vds barrières prairies galva en bon état 12 de 3-4 m 10 de 4-5m poteaux chapes 2900 euros
✆ **06.76.38.25.03**

26 - Vds tank à lait Japy 2400l 4 traites année 2005 TBE 5500 euros HT lav aut
✆ **04 75 03 05 02 (HR)**

26 - Vds tank à lait Japy 1250 litres cause capacité insuffisante faire offre.
✆ **04 75 48 10 84 (HR)**

54 - Vends calibreuse à œufs Staalkat 5 à 6.000 œufs/H, doseur marquage TBE.
✆ **06 89 78 62 11**

Véhicule

Utilitaire

38 - Vds remorque Winner al 2 ess. PTC 1600 k rid h 107 volume 3m3 60 bon état.
✆ **04 76 36 41 25 HR**

58 - VENDS Partner 2006, bon état, CT OK, TVA récupérable, 146 000 kms (réf. 2602)
✆ **06 73 46 48 71**

69 - Vds remorque froid EUT OMAG 3 H. 2003 TBE - Scooter Kimco 9300 km. TBE.
✆ **06 75 04 16 27**

Tourisme

21 - VENDS 407 SW Diesel, année 2006, parfait état, prix interessant (réf. 260C)
✆ **06 81 16 07 71**

42 - vds Citroen C 5 - 48 000 km d'origine - HDI - boite automatique - 1997 - ct OK - TBE
✆ **06 09 39 28 31**

69 - Vends Partner Loisirs 1,6 l. HDI année 2009 - 8000 euros - 1ère main - 153000 kms.
✆ **06 80 63 89 17**

71 - Vds Xsara Picasso gris foncé, année 2006, 115.000 km, excellent état, beaucoup d'options, factures à l'appui, contrôle technique OK, prix 6.300 euros à débattre.
✆ **06 78 46 47 44**

71 - Vds C5 GO 110 FAP, 03 2007, 169.500 km, t. bon état, ent. Citroën ordi. GPS clim., CT OK, 5.600 euros.
✆ **06 82 26 42 00**

74 - ÀV Peugeot 3008 Féline, 2 l HDI 150 ch, année 2010, première main, 65 000 kms, toutes options dont sièges cuir chauffant, crochet remorque, 4 pneus neufs, peinture blanc nacré. Garantie jusqu'en avril 2015 ou 75 000 kms. Disponible début juillet. Prix : 16 500 € non négociable.
✆ **06 30 52 31 39**

Achat-Vente

Récolte

01 - VDS FOIN A LA RECOLTE 2014 BOTTELAGE TOUS FORMATS PRAIRIE NATURELLE LIVRAISON POSSIBLE
✆ **0681136764**

01 - VENDS BALLES RONDES ENRUBANNAGE BONNE QUALITE PRIX A DEBATTRE
✆ **0479877295**

01 - VDS FOIN RECOLTE 2014 BALLES RONDES 120X120 BONNE QUALITE RECOLTE FIN MAI
✆ **0474511328 FR**

01 - AGRICULTEUR VD LIVRE PAILLE ORGE OU BLE A PARTIR DE 75 EUROS TONNE
✆ **0683334145**

42 - Vds 50 bottes rondes foin 2012/2013 trés bonne qualité
✆ **04 77 60 54 85**
ou 06 83 49 24 80

42 - vds foin balles carrées 350 kg
✆ **04 77 26 45 19**

42 - Vds plants de poireaux Earl Fraicheur Rambertoise - E.Buisson
✆ **06 62 34 17 48**
ou 06 85 20 88 18

58 - VENDS paille en andain blé triticale 25 ha, - foin sur pied, 10 ha, région Cosne Sud (réf. 2612)
✆ **03 86 28 00 89**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité, paiement comptant
✆ **06.86.08.38.02. ou**
03.84.32.30.91

88 - Vends paille de blé et orge foin et enrubanné de regain. Très bonne qualité. 88320 Sérocourt.
✆ **06 07 61 82 64**

89 - Cerises à cueillir à Chitry 89530 (réf. 2504)
✆ **03 86 41 40 78**

89 - VENDS 53 ha paille orge hiver, - 43 ha blé après récolte, grande parcelle et largeur coupe, 25 kms d'Avallon (réf. 2505)
✆ **06 81 42 11 54**

Fourrage

Nos +
ACHETE PAILLE en andains
(orge, blé, colza, etc) à la tonne ou l'ha
• Presse équipée de la pesée : tonnage immédiat.
• Tous nos matériels sont en pneus basse pression : moins de tassement.
• Toutes les surfaces sont andainées (doublage des andains) : minimum de passages.
• Paille évacuée aussitôt pressée : pas de tas en bout de champ.
Notre engagement :
contrats signés avec tarifs, date de règlement, observations diverses.
ACHETE PAILLE PRESSÉE
en bout de champ, sous abri ou rendue à Puits
SARL de CHASSINEL 21400 Puits
Jean-Marie 06 80 06 38 23 - Sylvie 06 80 37 00 50 - Cédric 06 08 68 83 60
La paille est indispensable pour l'élevage.
Depuis 20 ans, nous achetons de la paille pour nos clients éleveurs.

18 - Eleveur céréalier, vds foin de prairies naturelles, paille, blé et orge, balles carrées 240x120x090, départ ou rendu. Départ de Bourges.
✆ **06 61 19 82 57.**

18 - Vends foin 2014, balles rondes ou cubiques, livraison possible.
✆ **06 16 24 68 06.**

69 - Vds paille, orge et blé en balles rectangulaires - Foin balles rondes et rectangulaires - Luzerne balles rectangulaires.
✆ **02 54 49 40 10**

NÉGOCIANT VENDS PAILLE et FOURRAGE
Livraison camion remorque. (Dépt. 58)
M. Dumont - Tel. 06 23 79 23 84

69 - Vds paille blé orge colza bottes carrées récolte 2014 - FC Poncet.
✆ **06 81 44 66 22**

69 - Vds belle paille HD, foin de qualité, livré par C Rq. Profitez du tarif récolte !
✆ **04 74 00 30 70 ou rép.**

70 - Vds foin très bonne qualité 2013 et 2014 (+ de 100T), prix raisonnable.
✆ **06 79 06 74 81**

88 - Vends foin récolte 2014/2013 possibilité de livraison. Bottes carrées
✆ **06 09 39 14 91**

Pépinière

69 - Vds plants de poireaux bleu de Solaize - GAEC Duchamp, 330 rue du Rhône, 69360 Solaize
✆ **06 12 34 36 01**
ou 06 12 34 36 40

Bât. Pro.

18 - Recherche ferme mixte sur 100 à 120 ha, achat corps de ferme, cheptel et matériel, location des terres.
✆ **02 48 59 84 42.**

74 - Recherche exploitation agricole bovins lait à reprendre. Étudie toute proposition.
✆ **06 18 82 07 67**

Propriété

70 - Vds Ancien moulin rénové 11 pièces, Véranda chauffée, piscine couverte, étangs sur 3ha situé au pied des mille étangs.
✆ **06 50 47 27 80**

Terrain

26 - Vds 11 ha de terre agricole région Drôme. Possibilité plantation.
✆ **06 31 20 03 01**

69 - Vends 3 parcelles de bois résineux pour 1ha 30a 93 ca sur Lamure sur azergues à Point Boeuf, près du Col de la Croix Montmain, proche de la route avec aire de stockage.
✆ **06 80 74 55 70**

71 - Vends belle parcelle de bois, environ 8 ha chênes charmilles, 71390 Granges, prix 30.000 €.
✆ **06 79 13 94 35**

Divers

01 - 01 VDS CELLULES 320 QX 120 QX BROYEUR FARINE ACEMO LE TOUT EN ETAT
✆ **0685565546**

39 - Vds cuves résine 40 hl et acier 32 hl Foulo benne pressoir vaslin pompe a vin
✆ **06 75 24 49 62**

42 - Collectionneur ach cher a part armes anciennes du XVII au XIX (sabres, pistolets, fusils) revolvers 73,74, étuis
✆ **04 78 08 88 28**

74 - Vds foin 2013, 15 € la botte, 120X120, épandeur Miro 7t, cornadis 7 8 places + barrières réglables et auges.
✆ **04 50 60 54 70**

89 - VENDS 1 SS-vide 2 cloches Quartivac, - 1 éplucheuse à boeuf, - 1 découaneuse, - petit matériel abattoir (scies) (réf. 260A)
✆ **06 09 32 83 64**

Location

Autre

25 - Haut Doubs loue gîte tout confort 4/5 personnes, proche Suisse, prix selon saison.
✆ **03 81 43 55 20**

26 - Loue appartement F4 à la campagne cuisine, sds, 3ch, sdb, cheminée, cour, jardin, source, calme entre Vaison Nyons
✆ **06 83 49 81 50**

83 - A louer studio Presqu'Ile de Gien, face Porquerolles. Site superbe, 4 couchages, 500 m. plage, 400 €/semaine. Juillet - Août (réf. 260B)
✆ **06 03 89 76 40**
03 80 84 32 33

88 - 9 km Vittel beau domaine loue gîte tout confort 4/5 pers juillet août 230 euros/semaine.
✆ **06 87 59 12 94**

PETITES ANNONCES
PA@terres-de-bourgogne.net

Offre

Emploi

01 - COOP FROMAGERE COMTE AROMAS RECHERCHE AIDE FROMAGER CDD
✆ **06 26 82 90 75**

21 - Elevage charolais RECHERCHE apprenti à partir du 8 septembre plus de 18 ans (réf. 2609)
✆ **06 98 38 19 62**

69 - Rég. beaujolaise rech. vendangeurs(ses) sérieux, exp. souhaitée, fin août déb. sept. environ 11 j. nourri logé. Amb. familiale.
✆ **06 32 61 94 17 ou bessy.laurent orange.fr**

71 - Domaine viticole/production de cassis secteur sud Mâconnais, recherche un salarié expérimenté ou une personne motivée à former pour tous travaux de vignes. Conduite, réglage et entretien du matériel. CDI temps plein. Date d'embauche prévue : dès que possible. Salaire : à négocier selon compétences et motivations. S'adresser au Service Emploi de la FDSEA de Saône-et-Loire, Maison de l'Agriculture, BP 522, 71010 Mâcon cedex - courriel: service.emploi
✆ **03 85 29 56 50**
03 85 29 57 29

89 - CHERCHE JH dynamique pour travaux de moisson et déchaumage, logement indépendant (réf. 2501)
✆ **03 86 47 89 19**
06 08 98 80 27

Service

21 - ETA propose battage de céréales (maïs/tournesol) en Bourgogne. Moissonneuses Class récentes, prix attractif (réf. 2502)
✆ **06 81 32 69 56**

69 - Propose prestation moissonnage dans le Rhône (+/- 30 km de tarare), prestation ponctuelle, agriculteur pour plus de renseignements, me contacter (Sébastien Trévoux).
✆ **06 31 95 14 58**

71 - Pressage 120 70 avec BB1270, région Beaune Chagny Dijon Sud.
✆ **06 83 85 05 37**

Animaux

Bovin

21 - VENDS très bon taureau 30 mois, très bonne origine. EARL Bolâtre J.L. (réf. 2610)
✆ **06 98 38 19 62**

38 - Vds 1 taureau Limousin 11 m. fils ont-dit-ulysse vêlage facile conformation tr. bonne th.
✆ **04 76 06 03 82 HR**

38 - Vds génisses Tarine terme mi-juillet indemne IBR.
✆ **06 45 39 52 35**

38 - Vds taureaux repro. Blond Aquitaine 12 et 20 mois.
✆ **06 84 07 76 24**

42 - Vds taureaux prim'holstein rouge et noir prêts à saillir issus de mères à taureaux , poss location
✆ **06 89 30 04 69**

58 - Elevage HBC CHOISIS-SEZ vos futurs reproducteurs mâles nés sept. - octobre 2013, - femmelles toutes catégories, origines insémination testées : qualité maternelle, croissance facilité de vêlage. Bouche Fr. - Cercy la Tour (réf. 170B)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - VENDS bons taureaux charolais 18 mois HBC, vêlage facile. Gresle - Inty - Challement (réf. 2304)
✆ **03 86 29 62 74**

69 - Achète vaches et broutards charolais bien conformés pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

71 - VENDS taureaux HBC viande et gabarit sans complémentation. GAEC Goulliard (réf. 220C)
✆ **03 85 79 40 98**

71 - Vds TB taureaux repro. charolais, 2 ans, hivernés au pré, IBR A.
✆ **03 85 24 24 96**
06 07 57 55 40

71 - Elevage Charolais HBC vds 2 très bons taureaux 2 ans TGS, IBR A, choix taureaux 15 à 18 mois. CHATILLON J.M. - Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vds 30 vaches charolaises IBR A, gestantes ou présumées, suitées de veaux de 3 à 7 mois.
✆ **06 28 28 75 47**

74 - Prend en pension génisses ou vaches taries de mai à octobre.
✆ **04 50 02 50 43**

Ovin

21 - VENDS agnelles et béliers charollais, troupeau incrit (réf. 2604)
✆ **03 80 49 22 48**
06 07 26 54 02

Equin

42 - Vds pr 1 cheval calèche 2 roues (caout. neuves) + traineau + petite cariole pr poney âne
✆ **04 77 60 54 85**
ou 06 83 49 24 80

Chien

26 - Vds chiots Border Collie débute sur troupeau six mois mère 2GZC073
✆ **06 83 49 81 50**

38 - Vends 2 chiots GriffonxGascon né le 8/04/2014, parents chasseurs (Tat mère n°2FCD269) : 200 euros.
✆ **06 81 68 42 97**

39 - Vds chiots beauceron pure race extra gardien + troupeau bovin
✆ **03 84 42 30 98 h.r.**
ou 06 07 80 09 19

70 - Vends Beaucerons pure race non lof, vacciné pucé 350 euros, mère 250269604004406.
✆ **06 74 90 51 25**

71 - Vends 3 adorables chiots type Yorkshire nés le 2 juin 2014, pucés et vaccinés - 1 mâle et 2 femelles - mère 2,5 kg, non LOF, n° im. : 250269604040444. Père : 3 kg. A réserver pour début août. 600 euros.
✆ **06 74 45 19 29**

Viticulture

Vendanges

42 - Cherche vendangeurs porteurs Beaujolais entre le 5 et 8 septembre, avec expérience, nourri logé sur place, 17 jours, thierry.carnard@blaceretroy.fr
✆ **06 08 00 34 33**

BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
0 825 825 488 0,15 € TTC/min
www.beiser.fr

DES NICHES TESTÉES EN CONDITIONS D'ÉLEVAGE PAR DES EXPERTS EN BÂTIMENT
Passez l'été en toute sérénité !

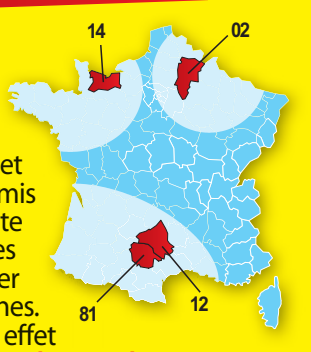


DES NICHES ADAPTÉES À TOUS LES ÉLEVAGES
➲ Toutes les tailles : *De 1 à 16 places*
➲ Tous les prix : *Version isolée ou non isolée*
➲ Différentes options : *Toit sur roues, parc, seaux,...*

DES NICHES POUR RÉPONDRE EFFICACEMENT
➲ À des soucis de bâtiment
➲ À une meilleure santé des veaux
➲ À l'optimisation du travail : *Surveillance, alimentation, prophylaxie*
➲ À une meilleure conduite du troupeau pour une valorisation économique

LES AMÉLIORATIONS SUGGÉRÉES PAR LES ÉLEVEURS
➲ Nettoyage des niches facilité
➲ Notice de montage des caillebotis
➲ Crochet de levage sur tous les modèles
➲ Palette caillebotis en pvc
➲ Confort des éleveurs : *porte-seau adapté, support de pierre de sel, protection de la zone d'aliment*

PERFORMANCES DES NICHES TESTÉES PAR L'INSTITUT DE L'ÉLEVAGE



Test pendant 18 mois, sur 4 sites avec les conseillers bâtiments des Chambres d'Agriculture de l'Aveyron, de l'Aisne, du Calvados et du Tarn. Cette étude a permis d'améliorer le matériel suite aux remontées pratiques des éleveurs et à confirmer l'intérêt de l'isolation des niches. Cette innovation permet en effet **un meilleur contrôle des conditions climatiques à l'intérieur des niches :**
➲ Diminution de l'écart des températures intérieure/extérieure et atténuation des variations.
➲ Un risque de condensation plus faible dans les niches isolées.



INNOVATION ISOLATION UNE ISOLATION SUPPLÉMENTAIRE*
* Sur niche individuelle "prestige"



Isolation en mousse polyuréthane (épaisseur 20 mm) fixée entre deux couches de polyester

FAVORISEZ L'ÉTAT SANITAIRE DE VOTRE ÉLEVAGE AVEC BEISER !

© Beiser Environnement - Juin 2014. Photos non contractuelles.

ESPACE Affaires

Agrileader
Génération "tout compris" : qualité, conseil et prix.

Un grand choix de semences d'intercultures valorisables ou non

RGI 1er prix	à partir de 1,69€HT/kg	REMISES -2% pour 500 kg -3% pour 1tonne
MOHA	à partir de 1,20€HT/kg	
AVOINE DIPLOIDE	1,95€HT/kg	
TREFLE D'ALEXANDRIE	3,15€HT/kg	
MOUTARDE	1,75€HT/kg pour 200kg	

Mélanges prêts à l'emploi
Vesce + moutarde brune ETAMINE + Phacélie 35 €HT/ha

MORTE SAISON
GLYPHOSATE 360 g/l + surfactant incorporé | ANTI-LIMACES 5 % Métaldéhyde
PRIX ET DEVIS GROS VOLUME SUR SIMPLE APPEL !

ENGRAIS PRIX MORTE SAISON
PK 00-14-18 + CaO marine stim'ALGUE
Ammo 34,4 import et 33,5 FR pour juillet
Urée 46 % arrivage juill-sept
Azote soufrée 33,5% N + 30 % SO3 livr. déc.14

LE NOUVEAU CATALOGUE GÉNÉRAL VIENT DE PARAÎTRE
Des nouveautés à découvrir ! Appelez nous pour le recevoir.
www.agrileader.fr
N° d'agrément : BN00363 Pour l'activité Distribution de produits phytopharmaceutiques à des professionnels
N° Azur 0 810 810 837 Prix d'une communication locale

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale



UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
• POSSIBILITÉ DE MONTAGE • GARANTIE DECENNALE • ELEVAGE
• STOCKAGE • PME-PMI • CHEVAL
STRUCTURE GALVANISÉE
Zone Industrielle des Gravasses
12200 Villefranche-de-Rouergue - Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com



Elan
59,50€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 7503



ECOTRAP
L'ATTRAPE-MOUCHE EFFICACE ET ÉCOLOGIQUE !

L'ECOTRAP est un appareil qui assure une élimination rapide et efficace de toutes les variétés de mouches dans un rayon de 100 m. Il se présente sous la forme d'un récipient en plastique rigide transparent dans lequel on place un appât constitué de protéines animales et de minéraux. Mélangé à de l'eau, on obtient une solution 100 % naturelle dont l'odeur attire les mouches. Appelées par le bourdonnement collectif et piégées, elles se précipitent et se noient. Ce principe à effet immédiat est idéal pour éliminer les mouches des zones de concentration animale, des espaces de loisirs de plein air, des secteurs de production ou de distribution de produits alimentaires, des lieux d'habitations privées, jardins, bois, étangs…

• SANS DANGER POUR LA VIE ANIMALE ET VÉGÉTALE
• ne dégage aucun gaz toxique • épargne les abeilles • solide, en plastique rigide, H 21 cm, poids 380 g, résiste aux intempéries, ne s'altère pas au soleil
• facile à utiliser, se place uniquement en extérieur accroché ou posé à 10 ou 20 m au plus de la zone à traiter • économique, peut être utilisé plusieurs saisons consécutives
• efficacité de l'appât : 4 semaines environ.

APPÂT SUPPLÉMENTAIRE 9,50€ TTC FRANCO DE PORT RÉF. 7504

RINÇOTOP®



✆ 01 49 84 94 28

Le RINÇOTOP®, pratique, simple et robuste est un appareil, qui raccordé à une arrivée d'eau claire, permet de rincer efficacement les bidons de produits de capacité de 1 à 20 litres, notamment lors de leur transfert dans les cuves de tous types de pulvérisateurs agricoles.

Cet appareil comprend :
• Un pistolet en plastique robuste, résistant à haute pression maxi 5 bars. • Un conduit en tube inox coudé qui après avoir vidé le produit dans la cuve, peut s'enfoncer et aller au plus profond du bidon, le rincer et récuperer dans cette cuve le produit résiduel en évitant les éclaboussures. • Une buse rotative fendue en tête, propulsant un jet à force laminaire qui pulvérise l'ensemble de l'intérieur du bidon, évacuant les résidus phytosanitaires dans la cuve, et facilitant un nettoyage complet de celui-ci. En récupérant ces résidus, vous protégez l'environnement, gagnez en efficacité sur le transfert du produit et économisez jusqu'à 5% du produit utilisé.

149€ TTC FRANCO DE PORT RÉF. 30001

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
7503		59,50	,
7504		9,50	,
30001		149,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAGH - Photos non contractuelles

Retrouvez nous sur agribourgogne.fr



L'information vous accompagne partout

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑ 1 parution **17 €** ❑ 2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:
Nom - Prénom :
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

VALLOUREC BEARING TUBES

S.A.S. au capital de 7 885 365 €
Siège social: Route de Courtangis
21500 Montbard
652 052 531 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 14/05/2014, l'associé unique a modifié, à compter de ce jour, l'objet social de la société en :

«La Société a pour objet en tout pays, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en parlicipation avec des tiers :

- la première transformation des métaux et de toutes matières susceptibles de les remplacer ou de s'y substituer, ainsi que tout ce qui concerne cette industrie directement ou indirectement :

• la fabrication et le commerce de tous produits ou matériels résultant directement ou indirectement de cette transformation, dont plus particulièrement la fabrication et la vente des tubes destinés à la réalisation des tubes de roulements à billes ou à rouleaux ou produits de substitution

• toutes études relatives à cette activité,

• toutes prestations de services et toutes prises de participation dans toutes affaires ou entreprises se rapportant directement ou non à l'objet susvisé,

• la création, l'acquisition et J'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux se rapportant aux industries de la Société,

• la construction, la prise en location et l'acquisition de tous immeubles nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus,

• l'obtention, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous brevets ou certificats d'addition, l'acquisition ou la concession de licences et l'exploitation de tous brevets et licences ayant trait au dit objet,

• et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à ce qui précède.

La Société peut s'intéresser en quelque pays que ce soit, dans toutes entreprises ou Sociétés

• dont le commerce et l'industrie seraient similaires ou de nature à favoriser son propre

• commerce et sa propre industrie, fusionner avec elles, entreprendre toutes industries qui seraient de nature à lui fournir des débouchés ou s'y intéresser.

Et faire généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, sans limitation ni réserves et pouvant âtre nécessaires ou utiles à /a réalisation des affaires de la Société.» L'article 2 des statuts a été mis à jour en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL212612479

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie - 21000 Dijon

AB2C PRODUCTION

(assistance bois chauffage climatisation production)
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 20 rue Paul Doumer
21110 Genlis
RCS Dijon 533 697 801
SIRET 533 697 801 00017
Gérance à compter du 21 mars 2014

Ancienne mention : Monsieur Yann Nicolardot demeurant à St Maurice sur Vingeanne (Côte d'Or) - rue du Moulin

Monsieur Benjamin Petit demeurant à Genlis (Côte d'Or) -

20 rue Paul Doumer

Nouvelle mention : Monsieur Benjamin Petit demeurant à Genlis - 01 rue Aristide Briand

Siège social à compter du 21 mars 2014

Ancienne mention : St Maurice sur Vingeanne (Côte d'Or) rue du Moulin

Nouvelle mention : Genlis(Côte d'Or) 20 rue Paul Doumer

Pour avis

Le Gérant : Benjamin Petit

AL212612484

SCI DE LA RUE JEAN MOULIN

Société Civile Immobilière
au capital de 238 735,16 €
Siège social : 2 grande rue
89160 Lézinnes
RCS Auxerre D 418 040 820
N° SIRET 418 040 820 00015

Avis

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés réunie le 24 mai 2014 a pris les décisions suivantes :

- Réduction de capital

Le capital social est réduit de la somme de 703,16 € pour le ramener de 238 735,16 € à 238 032,00€

L'article 7 des statuts est modifié en conséquence

- Transfert du siège social

Le siège social est transféré à Asnières-Les-Dijon (21380) 2A allée des mûriers dans le ressort du Tribunal de Commerce de Dijon.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

- Démission et remplacement de la gérante

Madame Renée Quantin démissionne de sa fonction à compter du 31 mai 2014, elle est remplacée par Monsieur Joseph Maticot demeurant 2 A allée des mûriers 21380 Asnières-Les-Dijon pour une durée indéterminée.

Les associés ont adoptés les statuts modifiés.

La gérance

AL212612688

EMMA JEAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €
30 Rue de Mont Désert
(54000) Nancy
R.C.S. Nancy 521 357 392

Aux termes de décisions en date du 14 novembre 2013, l'associé unique de la société susvisée :

•constituée pour 99 années à compter du 30 mars 2010,

•ayant pour objet social : conception, développement et communication visuelle, écrite et publicitaire sur tout support. Création artistique musicale. Production et édition musicale. Achat et vente de droits musicaux

•et un capital social d'un montant de 5.000 euros,

a décidé de transférer le siège social au 103 Rue des Longènes (21850) Saint Apollinaire.

En conséquence, la société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy, sous le numéro Nancy 521 357 392 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon désormais compétent à son égard.

L'associé unique a également adopté la dénomination sociale CNTI CONSULTING.

Anciennes mentions

Siège social : 30 Rue de Mont Désert, (54000) Nancy

Dénomination sociale : EMMA JEAN

Nouvelles mentions

Siège social : 103 Rue des Longènes (21850) Saint Apollinaire

Dénomination sociale : CNTI CONSULTING

La Gérance

AL212612690

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MA BELLE PARFUMERIE

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 2 000 euros

Siège : 6, rue Vauban 21000 Dijon

Objet : Achat, vente, commercialisation de parfums et ses dérivés (accessoires parfumés), maquillage, cosmétiques (crèmes), bijoux, bougies, petite maroquinerie, accessoires de mode, petites décorations ; Prestations et soins esthétiques.

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Toutes les cessions d'actions, y compris celles entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Présidente : Madame Caroline Renard demeurant 1, place François Rude 21 000 Dijon

Directrice générale : Madame Virginie Renard demeurant 4, lieu dit l'Hermitage 21110 Collonges les Premières

Immatriculation : au RCS de Dijon.

AL212612379

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

GEVREY-CHAMBERTIN: Comprenant des bâtiments d'exploitation et d'habitation. Objectif : Maintien de l'entité d'exploitation.

2 ha 63 a 37 ca - Aux corvees: AH-300-302-303(A)-303(Z)-310(A) 310(Z)-311-312-328-341-342-343-344-554[306] - De la croix des champs: AH-305 - Genevriere: BH-64 - Grands champs: AL-22 - Lavaut: AB-105-106 - Les crais: AK-183-184-185-187-188 - Pressonnier: BI-165[57] - Puits de la baraque: AM-39 - Reniard: BK-58-59-63-64-65 - Vigne blanche: BE-14-15

Parcelles AB105 et AB 106 : Vignes AOC Gevrey-Chambertin 1er Cru «Lavaux Saint Jacques».

Parcelles AH 300, AH 302, AH 303, AH 310, AH 311, AH 312, AH 328, AH 341, AH 342, AH 343, AH 344, AK 183, 184, 185, 187, 188, AM 39, B 165, BK 58, BK 59, BK 63, BK 64, BK 65 : Vignes AOC Gevrey-Chambertin

Parcelles BH 64, AL 22, BE 14 et BE 15 : Vignes AOC Bourgogne)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 15/07/2014 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL212612691

DV NOTAIRES ASSOCIÉS DUPY VLEUGELS

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Jean-Baptiste Dupy, Notaire à Autun (71400), 16 rue de l'Arquebuse, le 13 juin 2014 enregistré au SIE de Chalon sur Saône le 18 juin 2014, bordereau 2014/841, case n° 1, extrait 2008, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : URSUS

Forme sociale : société unipersonnelle à responsabilité limitée

Siège social : VIEVY (21230), Le Thillot.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : fixé à la somme de CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR), divisé en 1.000 parts de CINQ EUROS (5,00 EUR) chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 1.000 attribuées à l'associé unique.

Objet : en France et à l'étranger, la formation et la gestion de personnels et de guides conférenciers.

Gérant-associé : Monsieur Christian Kempf, demeurant à Viévy(21230), Le Thillot.

Cessions de parts : Seules les cessions entre associés sont libres. Pour les autres, l'agrément est donné avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Pour avis

Le notaire

AL212612481

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie - 21000 Dijon

BOULANGERIE D'AGNES ET CEDRIK

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social
41 Grande Rue - 21700 Corgoloin

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON du 19 juin 2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BOULANGERIE D'AGNES ET CEDRIK

Siège social : 41 Grande Rue 21700 Corgoloin

Objet social : Boulangerie - Traiteur - Epicerie - Vente de la presse quotidienne régionale

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la

Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 15 000 euros

Gérance : Madame Agnès Jeannet demeurant 2 route de Longwy 39120

Chaussin

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL212612482

SCI MAISON DE SANTE DE BEAUNE

Société civile immobilière
au capital de 10 000 euros
Siège social 12 rue Gustave Eiffel
21200 Beaune

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Beaune du 13/06/2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI MAISON DE SANTE DE BEAUNE

Siège social : 12 rue Gustave Eiffel, 21200 Beaune

Objet social : * la construction ou l'acquisition d'une Maison de Santé, directement ou par le biais d'un contrat de vente en l'état futur d'achèvement, sur une parcelle de terrain située à Beaune,

* la gestion, l'administration, l'exploitation, la jouissance par bail d'un immeuble à usage de Maison de Santé situé à Beaune

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur Didier Mennechet demeurant 5 Impasse sous les Vignes à 25420 Bart.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

La Gérance

AL212612483

Avis de constitution

Aux termes d'un assp en date à Précy-sous-Thil (Côte d'Or), du 19 juin 2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI KALAPACO

Siège social : 26 Rue de l'Eglise, 21390 Précy-sous-Thil

Objet social : l'acquisition et la vente de tous immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Karine Langillier, demeurant 4 Rue du

Château d'eau, 89360 Percey et Monsieur Pascal Cointot,

demeurant 4 Rue du Château d'eau, 89360 Percey.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions

entre associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

La Gérance

AL212612489

DISSOLUTION LIQUIDATION

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie - 21000 Dijon

SELARL FREDERIC DENIS

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 150 000 euros
Siège social
02 bis rue du Colonel Redoutey
21130 Auxonne
RCS Dijon 494 671 167
SIRET 494 671 167 00026

Aux termes d'une décision en date du 06 juin 2014, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour minuit et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Frédéric Denis, demeurant à Flagey les Auxonne (Côte d'Or) 01 rue du Château d'Eau, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Flagey les Auxonne(Côte d'Or) 01 rue du Château d'eau. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et

que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL212612485

CUMA DE REMILLY SUR TILLE SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION

Siège social : Mairie, 21560 Remilly sur Tille
N°d'agrément : 21/63/205
RCS Dijon : 427 471 123

L'Assemblée Générale Extraordinaire de clôture de liquidation s'est réunie le 16 juin 2014 sur convocation des liquidateurs.

Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.

AL212612494

CUMA DE LA GRAND ROCHE

N°d'agrément : 21/83/451
RCS Dijon : 326 781 879

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/06/2014, a décidé la dissolution anticipée de la CUMA de la Grand Roche, à compter du 17/06/2014 et désigné aux fonctions de liquidateur :

- André Guitton demeurant à Marmagne

- Jean Charles Passarin demeurant à Montbard

Lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à la Mairie de Nogent les Montbard siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon

Pour avis

Les Liquidateurs

AL212612495

CUMA DE LA GRAND ROCHE SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION

Siège social : Mairie
21500 Nogent les Montbard
N°d'agrément : 21/83/451
RCS Dijon : 326 781 879

L'Assemblée Générale Extraordinaire de clôture de liquidation s'est réunie le 18/06/2014, sur convocation des liquidateurs.

Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.

Les Liquidateurs

AL212612496

MODIFICATION DE CAPITAL

IMAGE & IMAGES HOLDING

SARL au capital de 100 €
siège social : 25 route de Dijon 21110
Longecourt-en-Plaine
801 960 964 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 13 mai 2014, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 98 € par création de 98 parts sociales nouvelles de 1 €, pour le porter à 198 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification sera faite au RCS de Dijon.

Le Représentant Légal.

AL212612487

ARRÊTÉ ADMINISTRATIF

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Arrêté portant constat de franchissement de seuils entrainant le déclenchement de mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau sur une partie du territoire du département de la Côte-d'Or et des mesures générales de restriction sur l'ensemble du territoire de la Côte-d'Or

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral cadre du 11 juillet 2013 en vue de la préservation de la ressource en eau, un arrêté préfectoral portant constat de franchissement de seuils entraînant le déclenchement de mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau sur une partie du territoire du département de la Côte-d'Or et des mesures générales de restriction sur l'ensemble du territoire de la Côte-d'Or, a été signé le 23 juin 2014.

• Le dépassement du seuil d'alerte a été constaté sur les sous-bassins :

n°1 Saône, n°2 Tille amont-Ignon-Venelle, n°3 Vingeanne, n°4 Bèze-Albane, n°5 Norges-Tille aval, n°9 Ouche amont-Suzon-Vandenesse, n°11 Serein-Argentalet-Romanée-Tournesac-Vernidard, n°12 Brenne-Armançon et n°13 Laignes-Petite Laignes.

• Le dépassement du seuil d'alerte renforcée a été constaté sur les sous-bassins :

n°14 Seine et n°15 Ource-Aube.

• Le dépassement du seuil de crise a été constaté sur le sous-bassin :

n°6 bis Bièvre.

En conséquence, dans ces sous-bassins sont applicables, en fonction du seuil franchi

(alerte, alerte renforcée, crise), les mesures de restriction en matière d'irrigation agricole, d'usages industriels, d'arrosage de golfs, de vidange et remplissage des étangs et des autres prélèvements en rivière, prévues à l'article 6.1 de l'arrêté cadre précité.

D'autre part, les mesures générales de restriction prévues aux articles 6-2 et 6-3 de l'arrêté cadre du 11 juillet 2013 et concernant l'ensemble de la population s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Côte-d'Or.

Les arrêtés sont consultables soit en mairies, soit à la préfecture - direction départementale des territoires, ou sur le site internet de la direction départementale des territoires : http://www.cote-dor.gouv.fr

AL212612689

DÉMISSION

SARL BUONCRISTIANI PERE ET FILS

SARL au capital de 4 000 €
Siège social : 14 rue du Perthuis
21220 Bévy
752 522 615 RCS de Dijon

L'AGE du 12/06/2014 a pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de M. Buoncristiani Gustave, à compter du 12/06/2014.

Modification au RCS de Dijon

AL212612493

VENTE

Vente fonds de commerce

Aux termes d'un acte s.s.p. du 06/06/2014, enregistré au SIE de Dijon Nord, le 17/06/2014, Bordereau n° 2014/1 039, Case n°8, Ext 4272

Vendeur : FIVA, dont le siège social est à Lyon, sous le numéro 533.892.089.

Acquéreur : CMT Dijon, dont le siège social est à Dijon (21000) 26 Bd de l'Université, immatriculée au RCS de Dijon, sous le numéro 802 587 048.

Objet : Fonds de commerce de Vente de produits diététiques sis à Dijon (21000) 26, Bd de l'Université,

Prix: 27.000 €

Jouissance : 7 juin 2014

Le domicile élu pour les oppositions Dijon.

Les correspondances devront être adressées au Cabinet VFM & Associés sis à Saint Chamond (42400) 1, rue de la Brosse.

Les oppositions devront être adressées dans un délai de dix jours à compter de la parution de l'avis dans le BODACC.

AL212612490

Vente de fonds de commerce

Aux termes d'un acte s.s.p. du 06/06/2014, enregistré au SIE de Dijon Nord, le 17/06/2014, Bordereau n° 2014/1 039, Case n°7, Ext 4270

Vendeur : FIVA, dont le siège social est à Villeurbanne (69100) 154, rue Louis Becker, immatriculée au RCS de Lyon, sous le numéro 533.892.089.

Acquéreur : CMT Beaune, dont le siège social est à Beaune (21200) 5, avenue du 8 septembre, immatriculée au RCS de Dijon, sous le numéro 802 587 071.

Objet : Fonds de commerce de vente de produits diététiques sis à Beaune (21200) 5, avenue du 8 septembre,

Prix : 20.000 €

Jouissance : 7 juin 2014

Le domicile élu pour les oppositions est le Dijon sis 21 avenue Albert Camus BP 56605 21066 Dijon.

Les correspondances devront être adressées au Cabinet VFM & Associés sis à Saint Chamond (42400) 1, rue de la Brosse.

Les oppositions devront être adressées dans un délai de dix jours à compter de la parution de l'avis dans le BODACC.

AL212612491

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

MO PLACQ (ANC. MO PLACO)

Sarl Unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social : Impasse des Saules
Lieu dit Chambon
58240 Livry
RCS Nevers 802 801 852

Selon décisions de l'associé unique du 13/06/2014, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :

Ancienne dénomination

MO PLACO

Nouvelle dénomination

MO PLACQ

Pour avis.

AL582612504

MADDES

Société par actions simplifiée
au capital de 140.000 €
Siège social : 59 route de Gerigny
Z.I. des Bertranges
58400 La Charité Sur Loire
477 636 054 RCS Nevers

Suivant procès-verbal en date du **13.01.2014**, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social à compter de ce jour, de la manière suivante :

.l'acquisition, la location et l'exploitation de tous fonds de commerce de menuiserie et fabrication d'emballages bois ;

.la participation de la société par tous moyens à toute entreprise créée ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, fusion ou association en participation.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au **RCS de Nevers**.

Le Président.

AL582612526

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine 58000 Nevers

A.S.C.S.

SARL au capital de 7 600 euros
3 Rue Saint-Gildard - 58000 Nevers
RCS Nevers 483 089 322

Délibération du 19/06/2014 : L'A.G.E. a décidé de transférer le siège social du 3 Rue Saint-Gildard, 58000 Nevers aux 18,20 et 22 Rue du Champ de Foire 58000 Nevers à compter du 25/06/2014, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL582612536

Modification de l'objet social.

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2014 de la société PUGEAT-GOIN, société à responsabilité limitée au capital de 7 500euros, siège social : 4 rue de la Passière, 58000 Nevers, RCS Nevers n°491 928 917.Il a été décidé de étendre l'objet social de la société.En conséquence l'article n°2 des statuts a été modifié comme suit : Marquage industriel toutes techniques, montage et assemblage de pièces plastiques.Pour avis.

AL582612539

NUGUES CONSEIL IMMOBILIER

Société par actions simplifiée
au capital de 2 500 Euros
Siège social : 2 rue Saint Jacques
58140 Lormes
802 163 972 RCS Nevers

Modifications diverses

L'AGE du 20.06.2014 a :

- modifié l'objet social et supprimer les activités d'agence immobilière,

de location et gestion locative immobilière, syndic, vente en défiscalisation immobilière, diffusion de produits financiers et patrimoniaux.L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence

Pour Avis

La présidente

AL582612549

APPEL D'OFFRES

Marché de travaux
Modernisation d'un marché au cadran

Identification de l'organisme qui passe le marché - S.I.CA.F.O.M.E. - 29. Route de Chatillon - 58290 Moulins Engilbert

Objet du Marché : Modernisation d'un marché au cadran

Type de Procédure : Appel d'offres restreint

Renseignements relatifs aux lots :

Lot 01 - Terrassements - Gros ≈íuvre

Lot 02 - Charpente Métallique

Lot 03 -Couverture Bac Acier - Etanchéité

Lot 04 - Bardage

Lot 05 - Electricité - Courants Forts

Lot 06 - Voiries Réseaux Divers

Lot 07 - Parcs et Barrières

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1er septembre 2014

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : L'Euro

Justifications à produire quant aux qualités, capacités et qualifications du candidat : se référer au règlement de consultation

Renseignements administratifs : Cabinet ARCATURE - 54, rue St Alban - 42300 Roanne

Tèl : 04.77.72.59.88 - Fax : 04.77.72.19.12

Renseignements techniques : Cabinet CM ECONOMISTES - Lots 1 à 4 et 6 - Tél 04.77.92.39.42

Cabinet ABAC - Lot 5 - Tél 04 77 44 25 75

Conditions d'obtention du dossier : DIAZO PLUS - 31. Rue de la Préfecture - 58000 Nevers

tèl 03.86.21.55.88 - E-Mail : contact@diazoplus.com

Adresse où les offres doivent être remises : S.I.C.A.F.O.M.E. - 29. Route de Chatillon - 58290 Moulins Engilbert

Date limite de réception des offres : Mardi 22 Juillet 2014 à 12 h (délai de rigueur)

Délai de validité des offres : Les offres seront valables pendant un délai de 120 jours

AL582612538

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement du 18/06/2014 il a été prononcé le plan de continuation de :

FRAU ANTONIO

RCS Nevers 341 673 085

Boulangerie et boulangerie-pâtisserie, 47 rue de Parigny 58000 Nevers

Commissaire à l'exécution du plan Selarl Aurélie Lecaudey 14 avenue Marceau BP 529 58000 Nevers

AL582612540

Par jugement du 18/06/2014 il a été prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

MARTIN Tony

RM 522 070 549

Sans activité

5 Chemin des Mérats Ségoule

58270 St Bénin D Azy

AL582612542

Par jugement du 18/06/2014 il a été prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

BAR DE L'HORLOGE (SARLU)

RCS Nevers 507 440 873

Débits de boissons

1 rue de la Vallée Charancy

58190 St-Aubin des Chaumes

AL582612543

Par jugement du 18/06/2014 il a été prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

SARL LA SALADERIE(SARL)

RCS Nevers 420 298 184

Restauration de type rapide

Zone commerciale carrefour

58180 Marzy

AL582612544

Par jugement du 18/06/2014 il a été prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

FRANCE MECA LUZY

RCS Nevers 511 222 077

Mécanique industrielle

rue de Pont 58170 Luzy

AL582612545

Dépôt de l'état de collocation de : Hadjeb Berthier Zéna

L'état de collocation de prix de vente de l'immeuble de :

HADJEB BERTHIER Zéna

Sis à : 58360 Saint-Honoré-les-Bains. Ensemble immobilier

A été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce ou toute personne peut en prendre connaissance.

Les contestations doivent être formées dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation et être faites par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Nevers.

Le Greffier

AL582612551

Dépôt de l'état de collocation de : Pelle Didier

L'état de collocation de prix de vente de l'immeuble de :

PELLE DIDIER

Sis à : 58160 Chevenon. 05 Route de Jaugenay

A été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce ou toute personne peut en prendre connaissance.

Les contestations doivent être formées dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation et être faites par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Nevers.

Le Greffier

AL582612552

Dépôt de l'état de collocation de : Corcy

L'état de collocation de prix de vente de l'immeuble de :

CORCY

Sis à : 58170 Tazilly. «Renizot»

A été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce ou toute personne peut en prendre connaissance.

Les contestations doivent être formées dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation et être faites par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Nevers.

Le Greffier

AL582612553

Dépôt de l'état de collocation de : Millien Stéphane

L'état de collocation de prix de vente de l'immeuble de :

MILLIEN Stéphane

Sis à : 58400 Narcy. Maison d'habitation «Les Bertins»

A été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce ou toute personne peut en prendre connaissance.

Les contestations doivent être formées dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation et être faites par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Nevers.

Le Greffier

AL582612554

Par jugement en date du 18/06/2014, le tribunal de commerce de Nevers à autorisé la modification substantielle du plan de sauvegarde sans comités - L626-26

Commissaire à l'exécution du plan : Me Didier Segard dans la procédure **Société Française de Décoration (SA).**

AL582612555

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de ALLIGNY-EN-MORVAN (14/068):

Maison d'Habitation et Atelier

26 a 36 ca

- Fetigny: AC-75-76-77

Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT (14/056)

Bâtiment d'exploitation:

38 ha 11 a 56 ca

- L etang: B-169-170 - La bouteille: B-11-13-14 - Le perine: B-163-164(*)-165(*)-166-167-168 - Le sadet: B-847[10](*) - Les roches: B-147

Cmne de MAGNY-COURS (14/065):

64 a 21 ca

- L aiguillon: D-522[496]-662[493]-663[495]-665[495]

Cmne de MONTIGNY-SUR-CANNE (14/063)

Bâtiment d'exploitation:

3 ha 77 a 33 ca

- Le pre du jardin: B-18-19 - Le pre du puits: B-149[28]-151[28] - Pre du puits domaine charl: B-24-89[25]-90[25]-153[25]

Cmne de POUQUES-LORMES (14/067):

1 ha 72 a 25 ca

- Pre gourlot: ZM-82

Cmne de SAINT-GERMAIN-DES-BOIS (14/066)

BOIS:

10 ha 21 a 18 ca

- Bois du cornot: A-1264[1128]-1265[1128])

Cmne de SAINT-MARTIN-SUR-NOHAIN (14/064):

Terre à Planter AOC POUILLY SUR LOIRE

19 a 39 ca

- Villiers: AC-60

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 15/07/2014 à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL582612550

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Lucenay les Aix en date du 13 juin 2014, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : 2 L

Siège social : Les Senaults, Lucenay les Aix (Nièvre)

Objet : La production et la vente d'énergies renouvelables telles que :l'énergie solaire notamment à partir de panneaux photovoltaïques, l'énergie éolienne, l'énergie issue de processus de méthanisation.

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 5 000 euros

Agrément cession : Toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Président : M. Bertrand Léger, demeurant Les Senaults, Lucenay Les Aix (Nièvre),

Directeur Général : Mme Karine Léger, demeurant Les Senaults, Lucenay les Aix (Nièvre).

Immatriculation : Au RCS de Nevers.

AL582612507

Avis de constitution

Par acte SSP en date du 6 Juin 2014, il a été constitué une SARL à associé unique dénommée : ANDRIOT Marcel

Objet social : Maçonnerie, charpente, couverture, isolation, pose menuiserie et tous travaux liés au bâtiment.

Siège social : Le Petit Bois, 58170 Chiddes

Capital : 5 000 euros

Gérance : M Marcel Andriot demeurant Le Petit Bois, 58170 Chiddes

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL582612512

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CYROP ;

Forme sociale : SARL ;

Siège social: 4 Ter, Rue de la Passière, 58000 Nevers ;

Objet social : Exploitation de tout fonds de commerce développant les activités de Sauna, Hammam, Relaxation - Achat, vente à titre accessoire de produits alimentaires et de boissons non alcoolisées ;

Durée : 99 ans ;

Capital social : 5 000 € ;

Gérance : Mr Roland Fournier dt à Nevers (58), 20, rue Louis Bouvault ; Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

La Gérance

AL582612514

Avis de constitution

Aux termes d'un acte reçu sous seing privé en date à Pouilly-sur-Loire du 10 juin 2014,

Avis est donné de la constitution de la Société d'exercice libéral à Responsabilité Limité de chirurgien-dentistes, régie par les lois et règlements en vigueur (notamment la loi du 31 décembre 1990 et ses articles R 4113-1 à R 4113-24 du Code de la Santé publique).

Dénomination sociale : SELARL DU DOCTEUR ERIC GENESTE ET ASSOCIèS.

Objet social : l'exercice de la profession de Chirurgien dentiste

Siège social : 4 avenue Jean Jaurès, 58150 Pouilly sur Loire

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : 2 000 euros divisé en 200 parts sociales de 10 euros.

Gérance : aux termes des statuts monsieur ëric Geneste demeurant 29 rue de Vignelle 58200 Cosne-sur-Loire et madame Coraline Behaghel demeurant 321 rue Ambroise Croizat, 58600 Garchizy ont été désignés en qualité de co-gérants pour une durée non limitée.

L'immatriculation sera effectuée au R.C.S. de Nevers.

AL582612518

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Poil en date du 7 juin 2014, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES CREPES VAGABONDES

Siège social: 1 route de Champrobert, Poil (Nièvre)

Objet: la fabrication à caractère artisanal associée à la vente à emporter de gaufres, galettes, crêpes, pâtisseries fraîches, plats cuisinés, autres produits alimentaires et boissons alcoolisées ou non (petite licence restaurant).

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 5 000 euros

Président : Mlle Pernot Patricia, demeurant à Poil (Nièvre), 1 route de Champrobert

Agrément cession : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au RCS de Nevers.

AL582612520

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Saint Ouen sur Loire en date du 13/06/2014, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EURL MASSENAY

Siège social : Massenay, Saint Ouen sur Loire (Nièvre)

Objet : la production d'énergie renouvelable

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 2 000 euros

Gérance : M. Nicolas Fallet, demeurant Mas-

senay, Saint Ouen sur Loire (Nièvre).
Immatriculation : Au RCS de Nevers.
Pour avis et mention, la gérance
AL582612522

Par acte SSP du 23/05/2014, il a été constitué une SCI à capital variable ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : IMMO DEQUIEDT
Objet social : Location de terrains ou autres biens immobiliers
Siège social : 85 rue du four à pain, Chazué, 58400 Raveau.
Capital minimum : 1000 €
Capital initial : 1000 €
Capital maximum : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. Dequiedt Gaëtan, demeurant 85 rue du four à pain Chazué, 58400 Raveau
Clause d'agrément : Cession soumise à agrément des associés
Immatriculation au RCS de Nevers
AL582612525

Avis est donné de la constitution de la SCI FRESTECHRI au capital de 6000 euros
Siège social : 11 rue Saint Agnan 58200 Cosne Sur Loire
Objet social : l'acquisition, la gestion et la vente de biens immobiliers, ainsi que les activités annexes tel que la gestion d'une licence IV , la tenue de commerce lié à l 'immobilier comme les chambres meublées et toutes activités annexes
Durée: 99 Ans
Gérant : Monsieur Laborde Stéphane
59 route de Dijon Longvic 21600 nommé pour une durée indéterminée
Immatriculation au RCS de Nevers
AL582612480

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

Par acte SSP en date du 06 juin 2014, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : JD.
Objet social : - La propriété et la gestion de tous biens immeubles, droits immobiliers et participations dans toutes sociétés immobilières.
Siège social : Le Bourg - Saint Martin d'Heuille (Nièvre)
Capital : 500 euros
Gérance : M Monsieur Jonathan Drugeon demeurant Bizanet (Aude), 2 rue d'Aussières.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
AL582612527

SCP « Jean-Paul Jacob et Christophe Théveny »
Notaires Associés
14, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Maître Jacob, Notaire, le 13/06/2014, enregistré à Nevers. Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI «ML INVEST»
Forme : CIVILE
Siège social : Nevers 58000, 131 bis rue des Montapins.
Durée : 99ans
Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Apport en numéraire : 400 euros.
Capital : 400 €, divisé en 40 parts de 10 € chacune numérotées de 1 à 40 attribuées aux associés en fonction de leur apport.
Gérant : Mr Mathias Moreau, dt à Nevers (58000) 131 Bis rue des Montapins.
Pour avis
Maître Jacob
AL582612529

Avis de constitution
Dénomination sociale : INSERTION CONSEILS
Forme sociale : S.A.S.U,
Siège social : «Pré des Joncs» Route de Saint Fargeux, 58640 Varennes Vauzelles
Objet social : l'activité de courtage et d'intermédiaire pour la recherche de clients, de management, de suivi administratif dans le secteur de la récupération, du démontage de tous objets ou de toutes matières susceptibles d'être détruites, réutilisées en l'état ou après transformation,
Durée de la Société : 99 ans,
Capital social : 8.000 euros,
Exercice du droit de vote : Tout associé participe aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : la transmission des actions est entièrement libre.
Président : M. Daniel Roumier demeurant Pré des Joncs, route de Saint Fargeux, 58640 Varennes Vauzelles
Commissaires aux comptes : aucune nomination
R.C.S. de Nevers
Pour avis
AL582612530

DISSOLUTION LIQUIDATION

Société d'Avocat Gilbert Martin
14, rue Georges Dufaud - 58000 Nevers

ÉTUDES ET RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES - ERT

SARL au capital de 1000 € en liquidation
Siège social et de liquidation :
35, rue de la Vallée Verte
58160 Sauvigny-Les-Bois
528 038 839 RCS Nevers

Par décisions du 24 mai 2014, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Vincent Viala dt 6, rue de l'Église 58160 Imphy exercera les fonctions de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social où toute la correspondance devra être adressée et les actes relatifs à la liquidation notifiés.
Le liquidateur, V. Viala.
AL582612516

GAEC DU MOUTON EN LIQUIDATION

Siège de liquidation :
La Chaume Saint Martin
58240 Langeron
Au capital de 228 370 euros
RCS Nevers - 503 096 042

L'assemblée générale réunie le 1er juin 2014, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Bourdon François et Melle Bourdon Marion de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers
Pour avis, le liquidateur
AL582612521

MOTO LEADER

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20 000 €
Siège social : 33, Boulevard du Pré Plantin, 58000 Nevers
511 710 550 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 17 juin 2014, l'Associée Unique a décidé la dissolution de la société conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil.
Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans les 30 jours de la présente publication.
Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de Nevers.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
AL582612524

MODIFICATION DE CAPITAL

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
20 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 41000 Blois

PHARMACIE MODERNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 157 000 euros
Siège social : 4 Place du Marché
58410 Entrains Sur Nohain
481 149 797 RCS Nevers

Suivant décision du 05/06/2014 l'associée unique a décidé de réduire le capital de 1 157 000 euros à 463 000 euros par voie de remboursement d'une somme de 694 000 euros.
Cette réduction du capital a été effectuée au moyen de la réduction du nombre des parts sociales.
Le dépôt légal interviendra à l'issue de la présente insertion.
Pour avis
AL582612513

NON DISSOLUTION

VADOR IMMOBILIER

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 €
Siège social: 20 RUE Saint Martin
58000 Nevers
789 571 270 RCS Nevers

Suivant assemblée générale extraordinaire du 19 février 2014, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au RCS de Nevers.
Pour avis
AL582612535

MORVAN VEHICULES INDUSTRIELS

SARL capital de 4 000 €
Siège social :
Rue du Docteur Jean Charcot
58120 Château Chinon Ville
535 334 411 RCS Nevers

Par A.G.E. du 21 juin 2014, l'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers
Pour avis, la gérance
AL582612548

TRANSFERT DE SIÈGE

Selon Assemblée générale extraordinaire en date du 31 mai 20114.les associés de la société SÉCURIFERM, EURL au capital de 10 000 euros immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 481 667 806 dont le siège social est sis route de Prémery D38 - 58150 Pouilly-sur-Loire la collectivité des associés a décidé de :
Transféré le siège social à l'adresse suivante :
27, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris.
AL582612537

NOMINATION

CAVES DES HAUTS DE SEYR

S.A. au capital de 100.200 €
Siège social : 58350 Chasnay - Le Bourg
381 472 554 RCS Nevers

Par AGO du 28/06/2013 et du 13/05/2014 il a été décidé de nommer rétroactivement au 28/06/ 2013 en qualité de Commissaires aux comptes :
-Titulaire, M. David Echelard, domicilié 15bis bd Foch, 49100 Angers en remplacement de M. Arnaud Villedieu non renouvelé le 28/06/2013.
-Suppléant, la société AGESCOM, domiciliée 29, bd Paul Doumer, Résidence les Tonnelles du Cher, 37550 Saint Avertin en remplacement de la société AUREO, non renouvelée le 28/06/2013.
Dépôt légal au RCS de Nevers.
AL582612523

AVIS

«P.N.G.I»

Société anonyme
Transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : le Bourg
58270 Saint-Jean aux Amoges
800 833 345 RCS Nevers

Avis de transformation
Aux termes d'une délibération en date du 30 Mai 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée demeurent inchangées les dates d'ouverture et de clôture de son exercice ont été modifiées.
Le capital social reste fixé à la somme de 40.000 euros.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : la cession d'actions à un tiers doit être autorisée par la collectivité des associés.
Sous sa forme anonyme, la Société était dirigée par :
Administrateurs :
Monsieur André Sediki, demeurant 88 rue du Breuil 91360 Epinay sous Orge
Madame Séverine Gauthier, demeurant 88 rue du Breuil 91360 Epinay sous Orge. Monsieur Philippe Lafond, demeurant Semelin Dessus 58270 Billy Chevannes. Président du Conseil d'Administration : Monsieur André Sediki, 88 rue du Breuil 91360 Epinay sous Orge
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
Président de la société : Monsieur André Sediki, 88 rue du Breuil 91360 Epinay sous Orge
Commisaires aux comptes :
Ancienne mention
Fideci, titulaire, Société par actions simplifiée, 112 Boulevard Henri Barbusse 78800 Houilles, R.C.S 441 022 084 Versailles.
GCL AUDIT ILE DE France, suppléant, Société à responsabilité limitée, 20 rue Lavoisier Space 95300 Pontoise, RCS 510 463 516 RCS Pontoise,
Nouvelle mention
FIDECI, titulaire, Société par actions simplifiée, 112 Boulevard Henri Barbusse 78800 Houilles, R.C.S 441 022 084 Versailles
GCL AUDIT ILE DE France, suppléant, Société à responsabilité limitée, 20 rue Lavoisier Space 95300 Pontoise, RCS 510 463 516 RCS Pontoise
Pour avis
Le Président
AL582612533

DÉMISSION

SYLVAIN CHARLOIS PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 3 513 270 euros
Siège social : Le bourg - 58700 Murlin
502 849 284 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération du 15/04/2014, le Conseil de Surveillance a donné acte à M. Fabrice Gautier de sa démission de ses fonctions de directeur général de la société et ce à effet du 31 mars 2014 et décidé de ne pas nommer de nouveau directeur général en son remplacement.
AL582612534

CESSATION D'ACTIVITÉ

Société d'Avocat Gilbert Martin
14, rue Georges Dufaud - 58000 Nevers

CABINET BEUGNOT

SAS au capital de 100.000€
Siège social : 19 ave. Pierre Bérégovoy
58000 Nevers
551 880 396 RCS Nevers

L'assemblée générale du 11 juin 2014 a constaté que la société n'était plus tenue de désigner des commissaires aux comptes et a pris acte de la cessation des fonctions du commissaire aux comptes titulaire, M. Christian Perrin-Bondoux, 12 bis rue Achille Millien - 58000 Nevers, et de son suppléant, l'EIRL Bouveau, 18 rue Mickaël Faraday - Zone Port Sec Nord - 18000 Bourges.
Pour avis, le Président, JC Beugnot.
AL582612517

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ALLIANCE NRJ

SARL au capital social
de 10000 Euros
Siège social :
85 avenue du 85ème de ligne
58200 Cosne Cours sur Loire
SIREN 794 388 637 R.C.S. Nevers

Le 17 avril 2014, l'AGO a pris acte de la démission de Mr Cédric Fourgeret, co-gérant, avec effet rétroactif au 24 février 2014. Mr Daali Monir, demeurant 6 rue Louis Chollet, 58150 Pouilly sur Loire restant seul gérant, à compter de cette date.
Pour avis.
AL582612515

CAR CONSULTING & SERVICES

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 6 000 €
Siège social : 20 Rue Saint Martin
Immeuble Saint Martin
58000 Nevers
514 672 427 RCS Nevers

Suivant assemblée générale ordinaire du 31 mai 2014, les associés ont nommé en qualité de gérant M. Arthur Roidor, demeurant à Nevers(58000) 20 rue Saint Martin, en remplacement de M. Luc Malaizier, gérant décédé. Dépôt légal au RCS de Nevers.
Pour avis
AL582612531

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 40 42
legales@terres-de-bourgogne.net

CESSION

Cession de fonds de commerce partiel
Suivant acte sous seing privé en date du 1er mai 2014, enregistré au SIE d'Aix-En-Provence Nord le 12 juin 2014, Bordereau 2014/563, Case n° 10,
La Société ECO-PHU, Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 € dont le siège est à Villeneuve la Garenne (92390), 1, Avenue Marcelin Berthelot, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 510 900 228,
A VENDU A :
La Société PURFER, Société par Actions Simplifiée au capital de 8 350 500 € dont le siège est à Saint Pierre de Chandieu (69780), RD 147 - Quartier de la Gare, immatri-culée au RCS de Lyon sous le numéro 332 628 171,
le fonds de commerce partiel se rapportant à la collecte, négoce et valorisation de tous produits et biens en fin de vie ; le transport public routier de marchandises pour son propre compte ou pour compte d'autrui et la location de véhicules industriels de tout tonnage pour le transport routier de marchandises avec conducteurs, exploité à partir des établissements secondaires sis à :
- Cagnes-sur-Mer (06800), 70, Chemin de la Campanette, immatriculé sous le numéro SIRET 510 900 228 00196,
- Marignane (13700), CD n° 9 - Quartier Le Beausset, immatriculé sous le numéro SIRET 510 900 228 00089,
- Chalon sur Saône (71100), 20, rue Paul Sabatier, immatriculé sous le numéro SIRET 510 900 228 00204,
- La Charité sur Loire (58400), Les Champs Pateux - Route de Villatte, immatriculé sous le numéro SIRET 510 900 228 00162,
- Saint Pierre de Chandieu (69780), ZAC Les Portes du Dauphiné - Rue Lavoisier, immatriculée sous le numéro SIRET 510 900 228 00113.
moyennant le prix principal de TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUARAN-TE EUROS (389 040 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour 1 € et aux éléments corporels pour 389 039 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er mai 2014.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans un délai de 10 jours à compter de la dernière insertion légale, pour la validité : aux lieux des fonds cédés et pour la correspondance, au siège social de la société cédante : ECO-PHU, 1, Avenue Marcelin Berthelot (92390) Villeneuve la Garenne.
Pour unique avis.
AL582612528

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

MAINTENANCE ÉLECTRIQUE SERVICES M.E.S

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 11, route Nationale 6
89340 Le Petit Chaumont
532 287 588 RCS Sens

L'AGE du 31/05/21014, statuant à l'unanimité des associés, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du 01/06/2014. Cette transformation entraine la publication des mentions suivantes :
Forme : la société précédemment sous forme de SARL a adopté celle de SAS
Administration : M. Davis Rossi, 11, route Nationale 6 à Le Petit Chaumont (89340), ancien gérant , a été nommé en qualité de Président de la société sous sa nouvelle forme de SAS.
Transmission des actions : les cessions d'actions sont libres entre associés et entre conjoint, ascendant ou descendants. Dans tous les autres cas, les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Mention sera faite au RCS de Sens.
AL892612643

SARL ATLAS

SARL au capital de 7.622,45 €
Siège social :
53/53 bis rue Emile Zola
89100 Sens
419 807 144 RCS de Sens

L'AGE du 09/06/2014 a décidé de nommer en qualité de Gérant M.Ouantar El Hanafi, demeurant 52 Bd Georges Clémenceau 89100 Sens en remplacement de Mme Ouantar Fatima
- Modifier l'objet de la société en ajoutant les activités suivantes : commerce en gros (alimentation, spécialités orientales agro-alimentaires et industriels d'occasion) et points chauds, sandwicheries, boucherie, pizza.
Mention au RCS de Sens
AL892612678

TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'YONNE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/06/2014 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl PHOTOLAB - LIONEL SCHUTZE** 13 rue Dilo 89600 Saint-Florentin (activités de photographie). RCS Auxerre 514988575. CIP 3577. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL892612651

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/06/2014 ouvrant une procédure de Sauvegarde au profit de la **Sàrl I-TECH SECURITE** 14 rue Emile Zola 89800 Chablis (tous travaux d'installation de maintenance d'alarme vidéo surveillance). RCS Auxerre 498089143. CIP 3578. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892612652

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/06/2014 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl MELIS-SANDE** 12 place des Cordeliers 89000 Auxerre (vente d'articles meublants et de décoration). RCS Auxerre 441107216. CIP 3574. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard Delibes12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892612653

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/06/2014 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Madame Christine Wanda LESCURAS** 5 rue d'Orbandelle 89000 Auxerre (crêperie). RCS Auxerre 512003674. CIP 3575. Administrateur : la Selas Segard Carboni 16 Rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892612654

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/06/2014 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la **Sàrl TE TRESOR** 32 Avenue Gambetta 89000 Auxerre (restauration sur place, à emporter). RCS Auxerre 538355538. CIP 3576. Administrateur : la Selas Segard Carboni 16 Rue de L'horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892612655

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/06/2014 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession de la **Sàrl LIGNY DISTRIBUTION ALIMENTAIRE** 6 lotissement des Creuses 89390 Aisy-sur-Armançon (alimentation générale). RCS Auxerre 342290772. CIP 3511. Liquidateur : Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny,).

AL892612656

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/06/2014 arrêtant le plan de sauvegarde de **Monsieur Severino FREAZA GARRIDO** 14 Avenue Pierre Bertrand 89350 Champignelles (Nettoyage de locaux). RCS Auxerre 449118405. CIP 3450. Commissaire au plan : Maître François Carlo 2, Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL892612657

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/06/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl DIPROCHIM BOURGOGNE** les Grosniers 89240 Diges. RCS Auxerre 391796992. CIP 3352

AL892612658

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/06/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Patrick Jean-Claude FONTAINE** 13 rue du Tonneau 89270 Mailly La Ville. RCS Auxerre 504152000. CIP 3431.

AL892612659

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/06/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **SARL NOA** 1 place Vauban 89200 Avallon. RCS Auxerre 520748211. CIP 3491.

AL892612660

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/06/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique LA MANCHARDE** 4 la Mancharde 89520 Saints en Puisaye. RCS Auxerre 795176668. CIP 3531.

AL892612661

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/06/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl FLEUR DE PEAU** 11 Grande Rue Aristide Briand 89200 Avallon. RCS Auxerre 502894561. CIP 3494.

AL892612662

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/06/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SARL PAUPY** 1 rue du Colonel Goureau 89420 Santigny. RCS Auxerre 379393663. CIP 3291

AL892612663

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/06/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl MARLI BIEN ETRE** lieu-dit les Poulets 1 chemin des Placiaux 89240 Parly. RCS Auxerre 498759067. CIP 3530.

AL892612664

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/06/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl PRICHOCK** Zone Commerciale des Clairions, 1 rue des Fourneaux 89000 Auxerre. RCS Auxerre 753984236. CIP 3535

AL892612666

RACOPLAST

Société par Actions Simplifiée
Capital social : 100 000 Euros
Siège social : Lieudit La Croix Verte
Zone Industrielle 89200 Avallon
409 913 027 RCS Auxerre

Aux termes d'un procès-verbal en date du 28 mai 2014, les Associées ont décidé les modifications suivantes :

Anciennes mentions

ODICEO Commissaire aux Comptes Titulaire

Nouvelles mentions

Agnès Lamoine 115 Boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne Commissaire aux Comptes Titulaire

Anciennes mentions

Jean-Pascal Rey Commissaire aux Comptes Suppléant

Nouvelles mentions

Sylvain Boccon-Gibod Commissaire aux Comptes 115 Boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne Commissaire aux Comptes Suppléant

AL892612681

→ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

le Mardi 8 juillet 2014 à 11 H
au Palais de Justice de Sens,
1 rue du Palais de Justice

une maison d'habitation à **Précy-sur-Vrin (89) 2 Grande Rue**

Elevée d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un grenier, de **6 pièces principales. Surface : 120 m2** environ - Avec **Cave, Grange, Cour, buanderie et chaufferie**

Le tout sur un terrain de 05 a 20 ca - Le bien est occupé

Mise à prix : 29 000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Sens, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats RÉGNIER - SERRÉ - FLEURIER - FELLAH**, Avocats au Barreau de Sens, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 Sens, **Tél. : 03 86 65 81 35**

Visite sur place le Lundi 23 juin 2014 à 10 Heures

AL892612576

→ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

M. Stéphane Gilbert Clerc né le 27 décembre 1972 à Dijon (21000), et Mme Monika Wesolowska épouse Clerc née le 4 octobre 1979 à Olkusz (Pologne), demeurant ensemble 240 rue du Thureau 89000 Saint Georges sur Baulche, dont le mariage a été célébré le 19 juin 2004 à Dijon, sans contrat de mariage, ont adopté le régime de séparation de biens par acte reçu le 8 octobre 2013 par Me Boris Mugneret, notaire à Dijon, et homologué par jugement du TGI d'Auxerre du 2 juin 2014.

AL892612685

→ AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Auxerre (89) du 26/05/14, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: EURL pizzéria des cordeliers

Siège: 5 bis rue Bercier , 89000 Auxerre

Objet: restauration traditionnelle, traiteur et vente à emporter

Durée: 20 ans

Capital: 1000 €

Gérance: Mr Muguet Gaëtan , demeurant 5 bis rue Bercier 89000 Auxerre

Immatriculation de la société au R.C.S. d' Auxerre.

La gérance

AL892612642

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

POURRAIN - bois

2 ha 20 a 01 ca - Bois clair: F-1360 - La fontaine chataignier: ZX-82 - La fosse: ZP-79 - Le grand moulin est: F-1377-1389 - Le grand pre: F-421 - Les bruyeres de pourrain: F-1311 - Les dangimes: F-927 - Patures jolly: F-425

AILLANT-SUR-THOLON - peupleraie

3 ha 29 a 79 ca - Fontaines saint martin: G-489 - Gue blanc: G-262-263-270-273-276-291-482-485-487 - Les marais: G-106-126-488-490-491 - Les patures: G-336-481-486 - Pres de la croix saint jea: G-56

CHATEL-CENSOIR - bois

50 a 51 ca - Cota de la place: I-130

DOMECY-SUR-CURE - bois

68 a 00 ca - Les eauxbues: H-309

FOISSY-LES-VEZELAY - terre et bois

57 a 15 ca - Champs bertrand: A-217 - Crots billaux: A-73 - Grandes vignes: B-1846 - Gue de la cave: A-854 - La clouas: A-642 - Les magniendres: A-286 - Sur le cray: B-1595

FONTENAY-PRES-VEZELAY - terre et bois

46 a 65 ca - La guerillone: A-108-111 - Le forre: A-275 - Les terres douces: F-261

GRON - pré et bois-taillis

54 a 30 ca - Cote aux lievres: D-1124-1125-1126 - Les coquillions: B-727

SAINT-JULIEN-DU-SAULT - bois-taillis

42 a 30 ca - Le petit port: AN-165-175

SAINT-PERE - terre et bois

22 a 44 ca - Crechot: A-289 - La creuse: A-91 - Vaux flot: J-987 - Vignes neuves le haut: J-851

VERMENTON - terre - parcelle occupée

36 a 00 ca - La croix galotte: ZD-18

<

87 a 30 ca - Beau regard: ZS-148 - Beaudemont: AM-103-177[101] - Haut des petits bois: ZR-73

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 15 juillet 2014 à

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer - CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL892612695

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre cedex

ACCUEIL VAUBAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 47 000 euros
Siège social : 8-10 place Vauban
89630 Saint Léger Vauban

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Saint Léger Vauban du 13 juin 2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ACCUEIL VAUBAN

Siège social : 8-10 place Vauban 89630 Saint Léger Vauban,

Objet social : bar, café, épicerie, alimentation générale, restaurant, salon de thé, multiservices, dépôt de pain, organisation de soirées à thèmes, traiteur,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 47 000 euros

Gérance : Monsieur Florent Lechipey, demeurant 8-10 place Vauban 89630 Saint Léger Vauban

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour avis

La Gérance

AL892612645

Par acte SSP du 16/06/2014, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Sas Art Façade

Objet social : Tous travaux de maçonnerie, isolation, peinture

Siège social : 5 avenue de Lorrach, 89100 Sens.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : Mme Himama Dounya, demeurant 5 avenue de Lorrach, 89100 Sens

Admission aux assemblées et droits de votes : tout associé peut participer aux assemblées, chaque action donne droit à une voix

Clause d'agrément : cession libre entre associés

Immatriculation au RCS de Sens

AL892612648

SASU EMYTH

Le 16/06/2014 à Villeneuve-sur-Yonne, il a été créé la société suivante :

Nom : eMyth

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Siège social : 15 rue Thénard, Hameau de la Haute Epine,

89500 Villeneuve-sur-Yonne

Objet social :

La société a pour objet en France et dans tous pays :

- Créations artistiques ;

- Créations, développement, mise en œuvre et promotion de projet artistique ;

- Créations aux moyens de toutes techniques, tous supports, présents et à venir.

Durée : 99 ans

Capital social : 8 000 € divisé en 800 parts

Gérance : Martin Christophe, demeurant à Villeneuve-sur-Yonne (89500), au 15 Rue Thénard, Hameau de la Haute Epine.

Dépôt légal RCS Sens

Le Président

AL892612667

Para acte SSP du 6 juin 2014, il a été constitué une société civile :

Dénomination : MODRON

Siège : 10 Promenade de l'Ouest, Veron (89510)

Objet : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Gérance : M. Victor Polito, demeurant 6 Bayberry Way, Castle Hill, 2154, Sydney (Australie),

Capital : 10 Euros,

Agrément des Cessions : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL892612668

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 juin 2014, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : EARL DES BODEAUX.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social :8 000 euros.

Siège social : Les Bodeaux, Septfonds, 89170 Saint-Fargeau.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apports en numéraire d'un montant de 8 000 euros.

Gérants : M. Romuald Magny et Mme Christelle Breuille, demeurant ensemble à Saint-Fargeau (Yonne), Septfonds, les Bodeaux.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL892612670

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination Sociale : stockinventaire

Objet Social : achats, ventes de toutes marchandises, en gros, au détail ,y compris vente sur éventaires, services aux entreprises, aux particuliers, exploitation de licence, import export, vente sur internet en gros ,au détail.

Siège Social : 28 lieu-dit les loges, 89320 Vaudeurs

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

Capital Social :300 € divisé en 300 actions de 1 €

Président : M.jean Claude Pittalis , demeurant 28 lieu dit les loges, 89320 Vaudeurs.

Immatriculation : RCS de Sens 89100

Pour avis

Le Président

AL892612686

Aux termes d'un acte SSP en date du 21 juin 2014 il a été constitué une société

Dénomination sociale : ABM MOTORS

Siège social : 11 rue des Acacias, 89100 Saint-Clément

Forme : SASU

Capital : 1000 Euros

Objet social : Achat Vente de véhicules légers

Président : Monsieur Fadi Rahal demeurant : 11 rue des Acacias, 89100 Saint-Clément élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL892612689

Aux termes d'un acte SSP en date du 19 juin 2014 il a été constitué une société

Dénomination sociale : CAREVECO

Siège social : 12 rue Sainte Félicie , Maison, 89500 Chaumot

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 80.000 €

Objet social : Achat et gestion de biens immobiliers

Gérant : Monsieur Raymond Carnier, 28 Avenue Théophile Gautier, 75016 Paris

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL892612692

Aux termes d'un acte SSP en date du 24 juin 2014 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SCI ATHENA

Siège social : 72 Rue René Binet, 89100 Sens

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1000 €

Objet social : L'acquisition de tous immeubles commerciaux, l'administration et la gestion par location ou autre ou par tout moyen de tous immeubles, biens immobiliers ainsi que tous travaux d'amélioration, et plus particulièrement de l'immeuble situé à 89100 Sens, 72 rue René Binet.

Gérant : Mademoiselle Elisabeth Bastos, 14 Rue de Lésigny, 77330 Ozoir La Ferrière

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL892612694

→ RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue le 6 juin 2014 dans le numéro 1273 et concernant la SAS AU TRIANGLE D'OR, il fallait lire : Président : M. Pascal Friquet, demeurant 2 rue du Cinsault, Agde (34300)

AL892612665

→ APPORTS

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

Avis

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Saint Léger Vauban du 13 juin 2014, enregistré au SIE d'Auxerre le 16 juin 2014, bordereau n° 2014/595 case n° 2,

Messieurs Guillaume et Florent Lechipey, demeurant 8-10 place Vauban à Saint Léger Vauban (89630), ont fait apport à la société ACCUEIL VAUBAN, société à responsabilité limitée en formation au capital de 47 000 euros ayant son siège social 8-10 place Vauban, (89630) Saint Léger Vauban, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre,

Du fonds de commerce de leur père décédé Monsieur Joanic Lechipey de débit de boissons, épicerie, alimentation générale, multiservices, dépôt de pain, salon de thé, restaurant, café, bar, organisation de soirées à thèmes exploité à Saint Léger Vauban (89630) 8-10 place Vauban, pour lequel Monsieur Joanic Lechipey était immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre sous le numéro 749 833 810,

Ledit fonds évalué à 47 000 euros, moyennant l'attribution de 94 parts sociales de 500 euros chacune.

La Société sera propriétaire du fonds à compter de son immatriculation et en aura la jouissance à compter 21 avril 2013.

Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de Auxerre et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de la société ACCUEIL VAUBAN, demeurant 8-10 Place Vauban à Saint Léger Vauban, chez qui domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion.

AL892612644

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL LE CAVISTE DU GRAND FOUR

S.A.R.L. au capital de 1 000 Euros
Siège social : 9 Rue du grand four
89500 Villeneuve sur Yonne
RCS Sens 528 651 771

Avis de dissolution anticipée

L'AGE réunie le 31/05/2014 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Elle a nommée comme liquidateur monsieur Joan Layer pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde en espèces entre les associés, en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé au 9 Rue du Grand Four 89500 Villeneuve sur Yonne. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis

Le Liquidateur *AL892612635*

YON PAL

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500,00 €
Siège Social : 4 Rue Caron
89100 Subligny
481 663 805 RCS Sens

Avis de dissolution anticipée

L'AGE réunie le 13/06/2014 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Elle a nommée comme liquidateur monsieur Laurent Barrouillet pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde en espèces entre les associés, en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé au 4 Rue Caron à Subligny (89100). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis

Le Liquidateur *AL892612636*

SCI DES VALLEES

Société Civile au capital
de 120434.72 Euros
Route des Vallées - 89220 Bleneau
419939764 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'AGO en date du 30 novembre 2013 les Associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, Monsieur Mignot Marcel, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Auxerre *AL892612672*

FAMZA SARL

à associé unique
au capital de 8000 euros
Siège social : avenue du Maréchal Juin
89000 Auxerre
N° 439 999 699 RCS Auxerre

L' AG du 25 mai 2014 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31 mai 2014, nommé en qualité de liquidateur M. Maiza José, associé unique, demeurant avenue du Maréchal Juin 89000 Auxerre et fixé le siège de la liquidation à Avenue du Maréchal Juin 89000 Auxerre.

Modification au RCS de Auxerre.

Pour avis *AL892612684*

SORTROLL

SARL au Capital de 1 000 euros
Siège social : 1, rue de la halle
89110 La Ferté Loupierre
520 057 563 RCS Sens

Le 17 juin 2014, l'AGM a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Monsieur Bernard Corniquet, 8 rue de la Butisse - 89240 Parly a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur.

Mention faite au RCS de Sens *AL892612691*

MODIFICATION DE CAPITAL

SCP PAUPE - Notaires associés

Par acte de Me Nicolas PAUPE, du 31 Mars 2014, le capital de la société GROUPEMENT FORESTIER AGRICOLE GIRAUDON, dont le siège est à Chitry le Fort (86530) 26 rue du ruisseau, SIREN 402 125 538 RCS Auxerre, a été diminué suite à un retrait d'actif d'une parcelle représentant 14 parts.

Ancienne mention: capital: 227 606,38 €

Nouvelle mention: capital: 227 319,84 €

Modifications publiées au RCS de Auxerre.

Pour avis *AL892612647*

RENAUD-SERHANE PAYSAGE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 17 540,00 euros
porté à 25 640,00 euros
Siège social : 1 chemin de la Croix
Blanche 89420 Cussy Les Forges
429 360 084 RCS AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2014, la collectivité des associés a décidé :

- d'augmenter le capital social d'un montant de huit mille cent euros (8 100,00 €), avec une prime d'émission de trente-deux mille quatre cents euros (32 400,00 €), par voie d'incorporation du compte courant d'associé.

Le capital social qui était de dix-sept mille cinq cent quarante euros (17 540,00 €) est désormais fixé à vingt-cinq mille six cent quarante euros (25 640,00 €).

- de modifier la date de clôture de l'exercice social : la nouvelle date de clôture retenue est le 31 décembre de chaque année.

Pour avis, la gérance. *AL892612676*

NON DISSOLUTION

DA SILVA JEAN-LOUIS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000,00 €
Siège social : 13 bis rue du Cimetière
89710 Champvallon
751 907 676 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 5 juin 2014, l'assemblée générale extraordinaire a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 223-42 du code de commerce.

Pour avis, la gérance. *AL892612602*

TRANSFERT DE SIÈGE

LES FILMS DANS LA LUNE

SARL au capital de 7622 €
43bis Grande rue ,
89390 Perrigny-sur-Armançon
488625120 RCS d'Auxerre

6ar décision du Gérant du 02/06/2014, le siège social de la société est transféré au 2 route de Bonny, 45250 Ousson-sur-Loire, RCS d'Orléans, à compter du 26/06/2014.

Radiation au RCS d'Auxerre *AL892612383*

SCI DE LA RUE JEAN MOULIN

Société Civile Immobilière
au capital de 238 735,16 €
ramené à 238 032,00 €
Siège social : 2 Grande Rue
89160 Lézinnes
RCS Auxerre D 418 040 820
N° SIRET 418 040 820 00015

Transfert du siège social

L'assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 24 mai 2014 a décidé de transférer le siège social qui sera désormais fixé à Asnières-Les-Dijon (21380) 2A allée des mûriers dans le ressort du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis.

La Gérance. *AL892612693*

NOMINATION

DBI SAS

au capital de 37 000 €
Siège social : Le Moulin Gaspard
89550 Héry
479 911 539 RCS Auxerre

Avis de modifications.

Par décisions en date du 30.06.2010,l'associé unique a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, la société OPUS3.14 AUDIT & CONSEIL, sise 1091,Chemin de Clères 76230 Bois-Guillaume, en remplacement de Mme Dominique Jehanno, dont le mandat a expiré. Mention au RCS d'Auxerre.. *AL892612554*

SCCV VALMY

SCCV au capital de 20 000 €
9 T Rue des Lions
89170 Saint Fargeau
RCS Auxerre 532 906 658 -

Aux termes du procès-verbal du 03/06/2014, les associés ont nommés M. Michel Chaufournais demeurant 22 avenue Georges Mandel 75016 Paris en qualité de co-gérant pour une durée illimitée. *AL892612687*

SUCCESSION

Avis

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or,

Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Djon cedex ;

- a été nommée par décisions du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre, curateur des successions de :

. en date du 06/06/2014, M. Alain Serge Tinot célibataire, décédé le 21/08/2013 à Epineau Les Voves, réf 14.6427

. en date du 16/06/2014 :

M. Abel Marc Dubois divorcé, décédé le 09/11/2013 à Tonnerre, réf 14.6433

Mme Jeanne Yvonne Sparfel veuve Max, décédée le 08/12/2013 à Auxerre, réf 14.6434

les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR

- curateur de la succession de Mme Raymonde Nathalie Varin célibataire, décédée le 07/11/2012 à Ravieres, réf 13.5546, établira l' inventaire estimatif et le projet de règlement du passif *AL892612677*

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

BOUCHERIE KIEHL

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 20, rue Alsace Lorraine
89100 Sens
798 450 854 R.C.S. Sens

Le 01/06/2014, l'associé unique a nommé en qualité de co-gérante, Madame Nathalie Lapeyre, domiciliée à Villeneuve-la-Dondagre (89150), 3 rue de Frémillerie. *AL892612638*

SARL DTW

SARL au capital de 20000,00 Euros
9 Av Georges Pompidou,
89100 Sens
788705143 R.C.S. Sens

L'AGE du 25 janvier 2014 démissions des gérants Mr William Fauveau et Mr Hoang Tam Nguyen nouveau gérant à compter du 10 février 2014 Mr Mickael Brisseault demeurant 5 rue sentier de la jolivotte 89100 Sens

L'AGE du 08 juin 2014 démission du gérant Mr Mickael Brisseault nouveau gérant à compte du 08 juin 2014 Mr Hoang Tam Nguyen demeurant 100 rue général Dubois 89100 Sens.

Modification au RCS de Sens *AL892612680*

CESSION

SCP FGB

Avocats Associés
27 Rue Rosa Bonheur
CP 8201
77008 Melun Cedex
(Tél. 01.64.79.78.68 - Fax 01.64.79.78.60)

Par acte SSP, à Melun (77000) du 18.06.2014, enregistré à la SIE Sens (89) le 20.06.2014 Bordereau N° 2014/524 Case N°6

Maître Michel Marchier, Administrateur Judiciaire demeurant à Fontainebleau (77301) 53 Rue Saint Merry, agissant en qualité d'Administrateur au redressement judiciaire de la Société COMEY MECANIQUE, SAS au capital de 500 000 €, ZI route de Rousson (89500) Villeneuve sur Yonne, 390 140 481 RCS Sens, nommé à cette fonction par jugement du Tribunal de Commerce de Melun en date du 15.07.2013.

A Cédé à la Société SAGOP OUTILLAGES, SARL au capital de 76.224,51 € ayant son siège à ZI La Fontaine d'Azon 89100 Saint Clément, immatriculée au RCS de Sens sous le N° 349 352 351, représentée par son gérant M. Bertrand Cellard du Sordet, né le 08.04.1948 à Saint Igny De Vers (69) domicilié 8 Rue de Courty 75007 Paris.

L'ensemble des éléments incorporels et des éléments corporels dépendant du fonds de commerce de la Société COMEY MECANIQUE sise ZI route de Rousson (89500) Villeneuve sur Yonne et comprenant : le nom commercial, la clientèle, l'enseigne, l'achalandage y attaché, le matériel et mobilier en toute propriété selon état descriptif dressé par Maître Duplessis Philippe Commissaire-Priseur à Sens (89), du 04.07.2013

Moyennant le prix global principal de 50.000 € payé comptant se décomposant ainsi :

- éléments incorporels 0 €
- éléments corporels 17.100,00 €
- stocks et encours de production 32.900 € HT

Soit 32.480,00 € TTC

L'acquéreur a la pleine propriété des éléments cédés, et la jouissance rétroactivement à compter du 08.04.2014.

La présente cession intervenant dans le cadre de la Loi du 26.07.2005 sur la liquidation judiciaire, il n'y a pas lieu à réception d'oppositions, les créanciers ayant déjà été invités à déclarer leur créance auprès du liquidateur la SELARL ARCHIBALD représentée par Maître Virginie Laure. *AL892612690*

VENTE

VENTE PAR ADJUDICATION

Le jeudi 24 juillet 2014 à 14h30,
par le ministère de Me Michel Moreau,
notaire à Saint sauveur en Puisaye
(Yonne)

À la mairie de Moutiers en Puisaye (89520).
Moutiers en Puisaye (Yonne).
Mise à prix : trente mille euros (30 000 euros).

A Moutiers-en-Puisaye (Yonne) 89520 Les Levés,

Une maison d'habitation comprenant :

- au rez-de-chaussée : cuisine, séjour, deux chambres, wc, salle d'eau, chaufferie, appentis couvert en tôles.
- à l'étage : trois chambres en cours d'aménagement. Terrain attenant.

Figurant au cadastre :

Section E, N° 66. Lieudit : Les Levés. Surface : 00 ha 05 a 99 Ca Nature : jardin.

Section E, N° : 597. Lieudit: Les levés. Surface : 00 ha 22 a 34 Ca. Nature : maison, terre et sol.

Total surface : 00 ha 28 a 33 Ca.

Conditions résultants du cahier des charges en date du 6 juin 2014, déposé en l'étude de Me Michel Moreau notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne).

Consignation pour enchérira par chèque de banque de 3 000 euros. *AL892612696*

Terres de Bourgogne

Comment le préférez-vous ?

BULLETIN D'ABONNEMENT
À retourner sous enveloppe affranchie
accompagnée de votre règlement à :
Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Votre abonnement 2014



1 > Version **Papier**



2 > Version **Numérique**



3 > Version **Papier + Numérique**

Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bougogne
Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /
Prénom Nom
Raison sociale
Adresse
Lieu-dit CP Ville
Tel. Fax
Mobile Signature
Email:
Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

*Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
Bovins viande / Grandes cultures / Lait élevage
Porcs / Vigne / Aviculture
Fruits & légumes / Pâtre / Chèvre
Je demande une facture

Je m'abonne à la version PAPIER
1 Pour 1 an 100 € Pour 2 ans 189 €
1 revue Réussir de mon choix*
Pour 1 an 35 €
Pour 2 ans 70 €
TOTAL

Je m'abonne à la version NUMERIQUE
2 Pour 1 an 50 € Pour 2 ans 100 €
1 revue Réussir de mon choix*
Pour 1 an 35 €
Pour 2 ans 70 €
TOTAL

Je m'abonne à la version PAPIER + NUMERIQUE
3 Pour 1 an 115 € Pour 2 ans 200 €
1 revue Réussir de mon choix*
Pour 1 an 35 €
Pour 2 ans 70 €
TOTAL

Peu de gens savent que les Amérindiens ont joué un rôle déterminant dans la Seconde guerre mondiale. Un hommage leur a été rendu à l'occasion des commémorations du D-Day.

Ces Amérindiens qui parlaient le code

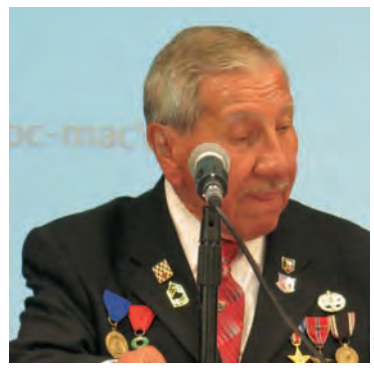
Ceux qu'on appelle à tort Indiens ont toujours été les oubliés et les laissés pour compte de l'Amérique. Ils sont pourtant les premiers à être nés sur ce sol d'où les Blancs ont essayé de les chasser en les massacrant. On leur a volé la terre de leurs ancêtres et leurs richesses, on a tenté de faire disparaître leurs langues et leurs cultures et on a parqué ceux qui restaient dans des « réserves », tels des animaux. L'ironie de l'Histoire fait que ce sont ces mêmes langues amérindiennes qu'on voulait bannir qui ont permis aux forces alliées de sortir victorieuses du deuxième conflit mondial, grâce aux Code Talkers que l'on peut traduire par « ceux qui parlent le code ». Ces derniers étaient des soldats des Etats-Unis appartenant à différentes tribus (Cherokee, Cheyenne, Lakota, Choctaw, Comanche, Navajo…) qui durant la Seconde Guerre mondiale ont utilisé leur langue pour transmettre des messages codés. Les Code Talkers navajos - près de 300 - sont célèbres pour leur participation au sein des *marines* aux opérations dans le Pacifique. La municipalité de Tilly-sur-Seulles (Calvados) et son musée ainsi que l'association Tilly 1944 ont rendu un vibrant hommage à ces combattants en invitant une délégation comanche composée de descendants de ces Code Talkers dont George Red Elk, fils de Roderick Red Elk ainsi que de Charles Shay, un vétéran de la nation Penobscot, ayant débarqué sur Omaha Beach le 6 juin 1944 et de Ryland Rivas, le neveu de Johnny Rivas, le seul Comanche tué lors du débarquement.


NARA

Les Code Talkers comanches ayant participé au débarquement, ici photographiés à Fort Benning en 1941.


V. GODEMENT

George Red Elk a rendu hommage à la mémoire de son père, Roderick Red Elk, un des 14 Code Talkers ayant pris part au débarquement


V. GODEMENT

Le vétéran Charles Shay qui a débarqué sur Omaha Beach, aujourd'hui âgé de 90 ans, a livré un poignant témoignage.

Ce que l'on sait encore moins, c'est que les messages militaires ont été codés dans différentes langues amérindiennes dès la Première Guerre mondiale. A l'époque, ces soldats issus de 60 tribus venus combattre en Europe n'avaient même pas encore la nationalité américaine ! Ils ne l'obtiendront qu'en 1924. Ces hommes n'ont écouté que leur vaillance et leur courage pour défendre leur pays et s'enrôler dans une armée qui les a intégrés en tant que nations. Les Amérindiens sont de nouveau les premiers volontaires à devancer l'appel pour s'engager à défendre les Etats-Unis quand éclate la Seconde Guerre mondiale. Plus de 44 000 (sur une population de 350 000 hommes) ont combattu de 1941 à 1945 sur tous les théâtres d'opération ; 550 ont perdu la vie. Les Amérindiens ont été la minorité des Etats-Unis la plus représentée au sein des forces armées américaines.

HUMILITE, HONNEUR ET BRAVOURE

Hitler savait que des messages codés amérindiens avaient été utilisés lors du premier conflit mondial. Il décida donc d'envoyer une équipe d'anthropologues allemands aux Etats-Unis pour apprendre le plus de langues possibles mais la mission échoua puisqu'il existait plus de 300 idiomes différents à l'époque, tous aussi difficiles à maîtriser les uns que les autres. Le 6 juin 1944, 500 Amérindiens appartenant à différentes tribus traversent la Manche pour participer à l'opération Overlord. Parmi eux, 14 Code Talkers comanches débarquent sur Utah Beach. Ils sont affectés à la 4e compagnie de transmission de la 4e division d'infanterie américaine. Le premier message du débarquement s'effectue en langue comanche : « *Tsaaku nunmuvee. Atahtu nunmuve* ». Ce qui veut dire : « *Le débarquement s'est bien passé. Nous n'avons pas débarqué au bon endroit* ».

Non loin de là, sur la plage d'Omaha Beach, un autre Amérindien foule le sable normand, il s'agit de Charles Shay. Aujourd'hui âgé de 90 ans, il se souvient juste humblement d'avoir fait son devoir : « *A l'époque, aux Etats-Unis, nous étions des citoyens de seconde classe. Nous n'avions même pas le droit de vote, mais nous sommes allés nous battre pour défendre notre terre, notre pays* ». L'humilité, l'honneur et la bravoure se retrouvent chez tous les soldats amérindiens, quelle que soit l'époque. Le vétéran d'Omaha n'est pas disert, mais ses pairs ne l'ont jamais été non plus. De retour chez eux, les Comanches n'ont pas parlé de ce qu'ils avaient vécu ni de ce qu'ils avaient accompli aux leurs. Ils se sont tus, gardant pour eux l'indicible. Leur histoire a seulement commencé à se raconter au milieu des années 1980. Le gouvernement américain s'est tu aussi bien trop longtemps puisque ce n'est qu'en 2001 que quatre vétérans Code Talkers ont reçu la Médaille d'or du Congrès. En 2008, elle a été remise à tous les Code Talkers ayant servi durant les Première et Seconde Guerres mondiales. La France, pour sa part, a été plus prompte à honorer ces valeureux combattants puisqu'en 1989, trois Code Talkers comanches, Charles Chibitty, Roderick Red Elk et Forest Kassanavoid, ont été nommés Chevaliers dans l'Ordre national du Mérite. Les langues amérindiennes ont permis de sauver la vie de milliers de soldats durant les deux conflits mondiaux sans que les codes n'aient jamais été brisés.

VALERIE GODEMENT

IMPORTANTS EFFORTS DE GUERRE


V. GODEMENT

Les descendants des combattants comanches ont rendu hommage à leurs valeureux guerriers venus se battre en Europe. L'effort de guerre des nations amérindiennes est allé bien au-delà de la présence des soldats au sein de l'armée américaine puisque lors de la Seconde Guerre mondiale, plus de 40 000 hommes et femmes ont quitté leurs « réserves » pour aller travailler dans des usines de fabrication d'armes et de matériel sur le sol américain. Les Amérindiens ont aussi contribué pécuniairement, et ce de façon massive, en investissant dans les bons de guerre, à hauteur de 50 millions de dollars et ont aidé la Croix Rouge. **V. G.**

EN PRATIQUE

Le code comanche

Lors du débarquement, les Code Talkers comanches ont utilisé plus d'une centaine de termes en se servant de mots ou de phrases de leur langue. Ainsi le mot de code comanche pour un char était « tortue » et celui pour un bombardier était « oiseau enceinte ». Cette expression a été choisie sur la proposition d'un Comanche ayant expliqué que lorsqu'il allait pêcher les poissons chats avec son père et qu'il les vidait, il avait remarqué que certains d'entre eux étaient plein d'œufs, comme un bombardier avec ses bombes. Le mot comanche « machine à coudre » désignait une mitrailleuse et Adolf Hitler répondait à l'expression « l'homme blanc fou ». Quand il fallait envoyer des messages comportant des noms de lieux, les Comanches égrenaient une liste de mots de leur langue qui une fois traduits en anglais permettait de recomposer le lieu en prenant la première lettre de chaque terme. **V. G.**



V. GODEMENT